



LES FEMMES ET LES HOMMES AU MALI ENTRE 2014 ET 2024

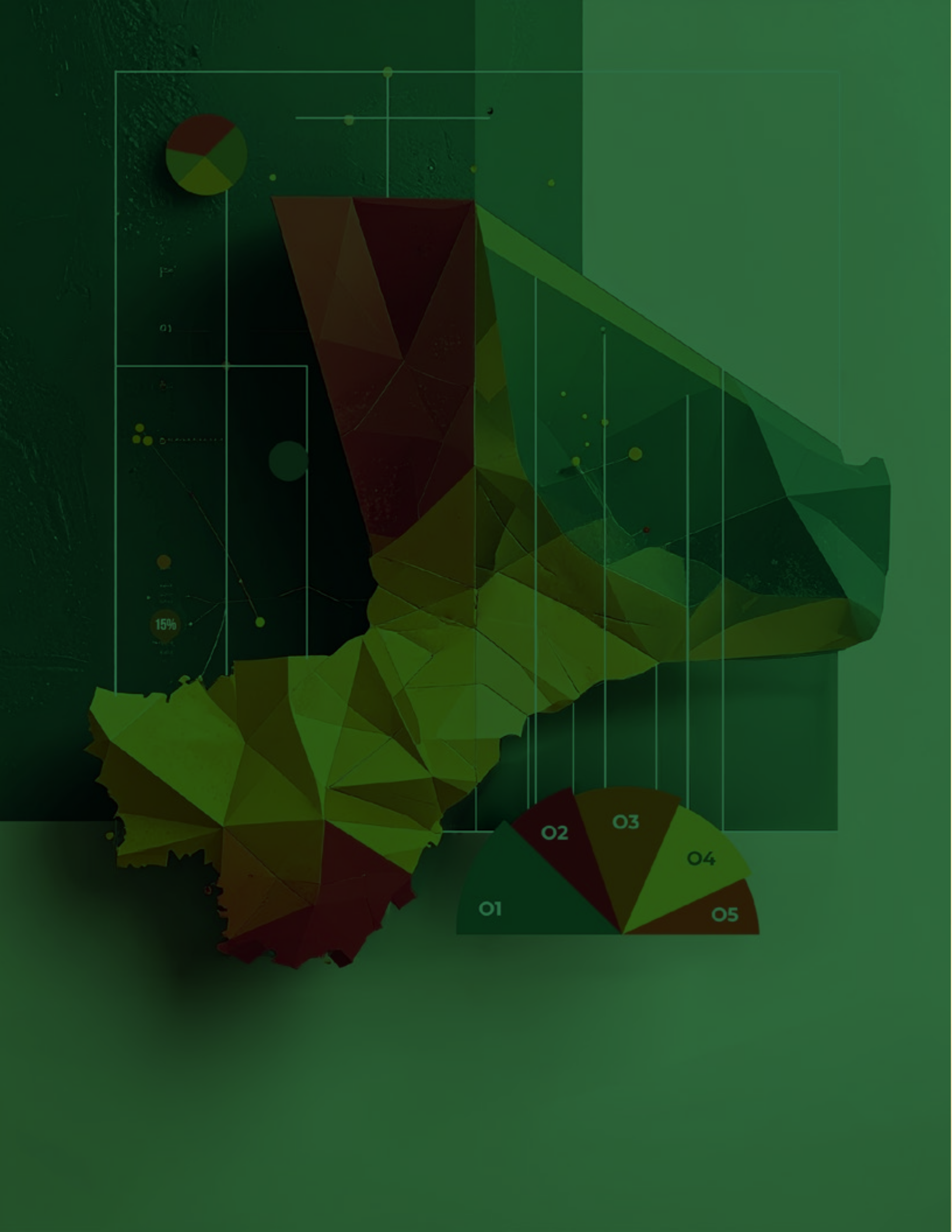


Table des matières

AVANT-PROPOS	10
1.Contexte Général	12
1.1 Cadre juridique	13
1.2 Cadre politique et stratégique.	14
1.3 Cadre institutionnel	15
2. Démographie	16
2.1 Structure des chefs de ménages	17
2.2 Caractéristiques de la population.	18
3. Santé	21
3.1. Problèmes généraux de santé	22
3.2 Accès à la protection santé et comportements à risque.	24
4. Éducation	27
4.1 Taux brut de scolarisation.	29
4.2 Taux net de scolarisation ajusté	38
4.3 Taux d'abandon scolaire.	39
4.4 Accès, transition et achèvement dans l'enseignement fondamental	45
4.5 Niveau d'alphabétisation et d'instruction	52
5. Emploi	57
5.1 Emploi du temps	58
5.2 Participation au marché du travail	60
5.3 Caractéristiques de l'emploi.	71
6. Actifs	81
6.1 Inclusion financière	82
6.2 Accès aux technologies de l'Information et de la communication ..	84
6.3 Propriété foncière	89
7. Prise de décision	99

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMV	Assurance Maladie Volontaire
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente Auprès des Ménages
IPS	Indice de Parité entre les Sexes
MSC	Mutuelle de Santé Communautaire
NEET	Ni en Emploi, Ni aux Études, Ni en Formation
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
PAN	Plan d'Action National
PNG	Politique Nationale Genre
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1.1. Répartition (en pourcentage) des chefs de ménages par sexe et par milieu de résidence en 2024	17
Graphique 2.2.1. Répartition en pourcentage de la population (adultes de 18 ans et plus), par sexe, par statut matrimonial et par années sélectionnées, en 2014 et 2024	19
Graphique 2.2.2. Répartition en pourcentage des chefs de ménages, par sexe et par statut matrimonial en 2024.	20
Graphique 3.1.1. Proportion de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré un problème de santé au cours des trois derniers mois avant l'enquête, par sexe et milieu de résidence en 2024.	22
Graphique 3.1.2. Les maladies les plus fréquentes chez les personnes de 15 ans et plus, selon le sexe en 2024.	23
Graphique 3.2.1. Prévalence de la consommation du tabac par sexe et par milieu de résidence en 2024.	26
Graphique 4.1.1. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au Fondamental 1 (7-12 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées . .	30
Graphique 4.1.2. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au Fondamental 2 (13-15 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées .	32
Graphique 4.1.3. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au secondaire (16-18 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées . . .	34
Graphique 4.1.4. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au supérieur (19-24 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	36
Graphique 4.1.5. Indice de parité entre les sexes dans les TBS, par cycle d'enseignement et par milieu de résidence	38
Graphique 4.2.1. Taux net de scolarisation ajusté (en pourcentage) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	39
Graphique 4.3.1. Taux d'abandon scolaire au premier cycle de l'enseignement fondamental (7-12 ans), par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	40
Graphique 4.3.2. Raisons de l'abandon scolaire au premier cycle de l'enseignement fondamental (7-12 ans), par sexe	41
Graphique 4.3.3. Taux d'abandon scolaire au second cycle de l'enseignement fondamental (13-15 ans), par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	42
Graphique 4.3.4. Raisons de l'abandon scolaire au second cycle de l'enseignement fondamental (13-15 ans), par sexe	43

Graphique 4.3.5. Taux de l'abandon scolaire au secondaire (16-18 ans), par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	44
Graphique 4.3.6. Raisons d'abandon scolaire au secondaire (16-18 ans), par sexe.	45
Graphique 4.4.1. Taux net d'admission en première année du primaire, par sexe et par milieu de résidence	46
Graphique 4.4.2. Taux de transition effectif du Fondamental 1 au Fondamental 2 (programmes généraux), par sexe et par milieu de résidence.	47
Graphique 4.4.3. Taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement fondamental, par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	49
Graphique 4.4.4. Taux d'achèvement au second cycle de l'enseignement fondamental, par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	51
Graphique 4.5.1. Taux d'alphabétisation des adultes de 15-24 ans, par sexe et par milieu de résidence.	53
Graphique 4.5.2. Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence	54
Graphique 4.5.3. Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans et plus, par sexe	55
Graphique 5.1.1. Temps consacré au travail domestique et aux soins non rémunérés, par sexe, âge et par milieu de résidence	59
Graphique 5.1.2. Nombre d'heures par jour consacrées au travail total, par sexe et type de travail	60
Graphique 5.2.1. Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, milieu de résidence, niveau d'instruction et années sélectionnées	61
Graphique 5.2.2. Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe, milieu de résidence, niveau d'instruction en 2024 et 2014	63
Graphique 5.2.3. Ratio de l'emploi, par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées	64
Graphique 5.2.4. Ratio de l'emploi pour les 25-54 ans, par sexe et selon la structure du ménage	66
Graphique 5.2.5. Taux de chômage des 15 ans et plus, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction	67
Graphique 5.2.6. Raisons de ne pas chercher un emploi, par sexe et années sélectionnées	69
Graphique 5.2.7. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation, par sexe	71
Graphique 5.3.1. Proportion des personnes en emploi qui travaillent pour leur propre compte, par sexe, milieu de résidence en 2014 et 2024	72

Graphique 5.3.2. Proportion de personnes employées qui sont des travailleurs familiaux, par sexe, milieu de résidence en 2014 et 2024	74
Graphique 5.3.3. roportion de personnes employées qui sont employeurs, par sexe et milieu de résidence	75
Graphique 5.3.4. Proportion des personnes employées travaillant à temps partiel, par sexe et milieu de résidence en 2024	76
Graphique 5.3.5. Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe et par milieu de résidence	76
Graphique 5.3.6. Distribution des personnes en emploi par sexe, secteur d'activité et années sélectionnées	77
Graphique 5.3.7. Rémunération horaire (en FCFA) par sexe, âge, statut de handicap et par catégorie socio professionnelle en 2024	78
Graphique 5.3.8. Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et milieu de résidence.	79
Graphique 5.3.9. Incidence des accidents de travail selon le sexe et le statut migratoire (pour 100 000 adultes en emploi)	80
Graphique 6.1.1. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction	83
Graphique 6.1.2. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction.	83
Graphique 6.1.3. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque classique, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction	84
Graphique 6.2.1. Proportion d'individus (15+) possédant un téléphone portable, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction	85
Graphique 6.2.2. Proportion de ménages ayant accès aux médias (radio, télévision, internet), par sexe du chef de ménage	87
Graphique 6.2.3. Proportion de personnes de 15 ans et plus utilisant l'internet, par sexe et milieu de résidence	89
Graphique 6.3.1. Proportion des adultes de 18 ans et plus disposant de droits fonciers, par sexe et milieu de résidence	90
Graphique 6.3.2. Proportion des adultes de 18 ans et plus disposant de droits fonciers, par sexe et niveau d'instruction	91
Graphique 6.3.3. Proportion des adultes de 18 ans et plus disposant de droits fonciers, par sexe et statut matrimonial	92

Graphique 6.3.4. Distribution du mode d'occupation des parcelles selon le sexe du propriétaire/détenteur de droits sûrs	93
Graphique 6.3.5. Distribution du mode d'acquisition des parcelles selon le sexe du propriétaire ou détenteur de droits sûrs (% des 18 ans et plus)	94
Graphique 6.3.6. Distribution de l'existence de documentation légale selon le sexe du propriétaire ou détenteur de droits (% des propriétaire ou détenteur de droits)	95
Graphique 6.3.7. Type de documents fonciers détenus selon le sexe des propriétaires ou détenteurs de droits fonciers	95
Graphique 6.3.8. Perception de la sécurité foncière par sexe du propriétaire ou du détenteur de droits	96
Graphique 6.3.9. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	97
Graphique 6.3.10. Distribution des propriétaires et les détenteurs de droits fonciers sur les parcelles agricoles par sexe et par mode d'acquisition	97
Graphique 6.3.11. Proportion de la population adulte totale disposant de droits fonciers de documents légaux ou de droits fonciers perçus comme sécurisés par sexe	98
Graphique 7.1.1. Proportion des femmes cadres supérieurs	100
Graphique 7.1.2. Répartition du contrôle du revenu au sein du ménage selon le sexe	101

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 4.1 Définition des indicateurs globaux d’éducation 28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.2.1. Proportion des personnes couvertes par une assurance
maladie, par type d’assurance, par sexe et par milieu de résidence en 2024 24

AVANT-PROPOS

Le présent livret est le fruit de la collaboration entre l'Institut National de la Statistique (INSTAT) du Mali et le projet de renforcement des statistiques de genre (Strengthening Gender Statistics – SGS) de la Banque mondiale. Lancé en octobre 2020 grâce au soutien financier de la Fondation Bill et Melinda Gates, ce projet apporte une assistance technique aux Instituts Nationaux de la Statistique de douze pays, dont le Mali, afin de renforcer la production, l'analyse et la diffusion de statistiques de genre fiables et de qualité.

Couvrant la période 2014-2024, ce rapport présente un état des lieux de la situation comparée des femmes et des hommes au Mali. Il s'appuie principalement sur les données de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) et propose une analyse des principales dimensions démographiques, sociales, économiques et sanitaires sous l'angle du genre.

Les résultats mettent en évidence les avancées réalisées dans plusieurs domaines, notamment l'accès à l'éducation, la participation au marché du travail, l'inclusion financière et l'accès aux ressources productives. Toutefois, ils révèlent également la persistance d'importantes disparités entre les femmes et les hommes, particulièrement en matière d'emploi formel, d'accès aux postes de décision, de propriété foncière et d'autonomisation économique.

En fournissant des données actualisées et des analyses fondées sur des preuves, ce rapport s'inscrit dans le cadre des engagements nationaux et internationaux du Mali en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. Il constitue un outil d'aide à la décision destiné aux pouvoirs publics, aux partenaires techniques et financiers, aux chercheurs ainsi qu'aux organisations de la société civile, afin d'éclairer la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques visant à réduire les inégalités de genre.

Nous formulons le souhait que cette publication contribue à renforcer la compréhension des défis liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à alimenter le dialogue sur les politiques publiques et à encourager la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur d'un développement inclusif, équitable et durable.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la Banque mondiale pour son appui constant au renforcement du système statistique national, notamment à travers le projet SGS, qui contribue de manière significative à l'amélioration de la production et de la diffusion de statistiques de qualité. J'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des équipes techniques, des partenaires et des personnes ayant contribué à la réalisation de ce rapport. Puisse cette publication servir de référence et d'outil d'aide à la décision pour promouvoir des politiques publiques fondées sur des données probantes et accélérer les progrès vers l'égalité de genre au Mali.



Directeur Général de l'INSTAT

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National





1. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental consacré par de nombreux instruments internationaux, régionaux et nationaux. Le Mali, confronté à des défis importants en matière d'égalité de genre, a néanmoins multiplié les initiatives juridiques, politiques et institutionnelles pour promouvoir les droits des femmes et des filles. Ce chapitre présente le cadre juridique, politique et institutionnel régissant les droits des femmes, tout en intégrant les effets du contexte sécuritaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes au Mali.

1.1 Cadre juridique

Instruments internationaux et régionaux

Le Mali a ratifié ou signé plusieurs conventions internationales et régionales sur les droits des femmes, notamment :

- **Objectifs de développement durable (ODD) :** en particulier l'ODD 5 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, intégré dans les engagements stratégiques du Mali.
- **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) :** adoptée en 1979 et ratifiée par le Mali en juillet 1985¹, cette convention engage le Mali à éliminer toutes formes de discriminations à l'encontre des femmes.
- **Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) :** signé en 2005 et ratifié par le Mali en 2006², ce protocole réaffirme les droits des femmes dans les domaines de la santé, de la participation politique, de la protection contre les violences et de l'accès à la terre.
- **Article 1 :** « la personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne »
- **Article 2 :** « tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée. »

L'ensemble de ces documents engage l'État malien à adopter des actions concrètes favorisant l'égalité de participation entre les femmes et les hommes dans les domaines politique et socioéconomique.

Constitution du Mali

La **Constitution du Mali du 25 février 1992**³, toujours en vigueur en l'attente d'une nouvelle réforme constitutionnelle, assure l'égalité des droits pour tous les citoyens, hommes et femmes, sans distinction. Son préambule affirme l'engagement en faveur de la protection des droits des femmes et des enfants, ainsi que la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique au sein de la nation. La Constitution du Mali veille également au respect des droits et libertés, sans discrimination, tout en garantissant la séparation des pouvoirs et leur diversité, afin de consolider l'État de droit:

1 Voir <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw34/statements/intstatements/Document.pdf>

2 Voir https://reproductiverights.org/wp-content/uploads/2020/12/bp_Protocole.pdf

3 Voir https://www.un.int/mali/sites/www.un.int/files/Mali/decret_ndeg_92-0731_p-ctsp_portant_promulgation_de_la_constitution.pdf

Cependant, en pratique, plusieurs normes coutumières ou religieuses entravent encore la pleine application de ces principes.

Lois nationales pertinentes

- **Code des personnes et de la famille (2011)⁴** : bien que révisé pour introduire certaines dispositions en faveur des femmes, ce code reste controversé. Certaines de ses dispositions, notamment en matière de mariage, d'héritage et d'autorité parentale, continuent de refléter des inégalités de genre.
- **Loi N°2012-002/ (Autonomisation des femmes)** : Adoptée en janvier 2012 portant création du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant (FAFE) vise à promouvoir l'autonomisation de la femme malienne à travers le financement des activités de développement de l'entrepreneuriat féminin au Mali pour consolider la participation des femmes au développement du Mali.
- **Loi n°2015-052 (Loi sur la promotion du genre)⁵** : adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2015, cette loi institue un quota de 30 % de femmes dans les institutions électives et nominatives. Cette loi marque la volonté du Gouvernement Malien de renforcer la présence des femmes dans les sphères de décision.
- **Loi foncière agricole (2017)⁶** : elle reconnaît le droit des femmes à accéder à la terre. Cependant, l'effectivité de ces droits est souvent limitée par les pratiques coutumières.

1.2 Cadre politique et stratégique

Engagements internationaux

Le Mali a pris des engagements politiques sur le plan international pour renforcer les droits des femmes :

- **Le plan d'action national (PAN) du Mali pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité** : En 2015, le Mali a revu son plan d'action national adopté initialement en 2012⁷. Cette révision visait à renforcer l'engagement du pays à protéger les droits des femmes et à promouvoir leur participation dans la prévention des conflits, les processus de consolidation de la paix et de la sécurité, et la reconstruction post-conflit.
- **Programme d'actions gouvernementales (PAG)** : les plans successifs ont inscrit l'autonomisation des femmes parmi les priorités, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'entrepreneuriat.

Politiques et stratégies nationales

- **Politique nationale genre (PNG)** : adoptée par le conseil des Ministres en novembre 2010, puis révisée en 2025, elle vise à intégrer la dimension genre dans toutes les politiques publiques.
- **Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019–2023)** : le genre est identifié comme un axe transversal, avec des objectifs spé-

4 Voir <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/mali-code-2011-personnes-famille-2.pdf>

5 Voir https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/r/natlex/fe/details?p3_isn=103433

6 Voir <https://www.droit-afrique.com/uploads/Mali-Loi-2017-01-foncier-agricole.pdf>

7 Voir <http://1325naps.peacewomen.org/wp-content/uploads/2020/12/Mali-2nd-NAP-2015-2017-French.pdf>

cifiques en matière d'éducation des filles, d'autonomisation économique des femmes et de lutte contre les violences basées sur le genre.

- **Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (2021–2025) :** elle vise à prévenir et à répondre aux violences faites aux femmes et aux filles à travers un cadre multisectoriel.
- **Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD 2024–2033) :** Elle vise à créer les conditions de réalisation de l'autonomisation économique de la Femme.

1.3 Cadre institutionnel

Ministères et structures spécialisées

- **Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) :** principal organe de coordination des politiques de genre, ce ministère élabore et met en œuvre les programmes liés à l'égalité femmes-hommes.

- **Cellules genre dans les ministères sectoriels :** instaurées pour intégrer l'approche genre dans les politiques sectorielles.

Mécanismes de coordination et de suivi

- **Comité national de coordination genre :** chargé de suivre l'exécution de la Politique nationale genre.
- **Observatoire national du genre :** en cours de mise en place, il vise à collecter, analyser et diffuser des données sexo-spécifiques pour éclairer les politiques publiques.

Malgré les progrès juridiques et politiques, les femmes maliennes continuent de faire face à des inégalités structurelles importantes, notamment en matière de droits fonciers, d'accès à la justice et de participation politique. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer l'effectivité des droits reconnus, notamment en renforçant les mécanismes de suivi-évaluation, en dotant les institutions genre de moyens adéquats et en intensifiant les campagnes de sensibilisation auprès des communautés.



2. DÉMOGRAPHIE

2.1 Structure des chefs de ménages

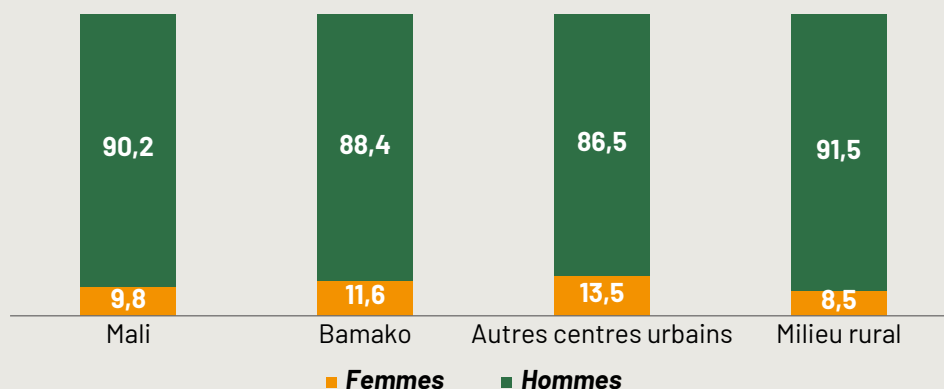
Cette section présente un bref aperçu de la population malienne, en mettant l'accent sur le profil des chefs de ménages.

Répartition des chefs de ménages⁸

La grande majorité des ménages au Mali sont dirigés par des hommes en 2024 (Graphique 2.1.1). À l'échelle nationale, 90,2 % des chefs de ménages sont des hommes, contre seulement 9,8 % des femmes. Ce schéma se retrouve dans

l'ensemble du pays, bien que certaines variations apparaissent selon le milieu de résidence. En milieu rural, la part des femmes cheffes de ménage est la plus faible, avec seulement 8,5 %, contre 91,5 % pour les hommes. En comparaison, la capitale Bamako présente une situation légèrement plus favorable aux femmes : 11,6 % des ménages y sont dirigés par des femmes, contre 88,4 % par des hommes. La part la plus élevée des femmes cheffes de ménage est observée dans les autres centres urbains (hors Bamako), où elles représentent 13,5 % des chefs de ménage, contre 86,5 % pour les hommes.

Graphique 2.1.1. Répartition (en pourcentage) des chefs de ménages par sexe et par milieu de résidence en 2024



Source : EMOP 2024

8 Conformément à la définition utilisée dans le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), le chef de ménage est la personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres ; elle peut être un homme ou une femme.

2.2 Caractéristiques de la population

Le statut matrimonial constitue un déterminant clé des rôles familiaux et sociaux au Mali, en particulier en ce qui concerne la répartition des responsabilités domestiques entre hommes et femmes. L'analyse croisée des données sur la population adulte et les chefs de ménages met en lumière des disparités genrées marquées, ainsi que des évolutions intéressantes entre 2014 et 2024⁹.

Statut matrimonial de la population adulte

L'analyse de la structure matrimoniale des adultes de 18 ans et plus met en évidence des différences marquées entre les femmes et les hommes (Graphique 2.2.1). En 2024, les hommes adultes (18 ans et plus) ont nettement plus de chances d'être célibataires que les femmes : 24,6 % contre 8,6 %, soit un écart de 16 points de pourcentage en faveur des hommes.

À l'inverse, les femmes sont largement surreprésentées dans les unions polygames : 30,7 % d'entre elles sont mariées dans ce type d'union, contre seulement 15,5 % des hommes.

Ce déséquilibre pourrait s'expliquer par le fait qu'un homme polygame est comptabilisé comme époux de plusieurs femmes, ce qui augmente mécaniquement la proportion de femmes dans cette catégorie.

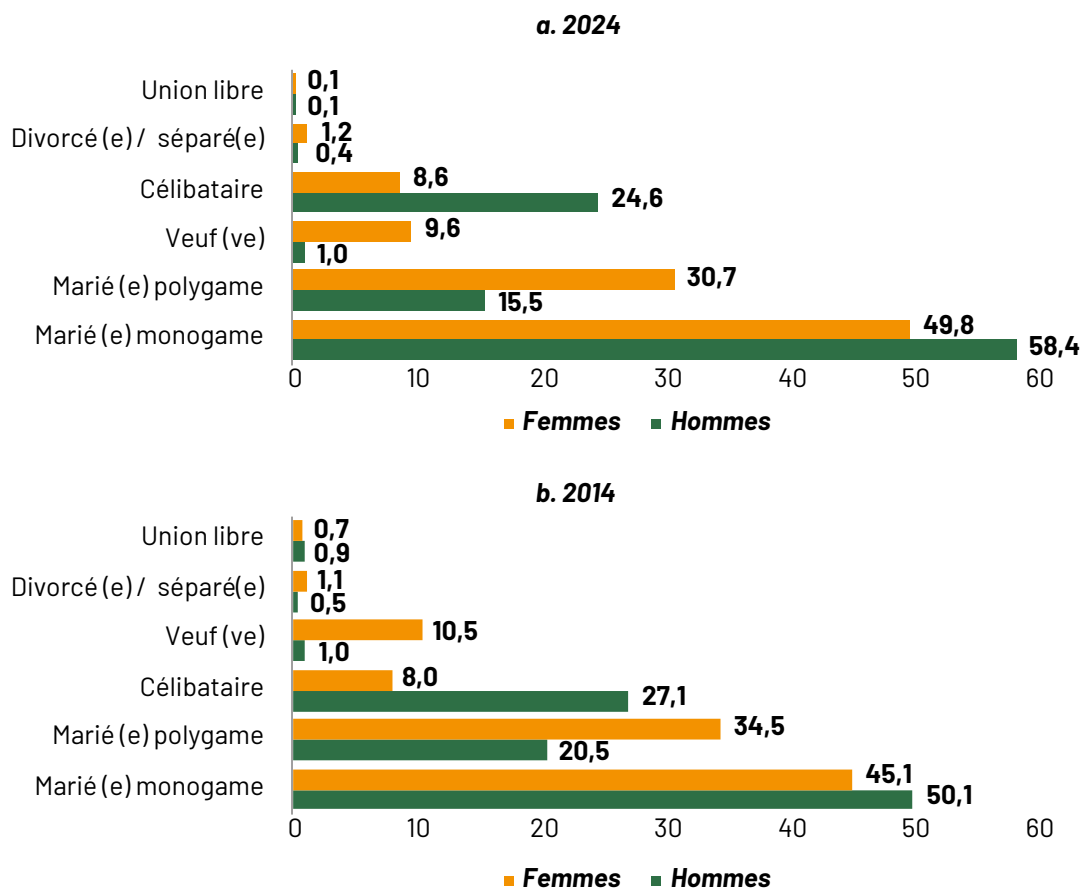
Les veuves représentent également une part importante de la population féminine adulte : 9,6 % des femmes sont veuves, contre seulement 1,0 % des hommes, soit un écart de 8,6 points de pourcentage en faveur des femmes. Ce phénomène pourrait être attribué à une espérance de vie généralement plus élevée chez les femmes ou encore au fait que les veuves se remarient moins par rapport aux veufs.

Entre 2014 et 2024, la proportion de mariés monogames a augmenté aussi bien chez les femmes (45,1 % à 49,8 %) que les hommes (50,1 % à 58,4 %) tandis que celle des mariés polygames a baissé sur la même période (de 34,5 % à 30,7 % chez les femmes et de 20,5 % à 15,5 % chez les hommes).

Bien que le taux de divorce ou de séparation demeure globalement faible au Mali, les femmes sont également légèrement plus nombreuses à se retrouver dans cette situation : 1,2 % d'entre elles sont divorcées ou séparées, contre 0,4 % des hommes, soit un écart de 0,8 point de pourcentage.

9 Dans tout le reste de ce document, l'analyse comparative entre 2014 et 2024 sera faite pour les indicateurs pour lesquelles les données comparables ont été collectées aux EMOP 2014 et 2024. Les données de 2014 couvrent l'ensemble du territoire à l'exception de Kidal.

Graphique 2.2.1. Répartition en pourcentage de la population (adultes de 18 ans et plus), par sexe, par statut matrimonial et par années sélectionnées, en 2014 et 2024



Source : EMOP 2014 et 2024

Situation matrimoniale des chefs de ménages

Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement aux chefs de ménages, les écarts entre hommes et femmes selon le statut matrimonial deviennent encore plus marqués (Graphique 2.2.2). Ainsi, 88,6 % des chefs de ménage célibataires sont des hommes, contre seulement 11,4 % de femmes. Cette prédominance masculine est encore plus accentuée parmi les personnes mariées : dans les unions monogames, 95,9 % des chefs de ménage sont des hommes, contre 4,1 % de femmes (soit un écart de 91,8 points de pourcentage) ; et dans les unions polyga-

mes, 97,4 % sont des hommes contre 2,6 % de femmes.

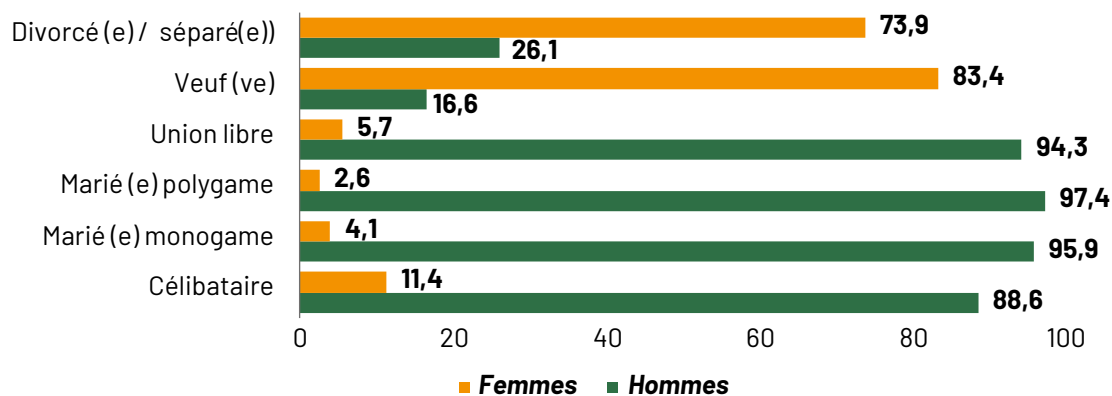
La tendance s'inverse toutefois dans les situations de rupture conjugale. Chez les veufs et veuves, 83,4 % des chefs de ménage sont des femmes, contre seulement 16,6 % d'hommes. Une dynamique similaire est observée chez les personnes divorcées ou séparées, où 73,9 % des chefs de ménage sont des femmes, contre 26,1 % d'hommes.

Ces résultats révèlent que les femmes accèdent plus fréquemment au statut de chef de ménage en l'absence de conjoint soit en cas de rupture de l'union (séparation ou divorce),

ou de veuvage. Ces trajectoires contrastées entre hommes et femmes illustrent l'influence du statut matrimonial sur les rôles familiaux, et

soulignent la nécessité d'approches sensibles au genre dans les politiques de soutien aux ménages.

Graphique 2.2.2. Répartition en pourcentage des chefs de ménages, par sexe et par statut matrimonial en 2024.



Source : EMOP 2024



3. SANTÉ

● *Source: INRAE*

● *Source: INRAE*

● *Source: INRAE*

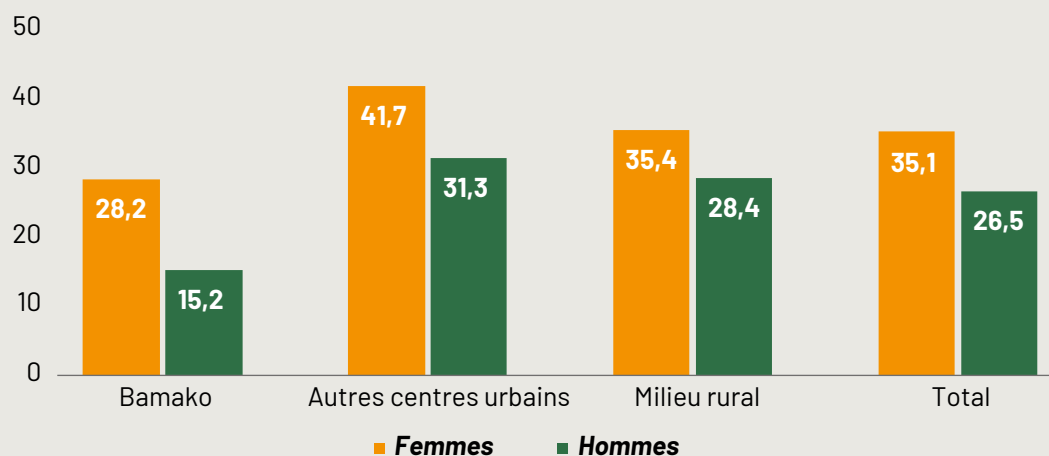


3.1. Problèmes généraux de santé

Selon les données de l'EMOP 2024, plus d'un quart (26,5 %) des hommes âgés de 15 ans et plus au Mali ont déclaré avoir souffert d'un problème de santé au cours des trois derniers mois (entre le mois d'octobre et décembre 2024), contre 35,1 % des femmes (Graphique 3.1.1). Cela représente un écart de 8,6 points entre les femmes et les hommes, traduisant une plus forte exposition des femmes aux affections physiques et pathologies diverses.

Cette différence entre les femmes et les hommes est observée de manière constante à travers les milieux de résidence, bien qu'avec des écarts d'ampleur variable. À Bamako, la disparité est particulièrement marquée : 28,2 % des femmes déclarent un problème de santé contre seulement 15,2 % des hommes, soit un écart de 13 points de pourcentage. Dans les autres centres urbains, l'écart atteint 10,4 points (41,7 % chez les femmes contre 31,3 % chez les hommes). En milieu rural, la tendance se maintient mais avec une différence moins prononcée : 35,4 % des femmes contre 28,4 % des hommes, soit 7 points d'écart en faveur des femmes.

Graphique 3.1.1. Proportion de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré un problème de santé au cours des trois derniers mois avant l'enquête, par sexe et milieu de résidence en 2024.



Source : EMOP 2024

Les maladies les plus fréquemment rapportées confirment cette tendance globale, tout en mettant en évidence des différences notables selon le sexe (Graphique 3.1.2). Le paludisme demeure le problème de santé le plus fréquent, touchant 64,8 % des femmes ayant déclaré un problème de santé et 62,4 % des hommes, soit un écart de 2,4 points de pourcentage en faveur des femmes.

Les femmes sont également beaucoup plus touchées par certains troubles digestifs : 17,0

% d'entre elles signalent des maux de ventre contre seulement 5,7 % des hommes, soit un écart de 11,3 points de pourcentage. Les ulcères, douleurs d'estomac ou gastrites sont également plus fréquents chez les femmes (11,1 % chez les femmes contre 8,8 % chez les hommes), soit un écart de 2,3 points de pourcentage. Ces pathologies pourraient être liées à des contraintes nutritionnelles, un stress psychosocial accru ou des conditions de vie différenciées entre les femmes et les hommes.

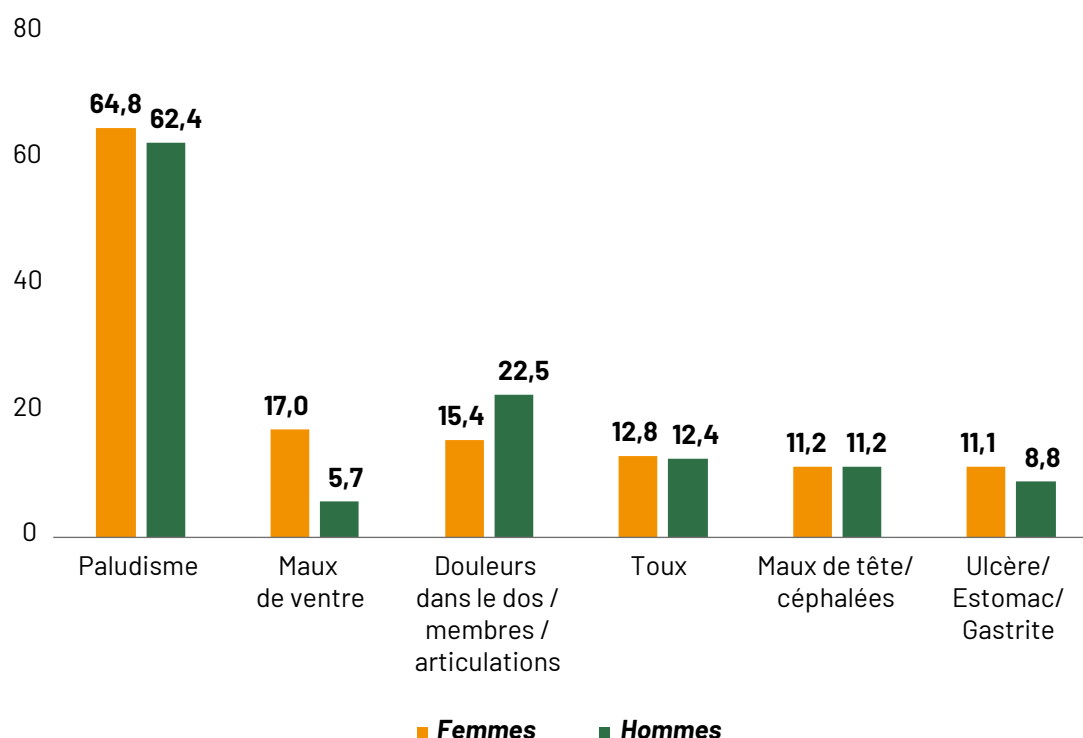
À l'inverse, certaines affections sont davantage rapportées par les hommes. C'est notamment le cas des douleurs musculo-articulaires (dos, membres, articulations), qui concernent 22,5 % des hommes contre 15,4 % des femmes, soit un écart de 7,1 points de pourcentage en faveur des hommes. Les blessures, fractures ou entorses sont également plus fréquentes chez les hommes (4,4 % contre 1,9 % chez les femmes), soit un écart de 2,5 points de pourcentage. Ces résultats pourraient refléter une plus grande exposition masculine aux travaux physiques, aux accidents ou aux activités professionnelles à risque.

D'autres maladies présentent une répartition quasiment identique entre les femmes et les hommes. C'est le cas des maux de tête ou céphalées, signalés par 11,2 % des hommes comme des femmes, ainsi que de la diarrhée (2 % chacun). Les écarts entre hommes et

femmes sont également faibles pour les infections respiratoires (toux), les problèmes dermatologiques, d'oreille, d'œil ou dentaires.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que les femmes pourraient être plus exposées à certaines affections chroniques ou digestives, tandis que les hommes semblent davantage concernés par les douleurs physiques et les blessures. Ces différences pourraient s'expliquer par des facteurs liés aux rôles sociaux, aux conditions de vie ou aux types d'activités quotidiennes. Il est donc possible que l'organisation genrée des responsabilités, les contraintes professionnelles ou les différences dans le recours aux soins contribuent à façonner ces profils de santé différenciés. Une politique de santé attentive au genre gagnerait à intégrer ces dynamiques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes.

Graphique 3.1.2. Les maladies les plus fréquentes chez les personnes de 15 ans et plus, selon le sexe en 2024.



Source : EMOP 2024

3.2 Accès à la protection santé et comportements à risque

Couverture par une assurance maladie

Selon les données de l'EMOP 2024, 4,8 % des femmes adultes (15 ans et plus) et 4,9 % des hommes ont déclaré être couverts par une assurance maladie. Le Tableau 3.2.1 montre qu'en 2024, la quasi-totalité de la population malienne bénéficiant d'une assurance maladie est couverte par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), qui représente 94,2 % des hommes et 93,3 % des femmes couverts, soit un écart de 0,9 point de pourcentage en faveur des hommes. Ce régime constitue de loin le principal mécanisme de protection santé, notamment en milieu urbain où il dépasse 95 % de couverture.

Dans l'ensemble, les femmes et les hommes bénéficient d'une couverture similaire, mais on observe des différences selon le type de couverture et le lieu de résidence. À Bamako et dans les autres centres urbains, les femmes sont légèrement plus nombreuses à être affiliées à une mutuelle de santé communautaire (2,4 % à Bamako et 3,6 % dans les autres villes, contre respectivement 1,4 % et 2,7 % chez les hommes). Cette différence, bien que modeste,

pourrait suggérer un recours accru des femmes à des dispositifs de solidarité locale ou communautaire, en complément ou en substitution des régimes formels.

En milieu rural, le schéma est différent : la couverture par l'AMO y est légèrement inférieure (88,3 % pour les deux sexes), et la part des mutuelles de santé communautaire est plus élevée (11,7 % pour les hommes, 10,9 % pour les femmes). Ces mutuelles semblent jouer un rôle essentiel dans les zones moins couvertes par le système formel, bien qu'elles ne compensent pas totalement les écarts d'accès aux soins de qualité. L'absence de couverture par le RAMED (régime d'assistance pour les personnes vulnérables) ou par une assurance volontaire dans toutes les zones, quel que soit le sexe, soulève également des questions sur la portée réelle de ces dispositifs censés répondre aux besoins des populations les plus précaires.

Au niveau national, les écarts de genre dans la couverture globale restent limités, mais la dépendance quasi exclusive à l'AMO laisse peu de marge de manœuvre pour les populations exclues de l'emploi formel, parmi lesquelles les femmes sont souvent surreprésentées. Cela pourrait avoir des implications importantes en matière d'équité dans l'accès aux soins.

Tableau 3.2.1. Proportion des personnes couvertes par une assurance maladie, par type d'assurance, par sexe et par milieu de résidence en 2024

	Femmes	Hommes
Bamako		
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	94,5	96,3
Régime d'Assistance Médicale (RAMED)	0,0	0,0
Assurance Maladie Volontaire (AMV)	0,0	0,0
Mutuelle de Santé Communautaire (MSC)	2,4	1,4
Assurance maladie des compagnies d'assurance privée (STANE, NSIA, SONAVIE etc.)	1,9	1,3
Autre	1,2	0,9
Total	100,0	100,0

	Femmes	Hommes
Autres centres Urbains		
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	95,7	96,2
Régime d'Assistance Médicale (RAMED)	0,0	0,0
Assurance Maladie Volontaire (AMV)	0,0	0,0
Mutuelle de Santé Communautaire (MSC)	3,6	2,7
Assurance maladie des compagnies d'assurance privée (STANE, NSIA, SONAVIE etc.)	0,1	0,2
Autre	0,6	0,9
Total	100,0	100,0
Rural		
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	88,3	88,3
Régime d'Assistance Médicale (RAMED)	0,0	0,0
Assurance Maladie Volontaire (AMV)	0,0	0,0
Mutuelle de Santé Communautaire (MSC)	10,9	11,7
Assurance maladie des compagnies d'assurance privée (STANE, NSIA, SONAVIE etc.)	0,0	0,0
Autre	0,8	0,0
Total	100,0	100,0
Mali		
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	93,3	94,2
Régime d'Assistance Médicale (RAMED)	0,0	0,0
Assurance Maladie Volontaire (AMV)	0,0	0,0
Mutuelle de Santé Communautaire (MSC)	5,0	4,5
Assurance maladie des compagnies d'assurance privée (STANE, NSIA, SONAVIE etc.)	0,8	0,6
Autre	0,9	0,7
Total	100,0	100,0

Source : EMOP 2024

Prévalence du tabagisme

Parmi les comportements à risque pour la santé, le tabagisme constitue un enjeu majeur de santé publique, en particulier du fait de ses effets à long terme sur les maladies cardiovasculaires, respiratoires et certains cancers. Au Mali, les données révèlent une disparité marquée entre les femmes et les hommes dans la pratique du tabagisme (Graphique 3.2.1). En 2024, la prévalence du tabac chez les hommes est de 6,1 %¹⁰, contre seulement 0,3 % chez les femmes, soit un écart de 5,8 points de pour-

centage. Ce comportement à risque reste donc massivement masculin.

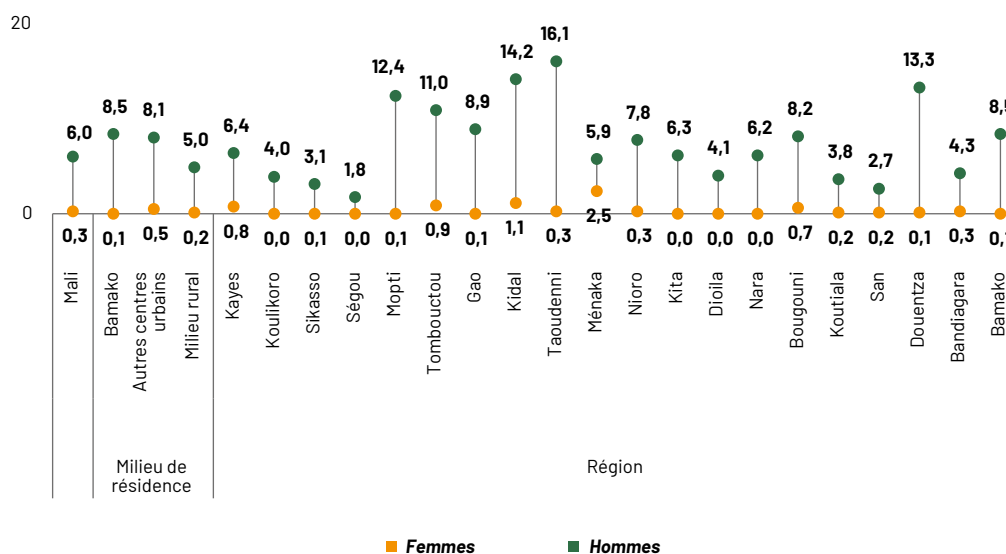
Cette différence est observée dans tous les milieux de résidence, bien que les niveaux varient. À Bamako, la prévalence atteint 8,5 % chez les hommes contre 0,1 % chez les femmes, soit un écart de 8,4 points de pourcentage. Dans les autres centres urbains, elle est de 8,1 % chez les hommes et 0,5 % chez les femmes. En milieu rural, les niveaux sont plus faibles, mais l'écart demeure important (5 % contre 0,2 %, soit un écart de 4,8 points de pourcentage).

¹⁰ Il s'agit ici des personnes de 15 ans et plus qui déclarent fumer du tabac que ça soit tous les jours ou moins d'une fois par jour.

Les disparités régionales renforcent ces constats. À l'échelle régionale, les taux de tabagisme les plus élevés chez les hommes sont observés dans les régions de Taoudenni (16,1 %), Kidal (14,2 %), Douentza (13,3 %) et

Mopti (12,4 %). Les taux les plus faibles se trouvent à Ségou (1,8 %), San (2,7 %), et Sikasso (3,1 %). Chez les femmes, le tabagisme reste marginal partout, à l'exception relative de la région de Ménaka, où il atteint 2,5 %.

Graphique 3.2.1. Prévalence de la consommation du tabac par sexe et par milieu de résidence en 2024.



Source : EMOP 2024

A stylized, high-contrast illustration of a Black man's head and shoulders in profile, facing right. The man has short, dark hair and a beard. He is wearing a dark, collared shirt. The background is composed of various geometric shapes and colors: a large teal rectangle at the top left, a large orange circle on the left, and a large orange rectangle at the top right. There are also several thin, vertical lines and smaller circles scattered throughout the composition. The overall style is modern and graphic.

4. ÉDUCATION

Ce chapitre se penche sur les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'éducation au Mali, en examinant les différents niveaux de scolarisation. À travers une série d'indicateurs, il dresse un panorama détaillé

des parcours éducatifs, mettant en lumière les principales disparités qui marquent l'accès et la progression scolaire au sein de la population malienne.

Encadré 4.1 Définition des indicateurs globaux d'éducation

Taux brut de scolarisation d'un cycle donné : c'est le rapport entre les effectifs inscrits dans un cycle d'enseignement donné et la population d'âge scolarisable officielle correspondant à ce même cycle. Le taux brut de scolarisation peut de ce fait être supérieur à 100.

Taux net de scolarisation d'un cycle donné : c'est le rapport entre le nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné et ayant l'âge officiel d'y être et l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation de ce cycle.

Indice de parité des sexes : c'est un indicateur qui mesure l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de scolarisation. Il est calculé en faisant le rapport entre le taux brut ou net de scolarisation des filles et celui des garçons. Inférieur à 1, il montre que la disparité est en défaveur des filles.

Taux de non-scolarisation : c'est la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés qui ne sont pas effectivement inscrits à l'école.

Taux d'abandon scolaire : c'est le pourcentage d'élèves d'un cours, d'une année donnée qui quittent le cycle au cours ou à la fin de l'année scolaire

Taux d'achèvement d'un cycle d'enseignement : c'est le pourcentage d'enfants âgées de 3-5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière classe du cycle correspondant et qui ont achevé ce cycle.

Taux de transition effectif : c'est le pourcentage des élèves qui passent d'un niveau d'enseignement à l'autre, sans tenir compte des redoublants. Il s'agit d'un indicateur important pour mesurer la progression des élèves dans le système éducatif et pour identifier les éventuels obstacles à la poursuite des études.

Taux d'admission à un cycle scolaire : c'est le pourcentage d'enfants d'une tranche d'âge donnée qui sont admis dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants admis dans un cycle scolaire par le nombre d'enfants de la tranche d'âge concernée.

Taux d'alphabétisation pour une population donnée : c'est le pourcentage de cette population qui sait lire et écrire dans une langue quelconque.

Niveau d'instruction : c'est le niveau d'instruction qu'une personne a atteint. Il est généralement mesuré par le niveau d'enseignement qu'un individu a achevé avec succès.

4.1 Taux brut de scolarisation

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est un indicateur fondamental pour évaluer l'accès à l'éducation à différents niveaux d'enseignement. Figurant parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD 4), il mesure le nombre total d'enfants inscrits dans un niveau d'enseignement donné, indépendamment de leur âge, par rapport à la population en âge officiel de fréquenter ce niveau.

TBS au premier cycle de l'enseignement fondamental (7–12 ans)

Le Graphique 4.1.1 présente les différences de genre en matière de TBS au Mali. D'après ce graphique, en 2024, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau du Fondamental 1 au Mali atteint 77,5 % pour les filles et 77,2 % pour les garçons, traduisant une situation de quasi-parité à l'échelle nationale, avec un léger avantage de 0,3 point de pourcentage en faveur des filles. Par rapport à 2014, le TBS au fondamental 1 a connu une progression plus élevée parmi les filles (70,8 %) que chez les garçons (73,6 %).

Toutefois, cette moyenne nationale cache d'importantes disparités selon le milieu de résidence. En zone urbaine, le TBS dépasse les 100 % à Bamako (113 % pour les garçons et 108 % pour les filles)¹¹ avec un écart de 5,3 points de pourcentage en faveur des garçons. En 2014, cet écart était seulement de 0,7 points de pourcentage (106,6 % et 107,2 % respectivement parmi les filles et les garçons).

Dans les autres centres urbains, la situation est plus équilibrée : en 2024, les garçons affichent un TBS de 92,6 % contre 90,8 % pour

les filles, soit un écart modeste de 1,7 point de pourcentage. L'écart était auparavant favorable aux filles en 2014 (101,1 % contre 97,3 %), soulignant une érosion progressive de l'avantage féminin dans ces milieux. À l'inverse, en milieu rural, les écarts de genre sont désormais presque inexistantes (68,2 % pour les garçons et 68,0 % pour les filles), alors qu'en 2014, les garçons y étaient légèrement favorisés (65,6 % contre 60,3 % pour les filles). Ces données suggèrent que les efforts pour l'égalité de genre ont davantage porté leurs fruits dans les zones rurales (matérialisés par une baisse de l'écart entre les filles et les garçons) que dans les zones urbaines, bien que les niveaux de TBS restent globalement plus bas dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

À l'échelle des régions, les disparités restent notables, tant en matière de niveaux de scolarisation que d'écarts entre filles et garçons. Les taux les plus élevés se retrouvent dans des régions comme Gao (112,1 % pour les filles et 111,6 % pour les garçons), Koulikoro (93,9 % contre 85,1 %, soit un écart de 8,8 points de pourcentage en faveur des garçons), ou encore Sikasso, qui maintient une couverture relativement élevée et équilibrée (écart de 4,7 points de pourcentage). À l'opposé, des zones comme Ménaka (22,9 % pour les garçons et 24,7 % pour les filles) et Taoudenni (autour de 30 %) présentent des niveaux très faibles de scolarisation, malgré une quasi-parité entre les femmes et les hommes.

Dans certaines régions, les filles affichent des résultats supérieurs à ceux des garçons, ce qui mérite d'être souligné. À Mopti, par exemple, l'écart atteint 12,5 points de pourcentage en

¹¹ Le taux brut de scolarisation (TBS) c'est le rapport entre les effectifs inscrits dans un cycle d'enseignement donné et la population d'âge scolarisable officielle correspondant à ce même cycle. Ainsi, il peut dépasser 100 % car il inclut tous les élèves inscrits à un niveau donné d'enseignement, quel que soit leur âge. Cela signifie que des enfants plus jeunes ou plus âgés que la tranche d'âge officielle peuvent être comptabilisés, par exemple en cas de redoublement ou d'inscription tardive.

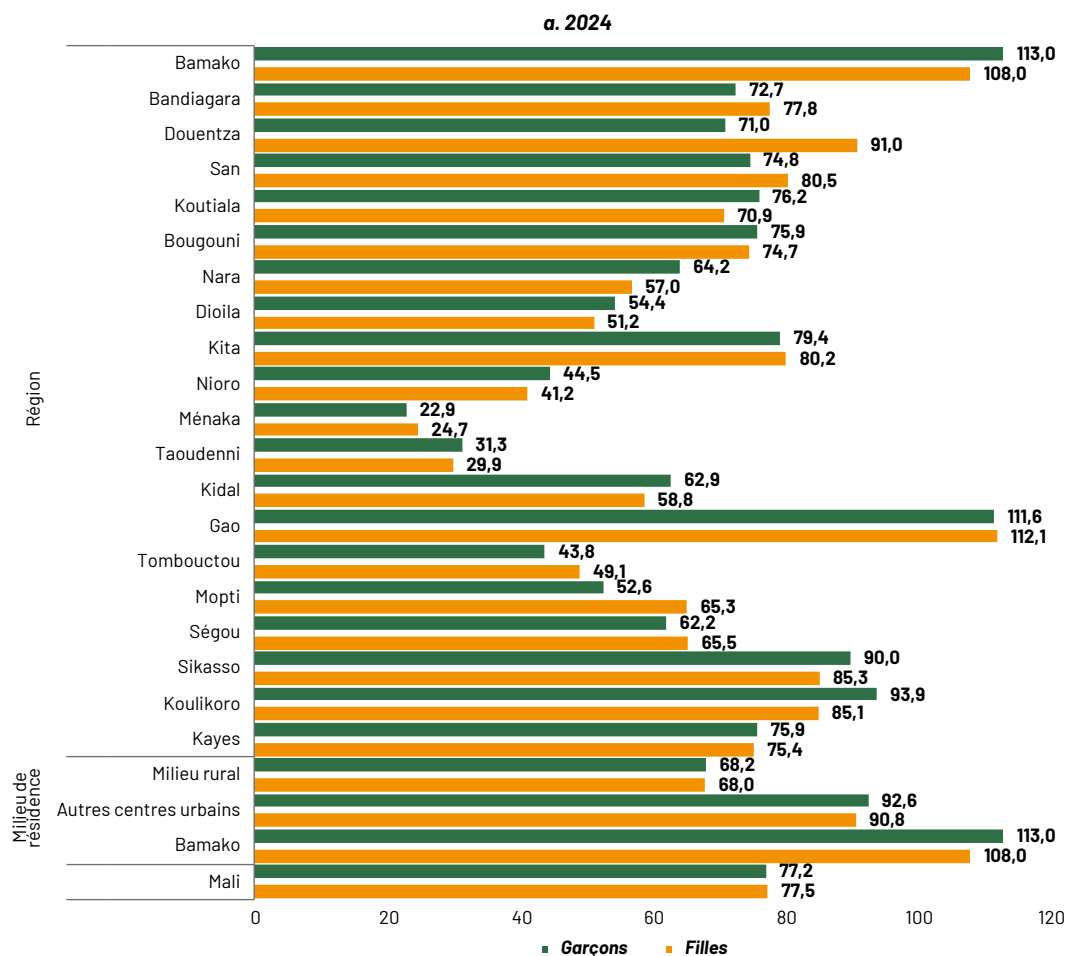
faveur des filles (65,3 % pour les filles contre 52,6 % pour les garçons), ce qui constitue l'un des cas les plus marqués d'avantage féminin. Douentza enregistre également un écart exceptionnel de 20 points de pourcentage en faveur des filles. Ces dynamiques locales pourraient refléter des programmes ciblés ou des mobilisations communautaires en faveur de la scolarisation des filles.

Cependant, plusieurs régions affichent encore des écarts notables en défaveur des filles : c'est le cas de Koutiala, Koulikoro, Nara, San ou Bamako, où les garçons bénéficient d'un taux supérieur de 4 à 9 points de pourcentage. Dans ces zones, les facteurs sociaux, économiques

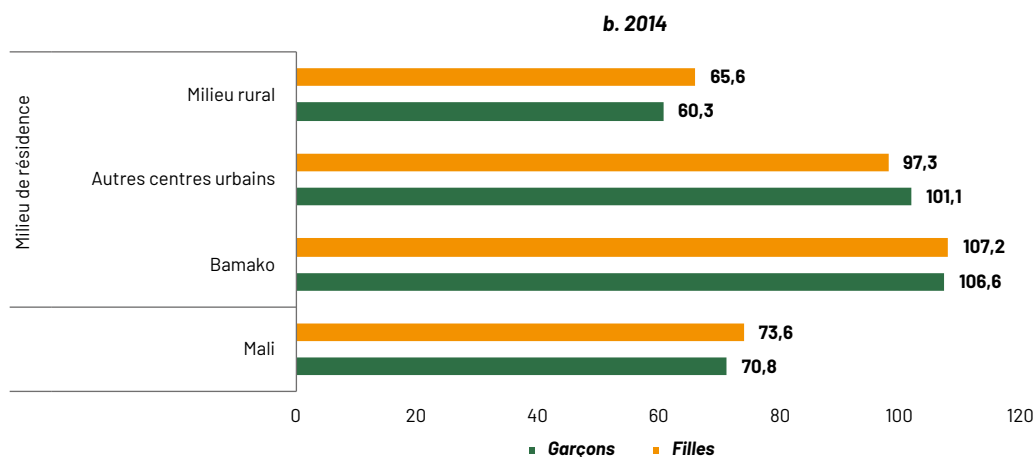
ou culturels peuvent encore freiner la pleine participation des filles à l'éducation.

En somme, si le Mali a globalement progressé vers la parité au primaire, des déséquilibres importants persistent selon le lieu de résidence et la région. Les données montrent une réduction des écarts dans les zones rurales et une tendance inversée en zone urbaine, où les filles, auparavant en avance, sont désormais légèrement désavantagées. Ces constats invitent à un réajustement des priorités, avec un accent à mettre sur la consolidation des acquis en milieu rural, et la réduction des nouveaux écarts émergents dans les grandes agglomérations.

Graphique 4.1.1. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au Fondamental 1 (7-12 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

TBS au second cycle de l'enseignement fondamental (13–15 ans)

D'après le Graphique 4.1.2, le TBS au niveau du Fondamental 2 était de 57,2 % pour les filles, contre 54,2 % pour les garçons, soit un écart de 3 points de pourcentage en faveur des filles. Cette situation représente un renversement par rapport à 2014, où les garçons étaient légèrement plus scolarisés (57 % contre 47,9 % pour les filles, soit un écart de 9,1 points de pourcentage). Tout comme dans le cas du Fondamental 1, cette évolution récente traduit possiblement une amélioration du maintien des filles dans le système éducatif au-delà du primaire, et une dynamique plus inclusive dans certains contextes.

Cependant, cette moyenne nationale masque des disparités notables selon le milieu de résidence. En milieu rural, les filles sont désormais un peu plus scolarisées que les garçons (42,9 % pour les filles contre 39,9 % pour les garçons), alors qu'en 2014, les garçons conservaient encore un léger avantage (10,5 points de pourcentage en faveur des garçons). L'écart s'est donc inversé, ce qui suggère que les efforts d'équité ciblés sur les zones rurales

pourraient commencer à porter leurs fruits pour les filles. En revanche, en milieu urbain, les écarts demeurent en faveur des garçons. À Bamako, ceux-ci présentent un TBS de 91,6 %, contre 84,5 % pour les filles, soit un écart de 7 points de pourcentage. Néanmoins, cette inégalité a diminué depuis 2014, où elle atteignait près de 32 points de pourcentage. Le même constat prévaut dans les autres centres urbains où l'écart actuel de 2 points de pourcentage en faveur des garçons est plus faible que celui observé en 2014 qui était de 14,4 points de pourcentage.

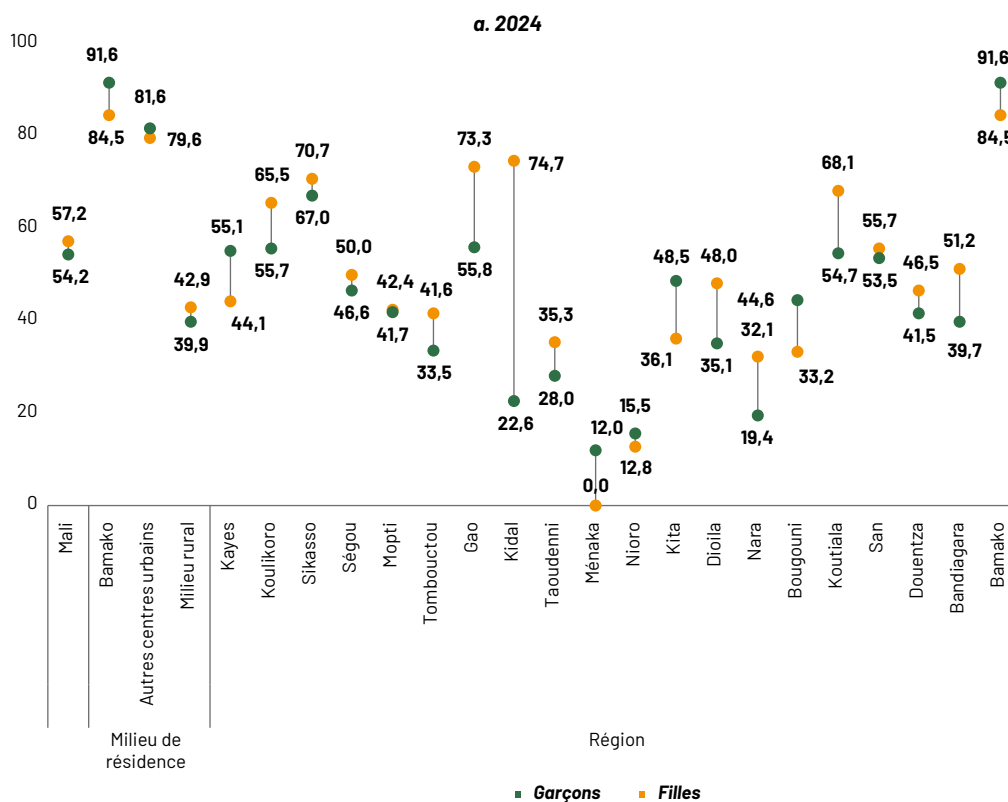
À l'échelle régionale, les contrastes sont très marqués, avec des situations parfois inversées selon les contextes locaux. Certaines régions du nord, comme Kidal ou Gao, enregistrent des écarts très prononcés en faveur des filles. À Kidal, le TBS des filles atteint 74,7 %, contre seulement 22,6 % pour les garçons, soit un écart exceptionnel de 52,1 points de pourcentage. Gao présente également un écart de 17,6 points de pourcentage en faveur des filles. Ce type de déséquilibre pourrait s'expliquer par une déscolarisation accrue des garçons dans ces

zones, possiblement liée à l'insécurité, à la migration ou à la précarité économique. D'autres régions comme Dioila, Koutiala, Bandiagara ou Nara présentent aussi des écarts significatifs favorables aux filles, de l'ordre de 10 à 13 points de pourcentage.

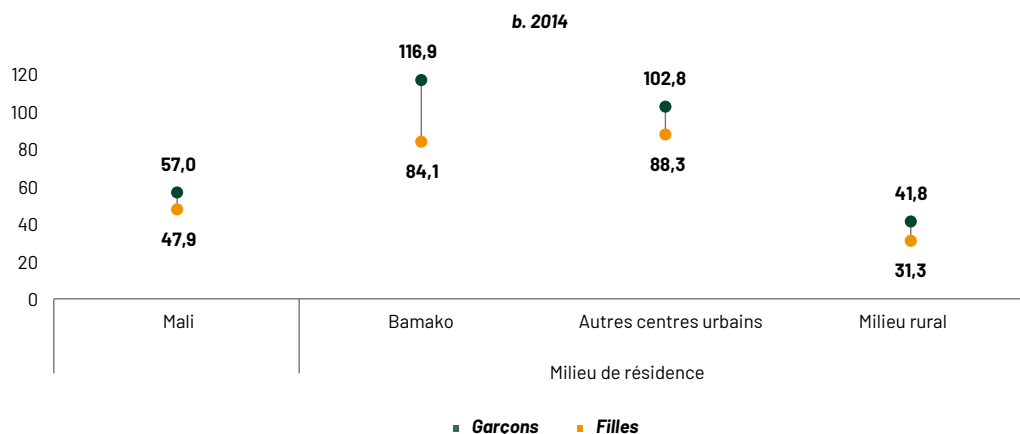
À l'inverse, certaines régions restent nettement défavorables aux filles. À Kita, par

exemple, le TBS au fondamental 1 des garçons dépasse celui des filles de 12,4 points de pourcentage, une situation similaire à celle observée à Kayes (11 points de pourcentage), à Bougouni (11,4 points de pourcentage) ou encore à Ménaka (12 points de pourcentage), bien que cette dernière présente des taux extrêmement faibles pour les deux sexes.

Graphique 4.1.2. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au Fondamental 2 (13-15 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

TBS au secondaire (16–18 ans)

D'après le Graphique 4.1.3, le TBS au niveau secondaire était relativement faible au Mali, avec 35,7 % chez les garçons et 33,3 % chez les filles, soit un écart de 2,4 points de pourcentage en faveur des garçons. Cette différence a diminué par rapport à 2014, où l'écart était de 13,6 points de pourcentage (34,5 % pour les garçons contre 21,8 % pour les filles). Si ces chiffres traduisent un progrès global du taux de scolarisation dans ce groupe d'âge, ils révèlent également un renforcement des inégalités de genre à ce stade du parcours scolaire.

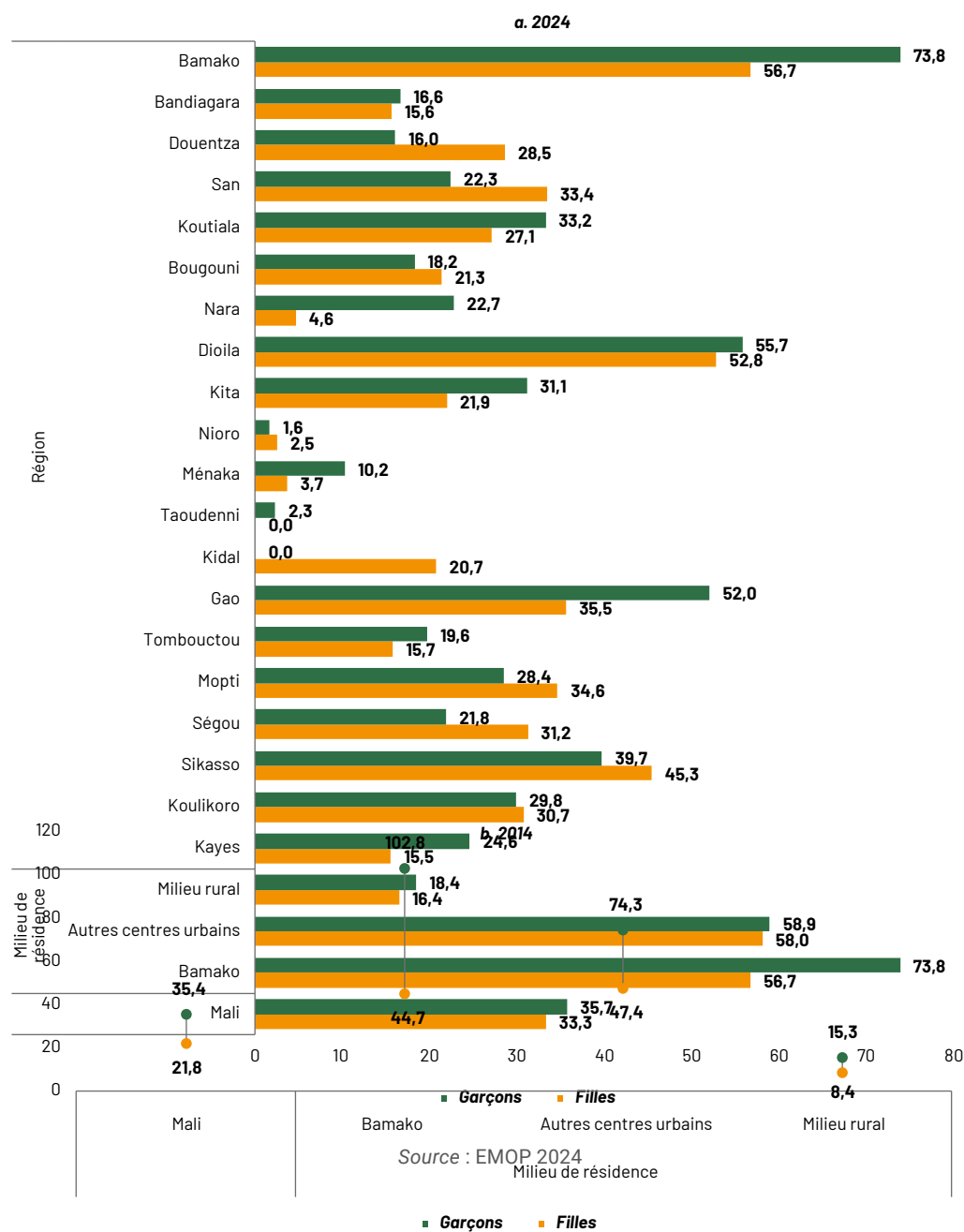
Les disparités selon le milieu de résidence restent marquées. À Bamako, les garçons atteignent un TBS de 73,8 % contre 56,7 % pour les filles, soit un écart de 17,1 points de pourcentage, bien inférieur qu'en 2014 (58,1 points de pourcentage). Cette dynamique est également visible dans les autres centres urbains, où les garçons conservent une légère avance (58,9 % pour les garçons contre 58 % pour les filles, soit un écart de 0,8 point de pourcentage), alors qu'en 2014, l'écart était de 26,9 % en faveur des garçons. En milieu rural, les écarts sont plus modérés (18,4 % pour les garçons contre 16,4 % pour les filles), mais le niveau global de

scolarisation reste très bas pour les deux sexes, indiquant des difficultés persistantes d'accès à l'enseignement secondaire hors des zones urbaines.

À l'échelle régionale, les disparités sont particulièrement marquées. Certaines régions affichent des écarts considérables en faveur des garçons : c'est le cas notamment de Gao (16,4 points de pourcentage), de Kayes (9 points de pourcentage), de Kita (9,2 points de pourcentage) ou de Nara (18,1 points de pourcentage). À l'inverse, plusieurs régions comme Douentza (12,5 points de pourcentage), San (11 points de pourcentage), Ségou (9,3 points de pourcentage) ou Mopti (6,2 points de pourcentage) présentent des écarts significatifs en faveur des filles.

Il convient de noter que dans plusieurs régions comme Koulikoro, Nioro ou Taoudenni, les écarts entre les femmes et les hommes sont minimes, traduisant une forme d'équilibre, mais souvent dans un contexte de faible couverture scolaire. Ces données suggèrent que l'accès à l'enseignement secondaire est encore loin d'être universel et que l'équité de genre reste fragile, voire inversée selon les régions.

Graphique 4.1.3. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au secondaire (16-18 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Dans l'ensemble, des progrès aient été réalisés entre 2014 et 2024 en matière de scolarisation secondaire avec notamment une réduction des écarts entre les filles et les garçons surtout dans les autres centres urbains et en milieu rural. Néanmoins, la poursuite de la scolarité au-delà du cycle fondamental semble plus vulnérable aux contraintes économiques, sociales et culturelles, notamment pour les filles dans certaines régions. Des politiques ciblées seront nécessaires pour corriger ces disparités et garantir à tous les enfants, quel que soit leur sexe ou leur lieu de résidence, une égalité d'accès au secondaire.

TBS au supérieur (19–24 ans)

L'accès à l'enseignement supérieur demeure très limité au Mali. Les données de l'EMOP 2024 (Graphique 4.1.4) montrent que seulement 6,2 % des hommes et 4,1 % des femmes âgés de 19 à 24 ans sont inscrits dans l'enseignement supérieur, soit un écart de près de 2 points de pourcentage en faveur des hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est moins élevé qu'en 2014 (7,2 points de pourcentage).

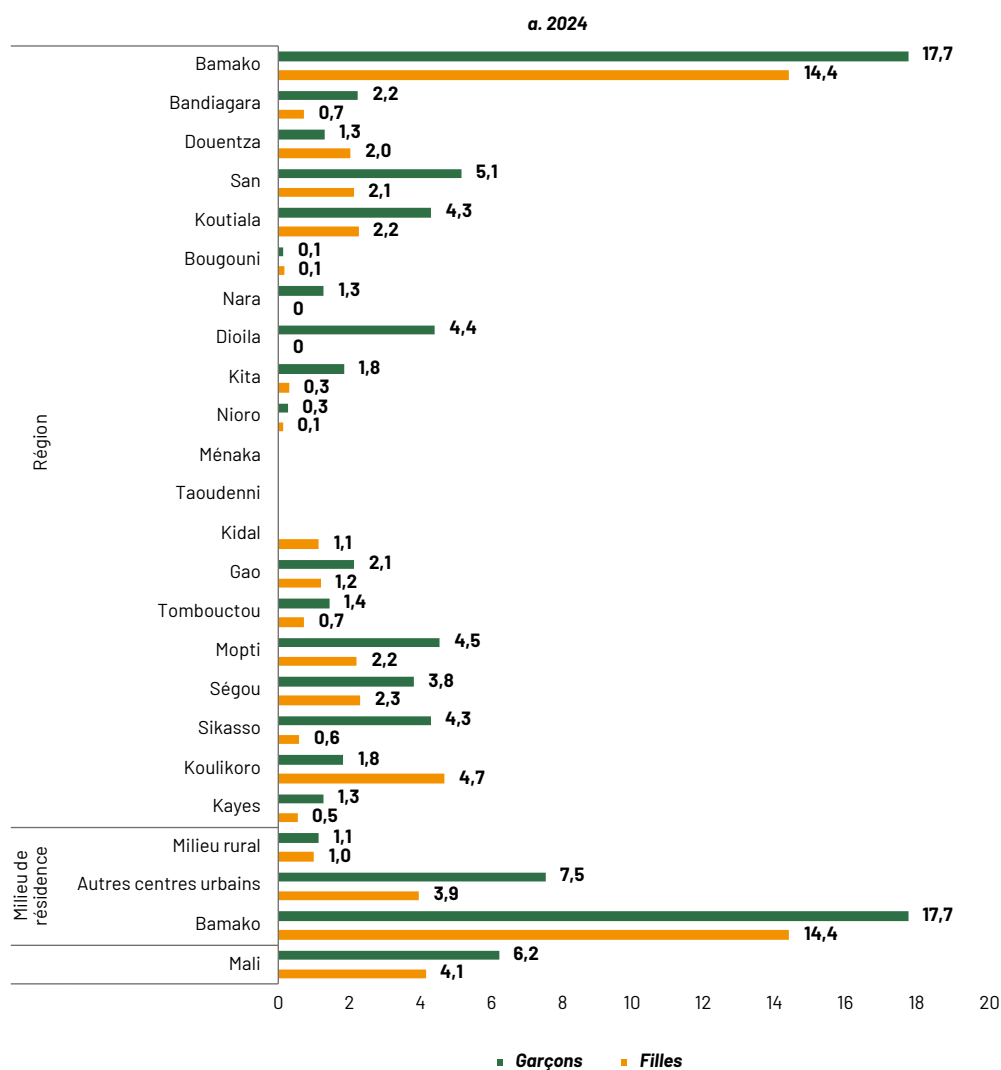
Les disparités selon le milieu de résidence sont particulièrement marquées. À Bamako, bien que les taux restent bien supérieurs à la moyenne nationale, ils sont en baisse par rapport à 2014 chez les garçons (17,7 % des hommes en 2024 contre 38,1 % en 2014¹²) et en hausse parmi les filles (14,4 % des femmes en 2024 contre 12,3 % en 2014). Ainsi, à Bamako, l'écart entre les filles et les garçons concernant le TBS au supérieur a baissé de 25,9 points de pourcentage à 3,3 points de pourcentage entre

2014 et 2024 du notamment à un recul du TBS des garçons. Ce recul est préoccupant et pourrait refléter des contraintes liées à la saturation des structures universitaires, à des obstacles économiques croissants ou à un décrochage scolaire accru après le secondaire notamment par une préférence de l'emploi. Dans les autres centres urbains, les hommes sont également plus nombreux à poursuivre des études supérieures (7,5 % pour les hommes contre 3,9 % pour les femmes), un écart de 3,6 points de pourcentage qui a légèrement augmenté par rapport à 2014 (3,1 points de pourcentage). En milieu rural, les taux bruts de scolarisation sont inférieurs à 2% (1,1 % pour les hommes et 1 % pour les femmes), suggérant une quasi-inaccessibilité de l'enseignement supérieur pour la majorité des jeunes ruraux.

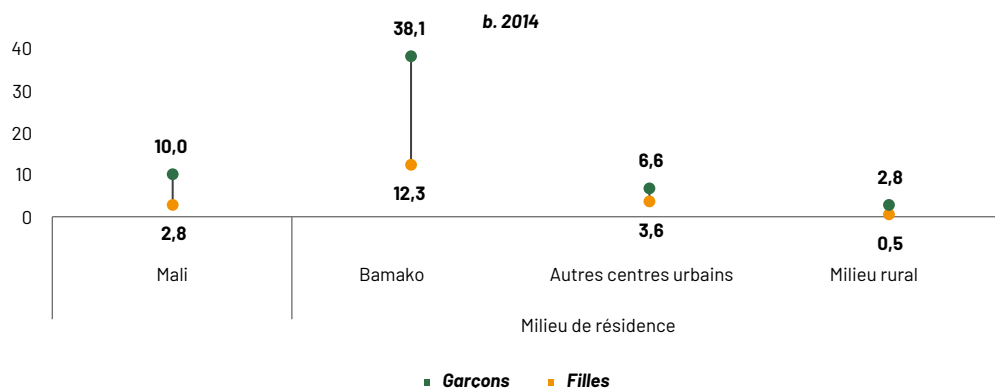
À l'échelle régionale, peu de zones dépassent les 5 % de scolarisation, à l'exception de la région de Bamako (le TBS étant de 17,6 % pour les hommes contre 14,3 % pour les femmes). Dans certaines régions comme Koulikoro, les filles sont proportionnellement plus nombreuses à poursuivre des études supérieures que les garçons (avec un TBS de 4,7 % pour les femmes contre 1,8 % pour les hommes), mais ces situations demeurent rares. À l'inverse, des régions telles que Dioila, San ou Sikasso présentent des écarts particulièrement élevés en faveur des hommes (de l'ordre de 2 à 4 points de pourcentage). Enfin, dans plusieurs localités, notamment Taoudenni, Ménaka et Kidal, le taux de scolarisation au supérieur est nul pour au moins un des deux sexes.

12 Comme mentionné précédemment, les données de 2014 excluent la région de Kidal.

Graphique 4.1.4. Taux brut de scolarisation (en pourcentage) au supérieur
(19-24 ans) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

Indice de parité entre les sexes dans les TBS

L'indice de parité entre les sexes (IPS) est un indicateur qui permet d'évaluer le degré d'égalité entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation. Une valeur de 1 signifie une parfaite parité ; un indice inférieur à 1 indique une situation favorable aux garçons, tandis qu'un indice supérieur à 1 reflète un avantage en faveur des filles.

Au Mali, l'IPS varie selon les niveaux d'enseignement et les zones géographiques (Graphique 4.1.5). D'après les données de l'EMOP 2024, la parité est globalement atteinte au niveau du premier cycle de l'enseignement, avec un IPS national de 1, ce qui confirme l'équilibre entre garçons et filles dans les premières années de la scolarité. Cet équilibre est également observé en milieu rural (IPS de 1), tandis qu'un léger désavantage pour les filles est visible à Bamako (0,96) et dans les autres zones urbaines (0,98), suggérant que la parité est légèrement plus difficile à maintenir en contexte urbain malgré des taux de scolarisation plus élevés.

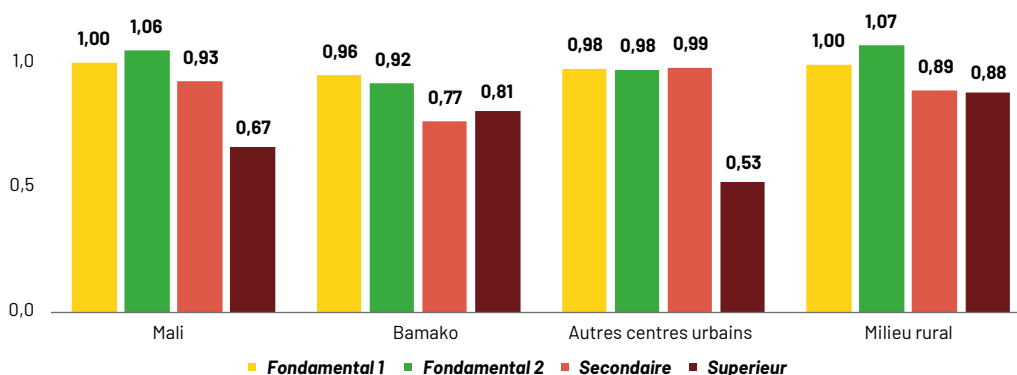
Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental, on observe une amélioration en faveur des filles, avec un IPS national de 1,06. Cela signifie que, à ce stade, les filles sont légèrement plus nombreuses à poursuivre leur

scolarité que les garçons. Cette tendance est particulièrement prononcée en milieu rural, où l'IPS atteint 1,07, tandis que le léger désavantage des filles demeure visible dans les centres urbains avec un IPS de 0,92 à Bamako et de 0,98 dans les autres centres urbains.

En revanche, dans l'enseignement secondaire, les inégalités s'inversent en défaveur des filles : l'IPS tombe à 0,93 au niveau national, signalant une augmentation des écarts entre garçons et filles. Cette baisse est plus importante à Bamako, où l'IPS atteint seulement 0,77. Dans les zones rurales, bien que le niveau général de scolarisation soit faible, l'IPS reste à 0,88, ce qui indique une disparité persistante au détriment des filles.

La situation est encore plus préoccupante dans l'enseignement supérieur, où l'IPS chute à 0,67 à l'échelle nationale, traduisant une forte inégalité en défaveur des jeunes femmes. Cette tendance est accentuée dans les zones urbaines hors Bamako (IPS de 0,53), tandis qu'en milieu rural, l'IPS est légèrement meilleur (0,88), mais dans un contexte de très faible scolarisation générale. Seule la capitale affiche un indice relativement plus équilibré (0,81), bien qu'en baisse par rapport aux niveaux observés dans l'enseignement fondamental.

Graphique 4.1.5. Indice de parité entre les sexes dans les TBS, par cycle d'enseignement et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024

4.2 Taux net de scolarisation ajusté

Le Graphique 4.2.1 illustre les valeurs du taux net de scolarisation (TNS) ajusté¹³ pour le premier cycle de l'enseignement fondamental en 2024 et 2014, par sexe et milieu de résidence.

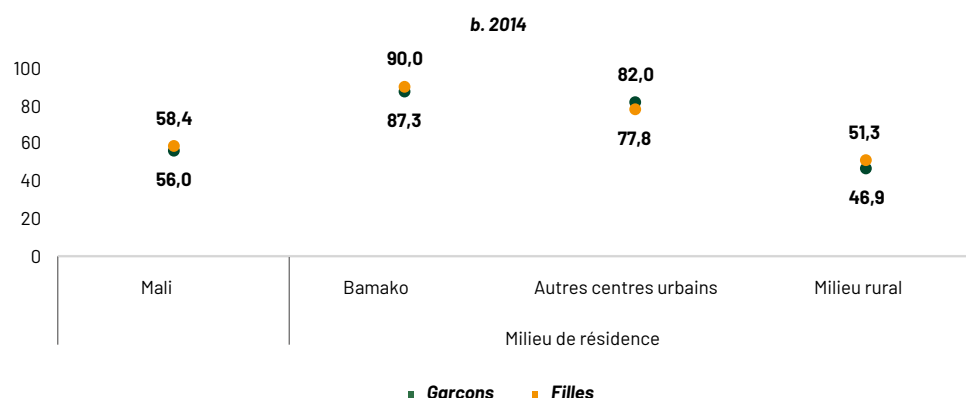
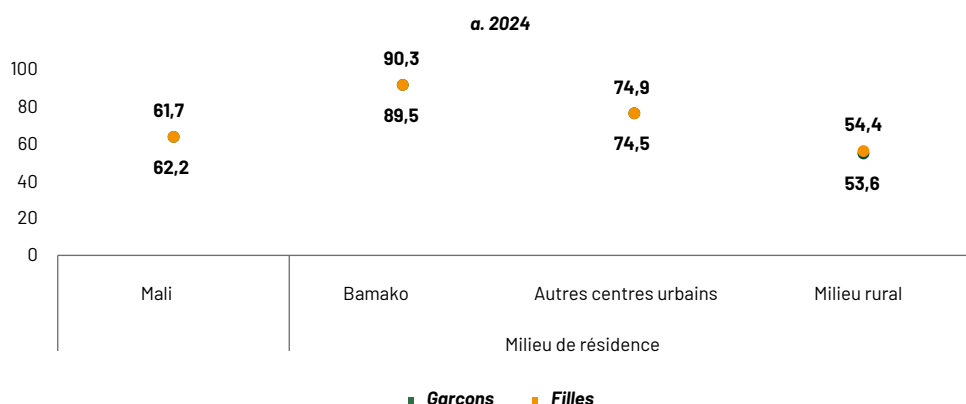
Au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, les données de l'EMOP 2024 révèlent des taux inférieurs à 65 % avec une quasi-parité nationale : le TNS ajusté est de 61,7 % pour les garçons et 62,2 % pour les filles, soit un léger écart de 0,5 point de pourcentage en faveur des filles. Cette situation marque une nette amélioration par rapport à 2014, où les taux étaient de 58,4 % et 56 % pour les garçons et les filles respectivement. On observe ainsi une progression de l'accès à l'éducation

primaire au cours des dix dernières années mais aussi une réduction de l'écart entre filles et garçons.

Selon le milieu de résidence, des différences importantes subsistent. À Bamako, le TNS ajusté atteint 90,3 % pour les garçons et 89,5 % pour les filles (0,8 point de pourcentage en faveur des garçons), témoignant d'une couverture presque universelle. Dans les autres centres urbains, les niveaux restent également élevés, avoisinant 75 % pour les deux sexes, avec une parité quasi parfaite (0,4 point de pourcentage en faveur des garçons). En milieu rural, les taux sont plus faibles, autour de 54,4 % pour les garçons et 53,6 % pour les filles, mais l'écart reste modéré (0,8 point de pourcentage), signalant des efforts de rattrapage dans les zones moins desservies.

¹³ Le taux net de scolarisation ajusté du fondamental 1 est défini comme la proportion des élèves en âge d'être au fondamental 1 qui sont inscrits au fondamental 1 et 2.

Graphique 4.2.1. Taux net de scolarisation ajusté (en pourcentage) par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



4.3 Taux d'abandon scolaire

L'abandon au premier cycle de l'enseignement fondamental

Le taux d'abandon¹⁴ correspond à la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés au fondamental 1 qui ne sont pas scolarisés lors de l'année

scolaire 2023-2024 durant l'année de référence. Ce phénomène constitue un indicateur important des inégalités d'accès à l'éducation de base, souvent influencé par le sexe, le lieu de résidence et les conditions socioéconomiques. Le Graphique 4.3.1 illustre cette réalité pour le niveau du Fondamental 1 (7-12 ans).

¹⁴ Le taux d'abandon est calculé sur les enfants qui ont été déjà fréquenté mais qui ne sont pas inscrits à l'école lors de l'année scolaire en cours. Ces taux d'abandon diffèrent donc des taux de non-scolarisation qui prennent en compte les enfants qui n'ont jamais été à l'école.

Au Mali, les données de l'EMOP 2024, montrent que le taux d'abandon au premier cycle de l'enseignement fondamental s'élevait à 4,4 % pour les garçons et 4,5 % pour les filles, soit un écart global faible de 0,1 point de pourcentage en défaveur des filles. Cette quasi-parité contraste avec la situation de 2014, où les taux étaient beaucoup plus élevés, à 8,4 % pour les garçons et 9 % pour les filles, mais avec un écart légèrement favorable aux filles (0,5 point de pourcentage). La baisse notable de l'abandon sur la décennie est un signe encourageant d'un meilleur accès à l'éducation pour les enfants de cet âge.

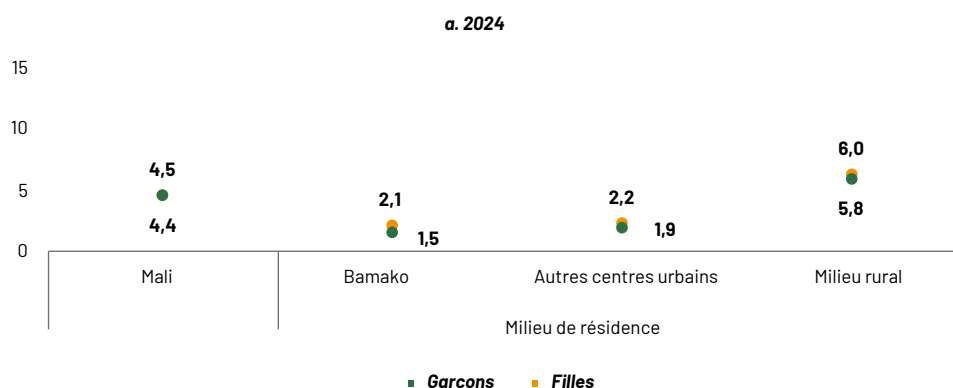
Les disparités géographiques révèlent cependant des dynamiques contrastées. En 2024, Bamako affichait des taux plus élevés que la moyenne nationale, notamment chez les filles (2,1 % pour les filles contre 1,5 % pour les garçons), soit un écart de 0,6 point de pourcentage en faveur des filles. Ce contraste pourrait s'expliquer par des facteurs sociaux ou culturels spécifiques à la capitale, y compris des pressions familiales ou des barrières liées au genre. Dans les autres zones urbaines, l'abandon est plus faible (2,2 % pour les garçons et 1,9 % pour les filles), avec un écart modéré de 0,3

point de pourcentage en faveur des filles, tandis qu'en milieu rural, les taux sont légèrement plus élevés (6 % pour les garçons contre 5,8 % pour les filles), mais marquent une quasi-égalité entre les femmes et les hommes (0,2 point de pourcentage).

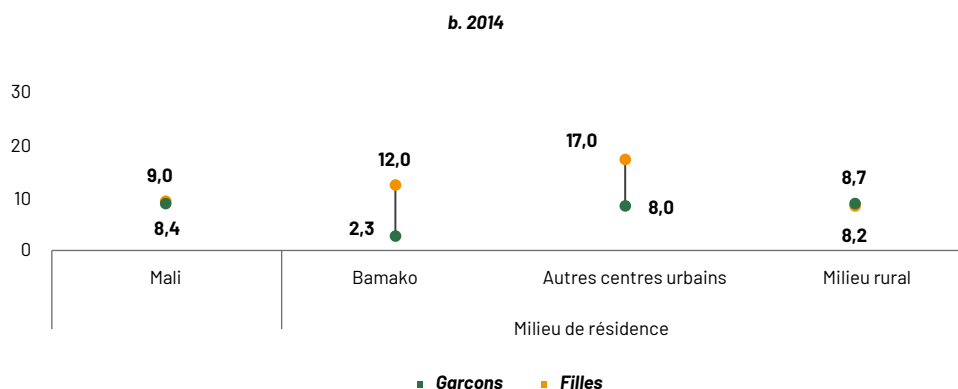
En comparaison, les données de 2014 révélaient une situation inverse. Les taux d'abandon étaient nettement plus élevés à Bamako et dans les autres centres urbains, en particulier pour les garçons : 2,3 % à Bamako et 8 % dans les autres zones urbaines, contre 12 % et 17 % pour les filles respectivement. Les écarts en faveur des filles étaient de 9,7 à 9 points de pourcentage dans les zones urbaines. En milieu rural, la situation était plus équilibrée, avec des taux de 8,7 % et 8,2 % pour les filles et les garçons respectivement.

Ces évolutions suggèrent un progrès important dans la lutte contre l'abandon au niveau primaire, notamment dans les zones urbaines. Toutefois, le léger désavantage observé chez les filles en 2024, particulièrement à Bamako, invite à poursuivre les efforts pour lever les barrières spécifiques à leur accès à l'école, comme les normes de genre, les obligations domestiques ou le manque de structures adaptées.

Graphique 4.3.1. Taux d'abandon scolaire au premier cycle de l'enseignement fondamental (7-12 ans), par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

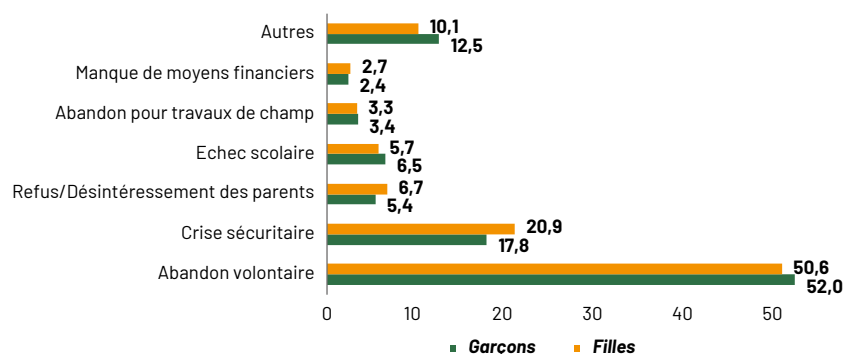
Les raisons de l'abandon varient également selon le sexe (Graphique 4.3.2). En 2024, l'abandon volontaire reste la principale cause de l'abandon pour les filles et les garçons, affectant près de la moitié des enfants non scolarisés (52 % des garçons et 50,6 % des filles). En deuxième position vient la crise sécuritaire affectant plus de 20,9 % des filles et 17,8 % des garçons non-scolarisés. Toutefois, certains motifs révèlent des écarts notables.

Comparativement aux filles, les garçons citent plus souvent l'échec (6,5 % contre 5,7 % chez les filles). En revanche, les filles citent beaucoup plus souvent le refus/désintéressement des parents comme raison de leur

abandon scolaire (6,7 % contre 5,4 % des garçons). D'autres raisons telles que les travaux champêtres (3,4 % et 3,3 % pour les filles et les garçons respectivement) et le manque de moyens financiers (2,4 % et 2,7 % pour les filles et les garçons respectivement) sont cités quasiment à la même fréquence chez les filles et les garçons.

Ces résultats soulignent que si les taux d'abandon sont relativement équilibrés entre filles et garçons, les causes profondes diffèrent, reflétant des contraintes genrées spécifiques. Les interventions pour améliorer la scolarisation devront donc tenir compte de ces déterminants différenciés.

Graphique 4.3.2. Raisons de l'abandon scolaire au premier cycle de l'enseignement fondamental (7-12 ans), par sexe



Source : EMOP 2024

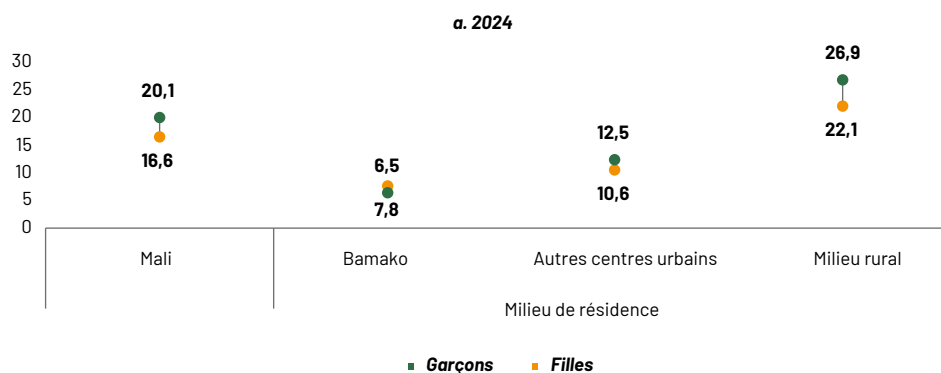
Abandon au second cycle de l'enseignement fondamental

L'abandon dans le second cycle de l'enseignement fondamental concerne une proportion importante d'enfants âgés de 13 à 15 ans. En 2024 (Graphique 4.3.3), le taux global d'abandon au deuxième cycle de l'enseignement fondamental est estimé à 16,6 % pour les filles et 20,1 % pour les garçons soit un écart de 3,5 points de pourcentage. En 2014, l'écart entre filles et garçons était de 1,8 points de pourcentage en raison d'une augmentation de l'abandon chez les garçons (17,8 % en 2014 et 20,1 % en 2024) et d'une baisse chez les filles (19,6 % en 2014 et 16,6 % en 2024). Ces chiffres traduisent une persistance des inégalités de genre dans l'ac-

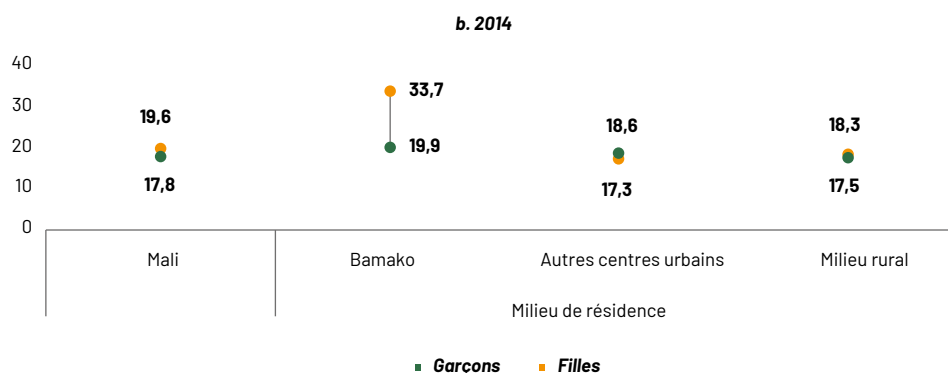
cès au second cycle, affectant davantage les garçons à l'échelle nationale.

Les disparités sont également marquées selon le milieu de résidence. En 2024, les zones rurales affichent les taux d'abandon les plus élevés (26,9 % chez les garçons et 22,1 % chez les filles), suivies des autres milieux urbains (12,5 % et 10,6 % respectivement). À Bamako, les taux sont relativement plus bas et légèrement inversés en faveur des garçons (6,5 % contre 7,8 % pour les filles). Ces données indiquent que, bien que les filles bénéficient globalement d'un meilleur accès à l'éducation au fondamental 2, des disparités géographiques persistent, particulièrement en milieu rural.

Graphique 4.3.3. Taux d'abandon scolaire au second cycle de l'enseignement fondamental (13-15 ans), par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



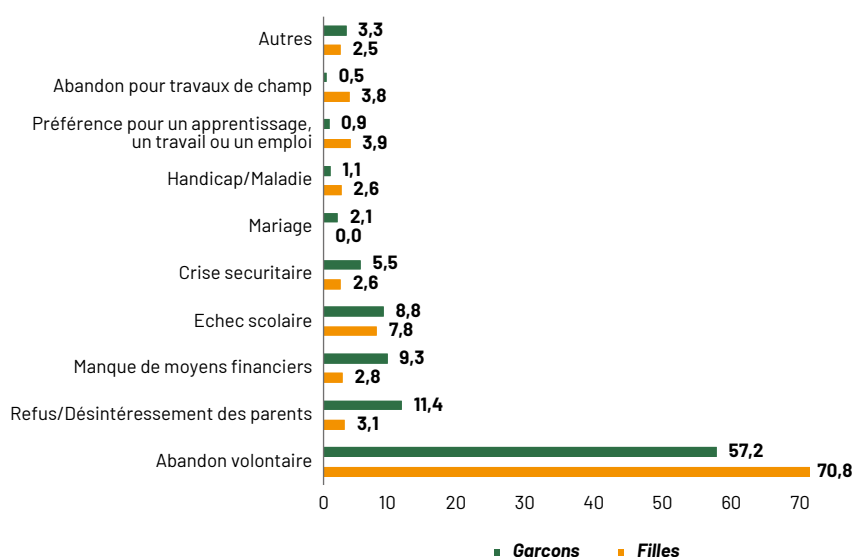
Source : EMOP 2014

Les raisons de l'abandon au second cycle de l'enseignement fondamental varient fortement selon le sexe (Graphique 4.3.4). Comme dans le cas des enfants qui abandonnent au premier cycle de l'enseignement fondamental, la principale cause évoquée par plus de la moitié des enfants non scolarisés au fondamental 2 est l'abandon volontaire qui concerne 70,8 % des garçons et 57,2 % des filles. Toutefois, plusieurs facteurs spécifiques expliquent les écarts observés. Chez les garçons, les travaux champêtres ou le pastoralisme sont plus évoqués, représentant 3,8 % des raisons évoquées par les

garçons, contre seulement 0,5 % chez les filles. De même, une part significative des garçons (3,9 %) quitte l'école pour un apprentissage ou un emploi, soit 3 points de pourcentage de plus que chez les filles.

En revanche, les filles sont plus nombreuses à être déscolarisées en raison du refus/désintérêt des parents (11,4 % contre 3,1 % des garçons), du manque de moyens financiers (9,3 % contre 2,8 % chez les garçons) la crise sécuritaire (5,5 % contre 2,6 chez les garçons) et du mariage qui affecte 2,1 % des filles.

Graphique 4.3.4. Raisons de l'abandon scolaire au second cycle de l'enseignement fondamental (13-15 ans), par sexe



Source : EMOP 2024

En somme, l'abandon scolaire au fondamental 2 reflète à la fois des contraintes économiques, des normes sociales différenciées selon le genre, et des réalités géographiques qui limitent l'accès à l'éducation, notamment en

zone rurale. Les filles sont souvent freinées par des responsabilités domestiques et des rôles sociaux précoces, tandis que les garçons sont plus exposés à l'insertion précoce dans les activités économiques ou agricoles.

Abandon au secondaire

Le taux d'abandon au secondaire (Graphique 4.3.5) révèle une situation préoccupante, en particulier pour les garçons. En 2024, le taux d'abandon scolaire au secondaire s'élevait à 42,5 % pour les garçons âgés de 16 à 18 ans, contre 40,1 % pour les filles, soit un écart de 2,4 points de pourcentage en faveur des filles. Cette tendance marque une inversion par rapport à 2014, où les taux étaient plus faibles et plus équilibrés (25,9 % pour les garçons contre 25,9 % pour les filles).

Ces écarts sont encore plus marqués selon le milieu de résidence. En milieu rural, le taux d'abandon scolaire au secondaire est de 52,2 % pour les garçons, contre 47,7 % pour les filles. En milieu urbain hors Bamako, l'écart atteint 2,7 points de pourcentage (32,9 % chez les garçons contre 30,1 % chez les filles). À Bamako, bien que les taux soient plus élevés (29,3 % pour les garçons et 34,7 % pour les filles), l'écart est légèrement moindre (5,4 points de pourcentage).

Graphique 4.3.5. Taux de l'abandon scolaire au secondaire (16-18 ans), par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées

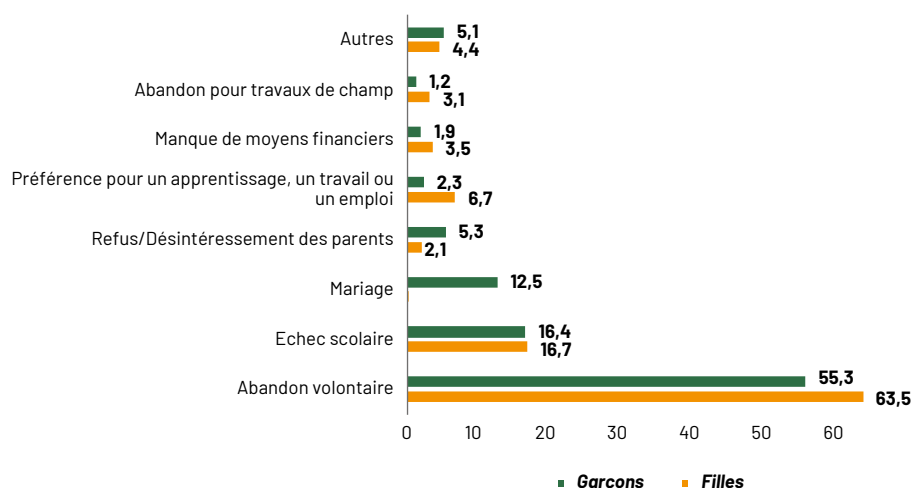


Les raisons avancées pour expliquer cet abandon varient fortement selon le sexe (Graphique 4.3.6). L'abandon volontaire constitue la première cause, invoquée par 63,5 % des garçons et 55,3 % des filles. L'échec scolaire constitue aussi une raison fréquemment évoquée comme cause de l'abandon (16,7 % des garçons et 16,4 % chez les filles). Cependant, les garçons sont nettement plus exposés aux charges économiques ou aux pressions à intégrer le monde du travail. Ils sont plus nombreux à déclarer avoir quitté l'école pour travailler, apprendre un métier ou rejoindre un emploi (6,7 % des garçons contre 2,3 % des filles). Ils sont également davantage concernés par les

travaux champêtres et le pastoralisme, avec 3,1 % des garçons citant cette raison contre seulement 1,2 % des filles.

À l'inverse, 12,5 % des filles en âge d'être scolarisées au secondaire abandonnent l'école pour le mariage. Par ailleurs, 5,3 % des filles (contre 2,1 % des garçons) abandonnent l'école en raison du refus ou du désintérêt des parents. Ces résultats suggèrent que les garçons décrochent davantage en raison de contraintes économiques ou d'opportunités de travail, tandis que les filles font face à des obstacles sociaux et culturels liés à leur rôle domestique et à un moindre investissement familial dans leur scolarisation.

Graphique 4.3.6. Raisons d'abandon scolaire au secondaire (16-18 ans), par sexe



Source : EMOP 2024

4.4 Accès, transition et achèvement dans l'enseignement fondamental

Taux d'admission en première année du primaire

Le taux net d'admission en première année du primaire mesure la proportion d'enfants en âge

officiel d'entrée à l'école primaire qui sont effectivement inscrits à ce niveau. Il permet d'apprécier la capacité du système éducatif à intégrer les enfants dès le début du parcours scolaire, un facteur essentiel pour assurer une scolarité complète et continue.

En 2024, le taux net d'admission en première année d'école primaire au Mali restait faible, avec seulement 29,1 % des garçons et 26,6 %

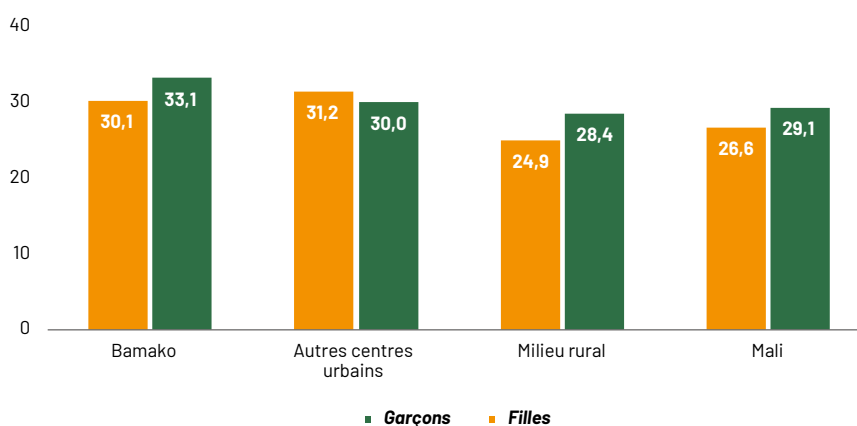
des filles admis à l'âge officiel, soit un écart de 2,5 points de pourcentage en faveur des garçons (Graphique 4.4.1). Ce faible taux d'admission à l'âge requis traduit des retards d'entrée à l'école primaire, souvent liés à des barrières économiques, sociales ou infrastructurelles.

Les différences selon le milieu de résidence sont notables. À Bamako, la situation est relativement plus favorable, avec des taux d'admission atteignant 33,1 % pour les garçons et 30,1 % pour les filles, soit un écart modéré de 3 points de pourcentage en faveur des garçons. Dans les autres zones urbaines, la situation s'inverse : 31,2 % des filles sont admises à l'âge officiel contre 30 % des garçons, soit un écart de 1,2 point de pourcentage en faveur des filles. Ce constat pourrait témoigner d'un meilleur accompagnement des filles à l'entrée en primaire dans ces zones, ou d'une plus grande variabilité dans les parcours éducatifs des garçons, souvent exposés à des attentes précoces en matière d'activités économiques ou d'apprentissage professionnel.

En milieu rural, les taux d'admission sont particulièrement bas : seuls 28,4 % des garçons et 24,9 % des filles entrent à l'école à l'âge prévu. L'écart de 3,5 points de pourcentage en faveur des garçons s'inscrit dans une tendance générale de désavantage pour les filles dans les zones rurales, où les normes socioculturelles et les contraintes logistiques limitent davantage leur accès précoce à l'école.

Globalement, ces données soulignent non seulement une entrée tardive massive dans le système éducatif, mais aussi des inégalités persistantes selon le sexe et le lieu de résidence. Les faibles taux d'admission au primaire compromettent la régularité des parcours scolaires et renforcent les risques d'abandon prématuré, notamment chez les filles en milieu rural. Des politiques ciblées visant à encourager l'inscription dès l'âge officiel, en particulier dans les zones défavorisées, pourraient s'avérer cruciales pour améliorer l'équité et l'efficacité du système éducatif malien dès ses premières étapes.

Graphique 4.4.1. Taux net d'admission en première année du primaire, par sexe et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024

Taux de transition effectif du Fondamental 1 au Fondamental 2

Le taux de transition effectif du fondamental 1 au fondamental 2 mesure la proportion d'élèves inscrits en première année du fondamental 2 parmi tous ceux qui étaient inscrits en dernière année du fondamental 1. Il constitue un indicateur clé de la capacité du système éducatif à retenir les élèves au-delà du primaire, ainsi que de la fluidité entre les niveaux scolaires.

En 2024, les données de l'EMOP montrent une situation relativement défavorable aux filles au niveau national (Graphique 4.4.2). Le taux de transition était de 43,3 % pour les filles, contre 48,7 % pour les garçons, soit un écart de 5,4 points de pourcentage en faveur des filles.

Cependant, les disparités entre les femmes et les hommes sont très marquées selon le milieu de résidence, et parfois inversent les tendances observées au niveau national. À Bamako, les garçons présentent un taux de transition nettement plus élevé (61,1 %) que les filles (51,1 %), soit un écart de 10 points de pourcentage en faveur des garçons. Cette situation peut refléter des dynamiques sociales

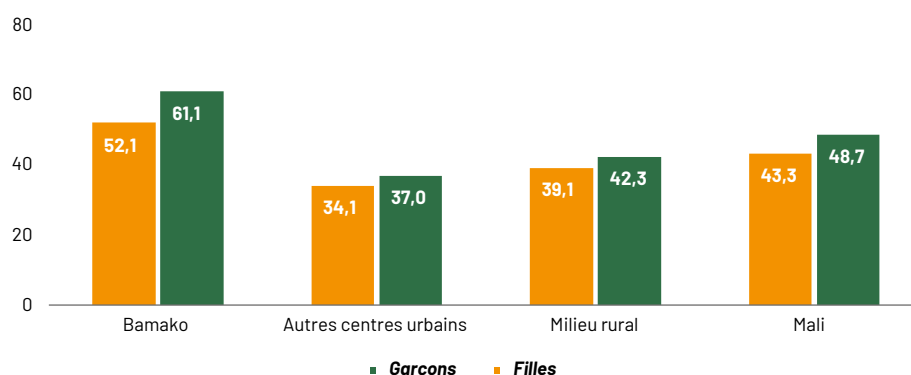
spécifiques à la capitale, où la pression sociale ou les normes familiales pourraient davantage limiter la poursuite des études des filles au-delà du fondamental 1, malgré des niveaux d'achèvement relativement élevés.

Dans les autres zones urbaines, aussi, les garçons bénéficient d'un avantage: 37 % d'entre elles passent au fondamental 2, contre seulement 34,1 des filles, soit un écart de 2,9 points de pourcentage en défaveur des filles.

Enfin, en milieu rural, les taux de transition sont globalement faibles pour les deux sexes, mais restent en défaveur des filles (39,1 % pour les filles contre 42,3 % pour les garçons).

Dans l'ensemble, ces résultats montrent une dynamique contrastée : malgré des taux de scolarisation légèrement plus élevés pour les filles au fondamental 1, les taux de transition au fondamental 2 restent élevés pour les garçons surtout en milieu rural. Cela appelle à un examen attentif des facteurs de rupture de scolarité entre les deux cycles, particulièrement pour les garçons en milieu urbain en dehors de la capitale et pour les filles dans la capitale.

Graphique 4.4.2. Taux de transition effectif du Fondamental 1 au Fondamental 2 (programmes généraux), par sexe et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024

Taux d'achèvement dans l'enseignement fondamental

Le taux d'achèvement est un indicateur important qui mesure la proportion d'élèves qui ont terminé un cycle d'enseignement par rapport au nombre d'enfants qui ont entre 3 et 5 ans de plus de l'âge officiel de ce cycle¹⁵. C'est un indicateur essentiel de l'accès, de la persistance et de la réussite dans le système éducatif.

Selon les données de l'EMOP 2024, le taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement fondamental au Mali s'élevait à 68,4 % pour les garçons et 64,4 % pour les filles, soit un écart de 3,9 points de pourcentage en faveur des garçons (Graphique 4.4.3). Cet écart correspond à une réduction de l'écart entre les filles et les garçons par rapport à 2014 avec un taux d'achèvement de 46,3 % pour les garçons et 37,6 % pour les filles (correspondant à un écart de 8,6 points de pourcentage).

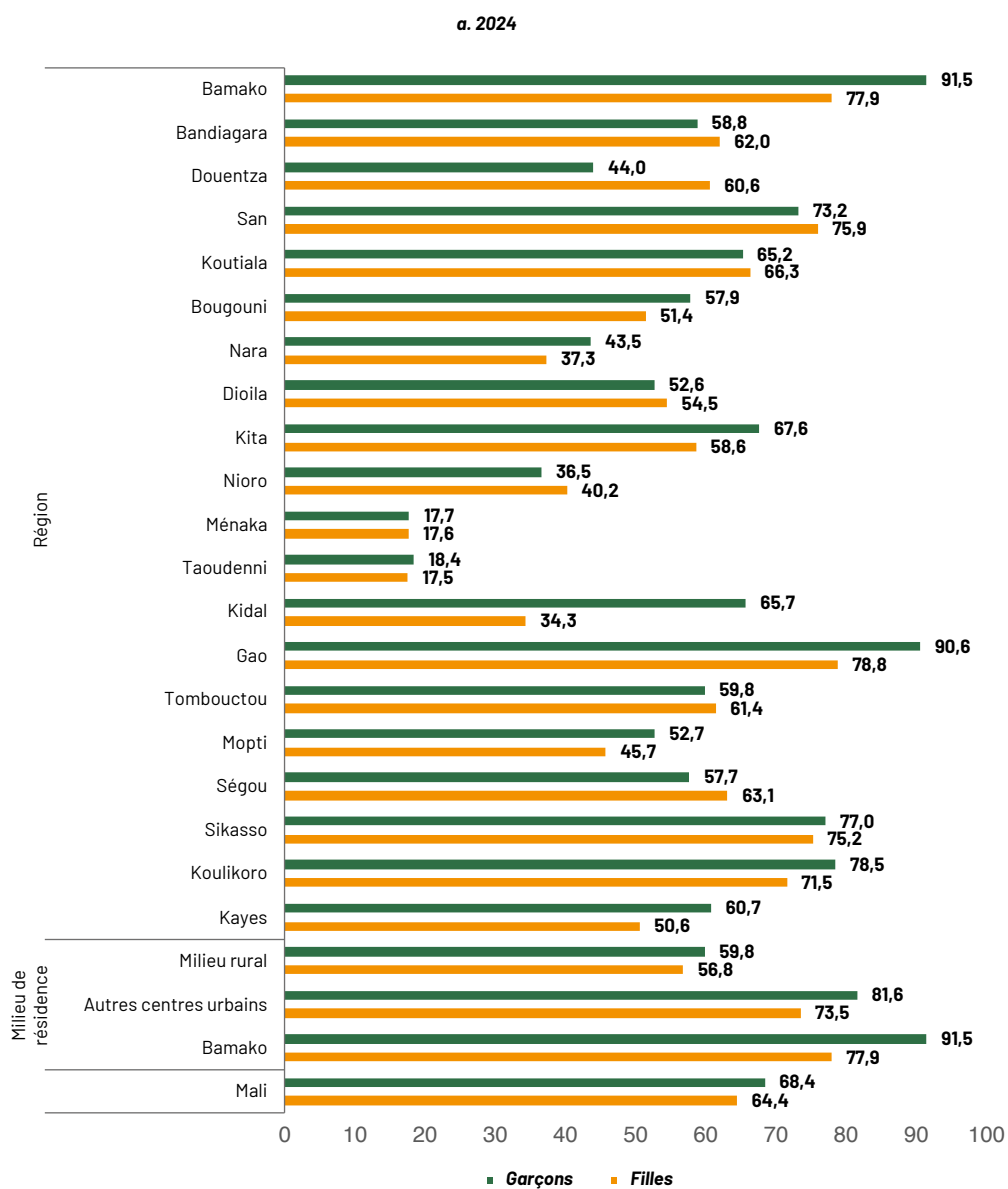
Les disparités sont particulièrement marquées selon le milieu de résidence. En milieu urbain, les taux d'achèvement au fondamental 1 sont plus élevés qu'en milieu rural, avec un écart important entre les femmes et les hommes. À Bamako, 91,5 % des garçons contre 77,9 % des filles terminent le premier cycle de l'enseignement fondamental, soit une diffé-

rence de 13,6 points de pourcentage. Dans les autres zones urbaines, les taux sont de 81,6 % pour les garçons et 73,5 % pour les filles, avec un écart de 8,1 points de pourcentage en faveur des garçons. En milieu rural, les niveaux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement fondamental y sont globalement plus faibles et l'écart entre les femmes et les hommes est plus modéré (59,8 % pour les garçons contre 56,8 % pour les filles).

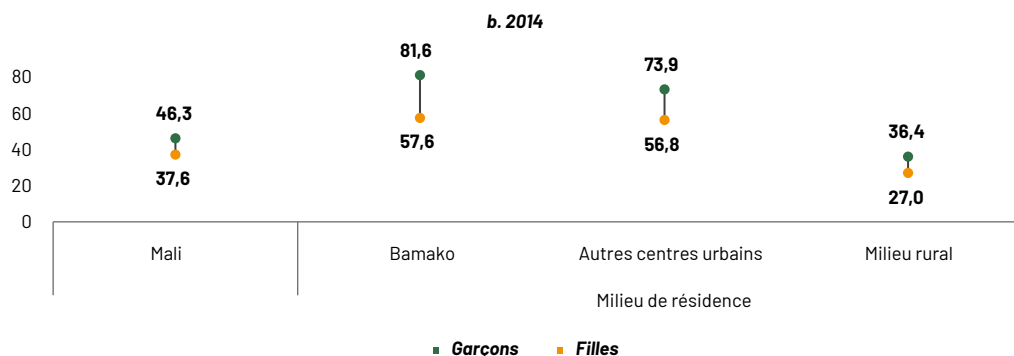
Les données régionales mettent en lumière des inégalités encore plus marquées. À Kidal, par exemple, le taux d'achèvement des garçons atteint 65,4 %, contre seulement 34,3 % pour les filles, soit un écart massif de 31,4 points de pourcentage en faveur des garçons. Des disparités importantes en faveur des garçons sont également observées dans les régions de Bamako (13,6 points de pourcentage), Kayes (10,2 points de pourcentage), Gao (11,8 points de pourcentage), et Koulikoro (6,9 points de pourcentage). En revanche, certaines régions comme Ségou, San, Douentza et Bandiagara, Nioro affichent des écarts en faveur des filles (de l'ordre de 2 à plus de 16 points de pourcentage), même si ces écarts coïncident parfois avec des niveaux d'achèvement globalement faibles par rapport à la moyenne nationale.

¹⁵ Le taux d'achèvement au fondamental 1 est calculé parmi les enfants de 15 à 17 ans tandis que le taux d'achèvement au fondamental 2 est calculé sur les enfants de 18 à 21 ans.

Graphique 4.4.3. Taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement
fondamental, par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

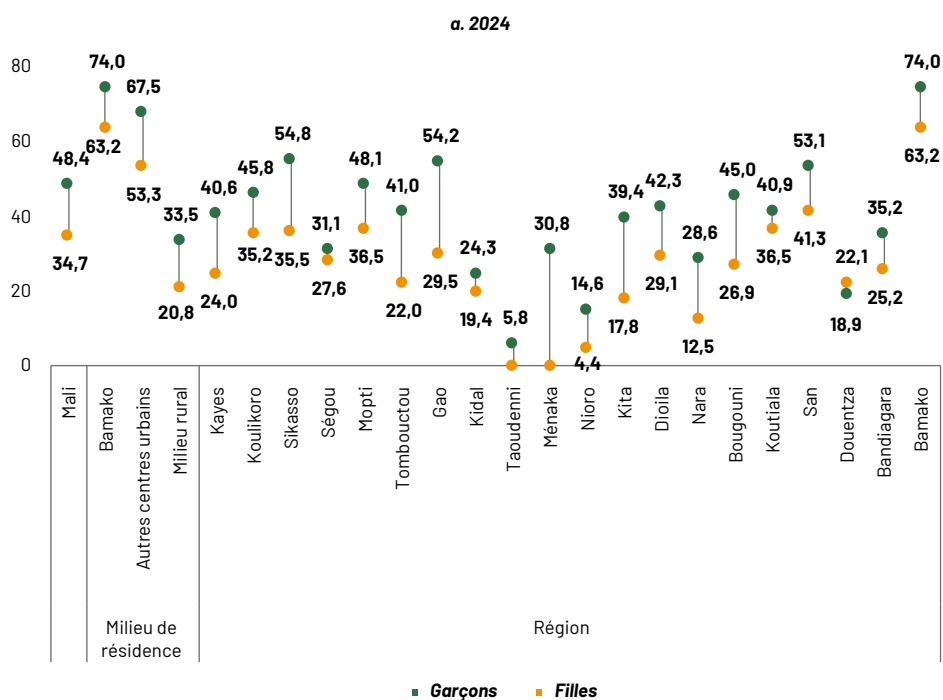
En ce qui concerne le taux d'achèvement au second cycle du fondamental, celui-ci offre un aperçu de la capacité du système éducatif à retenir les élèves au-delà du niveau primaire. En 2024, ce taux reste nettement plus faible qu'au fondamental 1, avec une moyenne nationale de 48,4 % pour les garçons et seulement 34,7 % pour les filles, soit un écart préoccupant de 13,8 points de pourcentage en faveur des garçons (Graphique 4.4.4). Cette situation marque également une augmentation de l'écart entre filles et garçons par rapport à 2014 avec des taux d'achèvement globalement plus faibles au fondamental 2 et un écart entre filles et garçons (23 % pour les garçons contre 11,1 % pour les filles).

Les inégalités de genre sont amplifiées par les disparités territoriales. À Bamako, bien que les taux d'achèvement au second cycle de l'enseignement fondamental soient plus élevés que la moyenne nationale, l'écart entre garçons (74 %) et filles (63,2 %) atteint tout de même 10,8 points de pourcentage en faveur des garçons. Dans les autres zones urbaines, cet avantage des garçons grimpe à 14,2 points de pourcentage (67,5 % pour les garçons contre 53,3 %

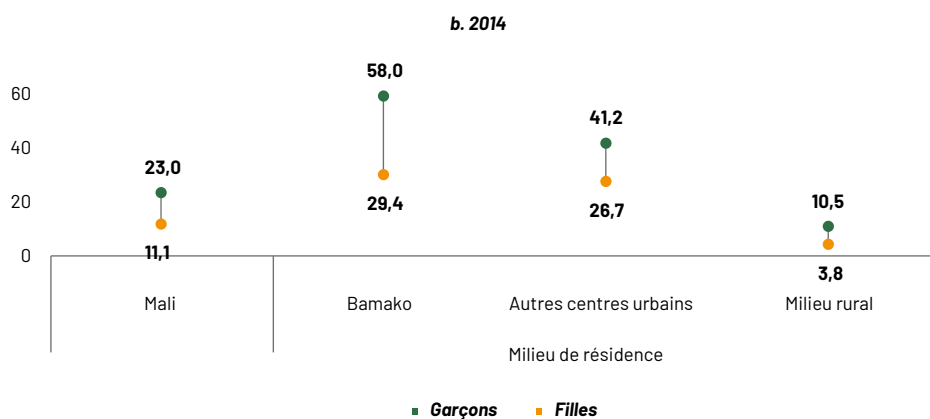
pour les filles). En revanche en milieu rural, la situation est encore plus critique. En plus des taux d'achèvement au second cycle de l'enseignement fondamental se situant en dessous des moyennes nationales et urbaines, les écarts entre les femmes et les hommes demeurent relativement aussi importants que ceux observés dans les zones urbaines. En effet, en zones rurales, seuls 33,5 % des garçons achèvent le second cycle du fondamental, contre à peine 20,8 % des filles, pour un écart de 12,7 points de pourcentage en faveur des garçons.

Les disparités régionales renforcent ce constat. Certaines régions affichent des écarts de plus de 15 points de pourcentage entre les femmes et les hommes, comme Ménaka (30,8 points de pourcentage), Gao (24,7 points de pourcentage), Kita (21,6 points de pourcentage), Sikasso (19,3 points de pourcentage), et Tombouctou (19 points de pourcentage). Très peu de zones montrent un avantage pour les filles, à l'exception notable de Douentza, où le taux d'achèvement est légèrement supérieur chez les filles (22,1 %) par rapport aux garçons (18,9 %), soit un écart de 3,3 points de pourcentage en faveur des filles.

Graphique 4.4.4. Taux d'achèvement au second cycle de l'enseignement
fondamental, par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

En somme, bien que le taux d'achèvement dans l'enseignement fondamental ait progressé depuis 2014, les disparités entre les femmes et les hommes se sont creusées, surtout en milieu urbain. Les filles restent défavorisées dans plusieurs régions et peinent davantage à compléter le cycle primaire, ce qui constitue un obstacle majeur à l'égalité des chances éducatives. En comparaison avec le fondamental 1, l'achèvement du fondamental 2 souffre d'un double défi : des taux globaux plus bas et des disparités de genre plus marquées. Les filles, en particulier dans les régions rurales et du Nord, rencontrent des obstacles structurels et sociaux majeurs pour poursuivre leur scolarité jusqu'à la fin du second cycle de l'enseignement fondamental. Cette rupture de parité, combinée à la faiblesse générale des taux d'achèvement, souligne l'urgence d'interventions ciblées pour améliorer la rétention scolaire des filles au-delà du primaire.

4.5 Niveau d'alphabétisation et d'instruction

Alphabétisation des jeunes et des adultes

Le taux d'alphabétisation est un indicateur fondamental pour évaluer les compétences de base en lecture et en écriture, essentielles à l'autonomisation individuelle et à la participation citoyenne. Les données de l'EMOP 2024 révèlent une amélioration globale du niveau d'alphabétisation au Mali par rapport à 2014, mais montrent également un creusement significatif des écarts entre les femmes et les hommes, particulièrement au détriment des femmes.

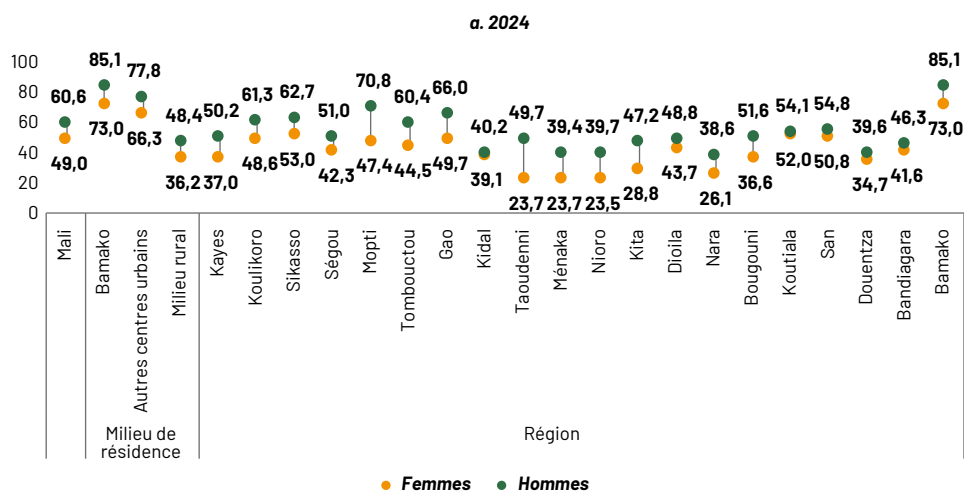
Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation atteint 60,6 % pour les hommes

et 49 % pour les femmes, soit un écart de 11,6 points de pourcentage en faveur des hommes (Graphique 4.5.1). Cette situation marque une rupture nette par rapport à 2014, où les taux d'alphabétisation étaient globalement plus faibles mais avec une plus grande disparité entre femmes et hommes (41,8 % pour les hommes contre 21,7 % pour les femmes).

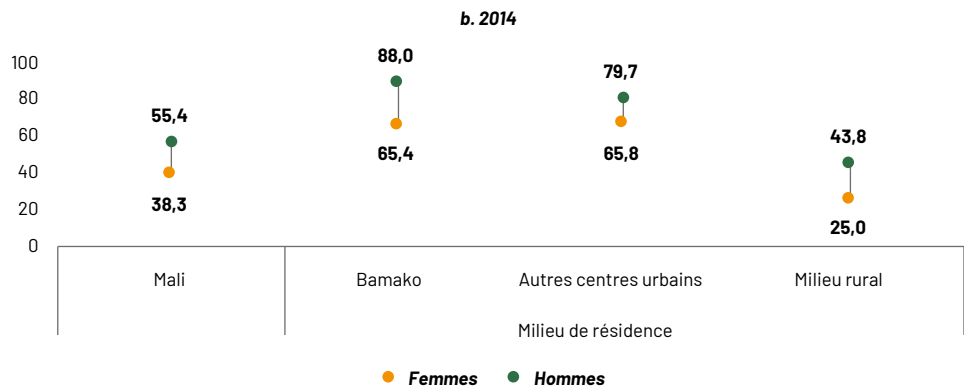
L'analyse selon le milieu de résidence montre que l'écart entre les jeunes filles et jeunes garçons est présent et relativement au même niveau dans toutes les zones. À Bamako, 85,1 % des jeunes hommes et 73 % des jeunes femmes sont alphabétisés, un écart de 12,1 points de pourcentage en faveur des jeunes hommes. Dans les autres zones urbaines, l'avantage des jeunes hommes s'élève à 11,5 points de pourcentage (77,8 % pour les hommes contre 66,3 % pour les femmes). En milieu rural, non seulement les taux sont plus bas (48,4 % pour les hommes et 36,2 % pour les femmes), mais l'écart est aussi légèrement plus important (12,2 points de pourcentage en faveur des jeunes hommes).

Au niveau régional, les disparités sont encore plus marquées. L'avantage des jeunes hommes en termes de taux d'alphabétisation dépasse 15 points de pourcentage dans des régions comme Taoudenni (25,9 points de pourcentage), Mopti (23,4 points de pourcentage) ou Kita (18,4 points de pourcentage), tandis que dans des régions comme Kidal, San, ou Bandiagara, les écarts sont beaucoup plus faibles (inférieurs à 5 points de pourcentage), traduisant soit une meilleure parité soit des niveaux d'alphabétisation globalement faibles pour les deux sexes.

Graphique 4.5.1.Taux d’alphabétisation des adultes de 15-24 ans, par sexe et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

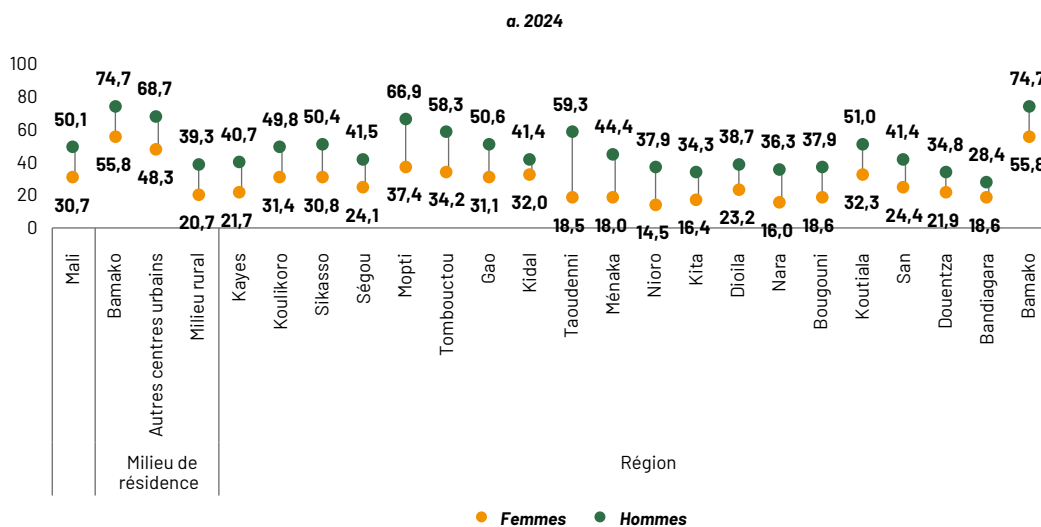
Chez les adultes de 15 ans et plus, les hommes restent plus avantagés avec des écarts entre les femmes et les hommes encore plus importants (Graphique 4.5.2). En 2024, le taux d’alphabétisation sur le plan national est de 50,1 % chez les hommes contre seulement 30,7 % chez les femmes, soit un écart de 19,4 points de pourcentage. Ce chiffre est légèrement plus faible que celui de 2014 (20,1 points de pourcentage) avec des taux d’alphabétisation bien faibles (41,8 % pour les hommes contre 21,7 % pour les femmes).

En milieu urbain, les hommes adultes restent nettement plus alphabétisés que les femmes, avec un écart de 18,9 points de pourcentage à Bamako et de 20,4 points de pourcentage dans les autres zones urbaines. En milieu rural, l’écart est également important (18,6 points de pourcentage), mais accompagné de niveaux d’alphabétisation très faibles pour les deux sexes (39,3 % pour les hommes et 20,7 % pour les femmes), ce qui suggérerait des déficits structurels dans l’accès à l’éducation des adultes en zone rurale.

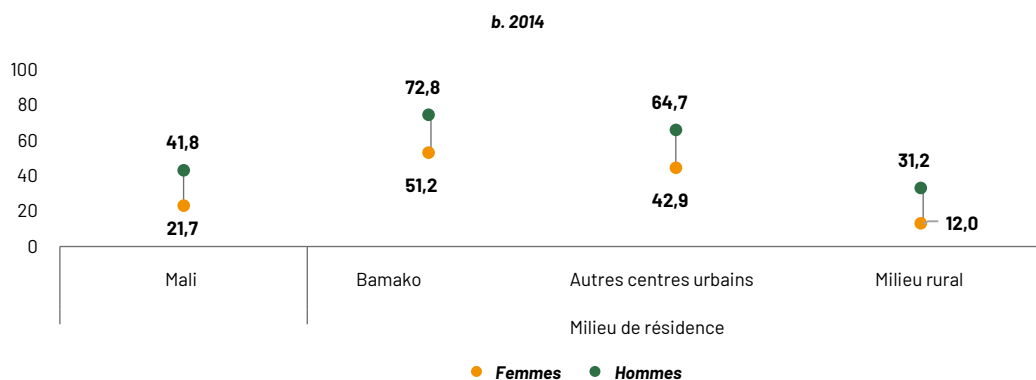
Certaines régions concentrent des inégalités extrêmes, comme Taoudenni (écart de 40,8 points de pourcentage en faveur des hommes), Mopti (29,6 points de pourcentage), Ménaka (24,6 points de pourcentage), ou Tombouctou (24,1 points de pourcentage), indiquant que les femmes dans ces zones sont fortement exclues

des opportunités d'alphabétisation. À l'inverse, des régions comme Bandiagara (9,8 points de pourcentage) ou Kidal (9,3 points de pourcentage) présentent des écarts plus faibles, bien qu'accompagnés de faibles taux d'alphabétisation pour l'ensemble de la population.

Graphique 4.5.2. Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

En somme, les progrès enregistrés en matière d'alphabétisation au Mali restent inégalement répartis entre les femmes et les hommes et selon les territoires. Les écarts de genre se sont réduits depuis 2014, particulièrement chez les jeunes.

Ces constats appellent à des actions ciblées, notamment en faveur de l'alphabétisation féminine et dans les zones rurales, afin de garantir une véritable équité dans l'accès aux compétences de base pour l'ensemble de la population Malienne.

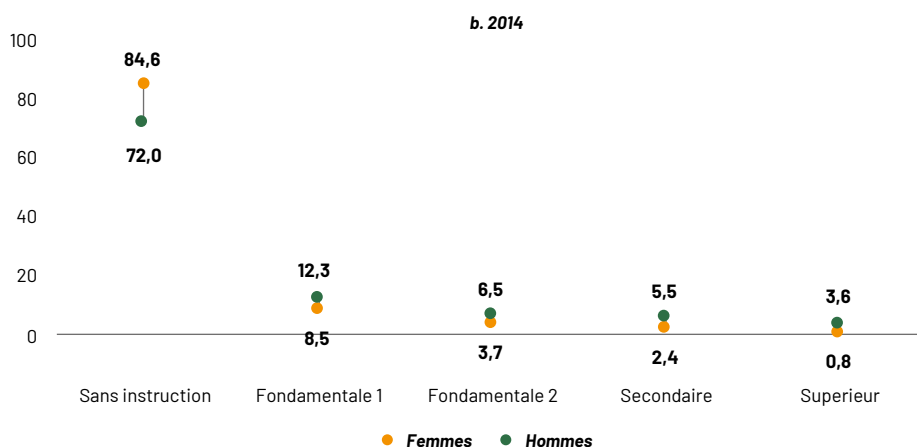
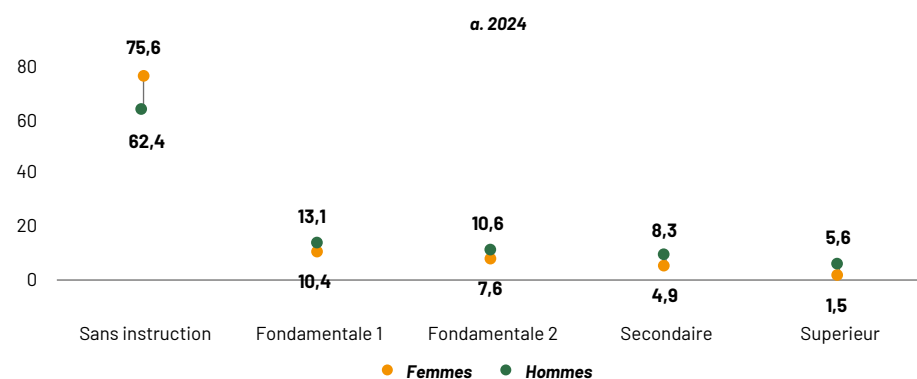
Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction constitue un indicateur fondamental pour évaluer les acquis éducatifs au sein d'une population adulte, en particulier en ce qui concerne l'accès effectif à l'éducation formelle et la progression dans les cycles d'enseignement. Les données de l'EMOP 2024 montrent que les femmes accusent un net retard par rapport aux hommes en matière de niveau d'instruction, un écart qui s'est accentué depuis 2014, surtout chez les adultes plus âgés.

Parmi la population âgée de 25 ans et plus, plus des trois quarts des femmes (75,6 %) n'ont reçu aucune instruction en 2024, contre 62,4 % des hommes, soit un écart de 13,2 points de

pourcentage en défaveur des femmes (Graphique 4.5.3). Cette situation représente une amélioration par rapport à 2014, où de plus grandes proportions étaient sans instruction (respectivement 84,6 % et 72,0 % pour les femmes et les hommes). Parallèlement, les femmes restent sous-représentées dans les niveaux d'instruction plus avancés. Seules 1,5 % des femmes âgées de 25 ans et plus ont atteint le niveau supérieur en 2024, contre 5,6 % des hommes. Pour les niveaux secondaire et fondamental 2, les écarts atteignent également respectivement 3,4 et 3 points de pourcentage en faveur des hommes.

Graphique 4.5.3. Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans et plus, par sexe



En somme, les inégalités d'instruction entre les femmes et les hommes de 25 ans et plus restent marquées. Si les femmes continuent d'avoir un accès limité aux niveaux supérieurs du système éducatif, cela pourrait limiter leurs opportunités économiques, sociales et

civiques. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les efforts en matière d'éducation des filles, mais aussi d'investir dans l'alphabétisation des femmes adultes afin de corriger les désavantages accumulés dans le passé.

5. EMPLOI



Ce chapitre propose une lecture genrée des principaux indicateurs de l'emploi afin de mieux comprendre comment les femmes et les hommes s'insèrent dans le tissu économique, et dans quelle mesure les inégalités éducatives se répercutent sur leurs trajectoires professionnelles.

5.1 Emploi du temps

Tâches domestiques et soins non rémunérés

Les données de l'EMOP 2024 mettent en lumière une répartition très inégalitaire des responsabilités domestiques entre les femmes et les hommes au Mali (Graphique 5.1.1). En moyenne, les femmes âgées de 15 ans et plus consacrent 3,3 heures par jour aux tâches domestiques¹⁶ et aux soins non rémunérés, contre seulement 0,5 heure pour les hommes. L'écart global de 2,8 heures par jour illustre du travail domestique largement assumé par les femmes, en particulier en ce qui concerne les tâches ménagères (2,5 heures pour les femmes contre 0,2 pour les hommes) en dehors des soins non rémunérés (0,8 heure pour les femmes contre 0,2 heure pour les hommes).

Cette inégalité se retrouve dans tous les milieux de résidence. À Bamako, les femmes passent en moyenne 3,5 heures par jour à ces activités domestiques non rémunérées, soit 3,3 heures de plus que les hommes. Les écarts sont quasi similaires dans les autres zones urbaines (2,9 heures de plus que les hommes) et en milieu rural (2,8 heures de plus que les hommes), montrant que la responsabilité des

tâches domestiques non rémunérées pèse principalement sur les femmes quel que soit leur lieu de vie.

Les écarts entre les femmes et les hommes sont particulièrement marqués selon les groupes d'âge. Les disparités les plus importantes s'observent au sein de la population âgée de 25 à 34 ans. Dans ce groupe d'âge, le temps que consacrent les femmes au travail domestique non rémunéré atteint 4,3 heures par jour, contre seulement 0,5 heure pour leurs homologues masculins, soit un écart de 3,8 heures. Les femmes de 35 à 44 ans affichent également un fardeau élevé car elles consacrent 3,4 heures de plus aux travaux domestiques relativement aux hommes du même âge (3,9 heures pour les femmes contre 0,5 heure pour les hommes). De plus, on note que les disparités se forment relativement tôt. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans consacrent déjà 3,2 heures par jour aux tâches domestiques non rémunérées, bien plus que les jeunes hommes (0,4 heure). Ce déséquilibre apparaît dès le début de l'âge adulte et persiste au fil du temps. Même chez les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes continuent d'assumer une part significativement plus importante du travail domestique non rémunéré (0,9 heure contre 0,3 heure pour les hommes).

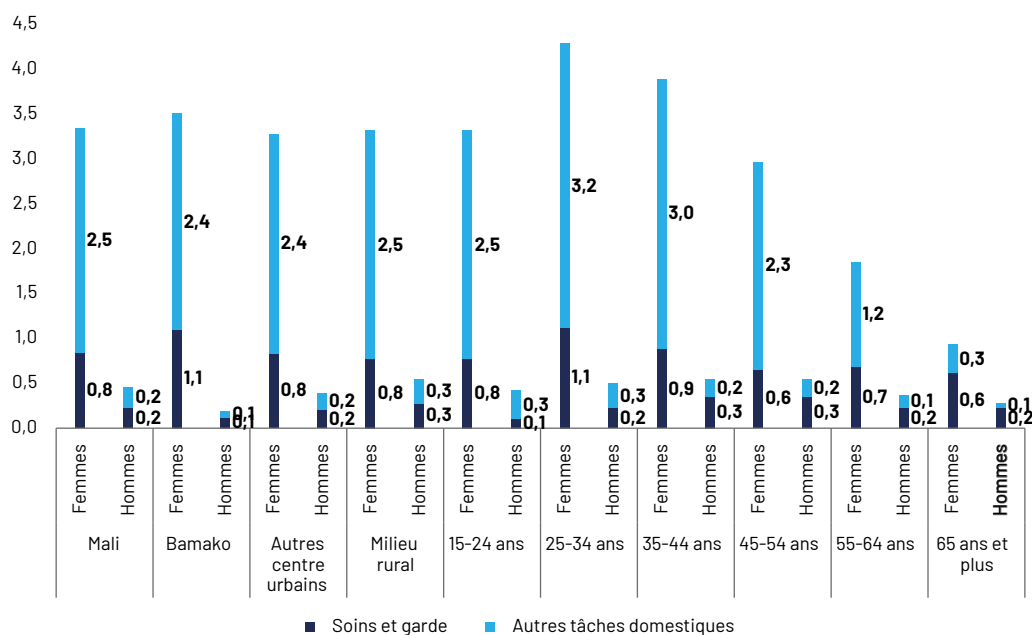
Ces déséquilibres dans la répartition du travail domestique entravent fortement la participation pleine et entière des femmes à la vie économique, sociale et politique. En réduisant leur temps disponible pour les activités productives, l'éducation ou l'engagement civique, ils contribuent à maintenir des écarts durables en matière de revenus, d'opportunités professionnelles et d'autonomie économique. Une

16 Les tâches domestiques considérées ici comprennent l'entretien du ménage (nettoyage, balayage, ramassage des ordures), la préparation des repas, la coupe et ramassage du bois, la recherche d'eau, les réparations de matériels de maison et travaux concernant le logement. Quand aux soins, ils comprennent la garde des enfants ainsi que les soins aux personnes âgées et aux malades.

meilleure reconnaissance de ce travail invisible, ainsi que sa redistribution entre les femmes et les hommes, pourraient constituer un levier es-

sentiel pour progresser vers l'égalité de genre au Mali.

Graphique 5.1.1. Temps consacré au travail domestique et aux soins non rémunérés, par sexe, âge et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024

Charge totale de travail

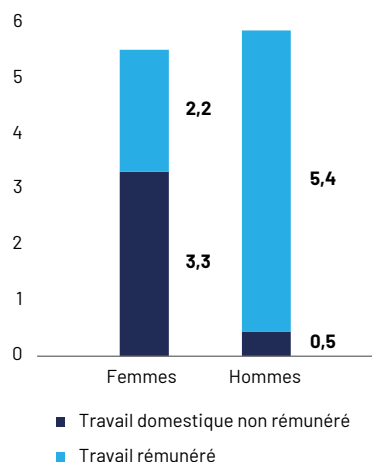
La charge totale de travail, qui combine les heures consacrées au travail rémunéré et non rémunéré, met en évidence les formes différenciées de contribution des femmes et des hommes à l'économie et au fonctionnement des ménages. En 2024, les hommes au Mali déclarent en moyenne 5,9 heures de travail par jour, contre 5,5 heures pour les femmes (Graphique 5.1.2). Bien que l'écart global soit faible (0,4 heure de plus pour les hommes), une analyse plus fine révèle une forte disparité dans la nature du travail effectué.

Les hommes consacrent une part écrasante de leur temps de travail aux activités rémunérées, avec une moyenne quotidienne de 5,4 heures, soit plus du double du temps enregistré chez

les femmes (2,2 heures). À l'inverse, les femmes assument presque toute la charge du travail non rémunéré, notamment les soins et les tâches domestiques. Elles y consacrent en moyenne 3,3 heures par jour, contre seulement 0,5 heure pour les hommes, soit un écart de 2,8 heures.

Ainsi, malgré une charge de travail globale légèrement inférieure, les femmes sont confrontées à une double contrainte : elles participent peu au marché du travail formel ou rémunéré, mais endossent une part disproportionnée du travail invisible et non rémunéré. La prise en compte du travail non rémunéré dans les politiques publiques de l'emploi et de la protection sociale apparaît donc comme un enjeu essentiel pour la réduction des inégalités de genre au Mali.

Graphique 5.1.2. Nombre d'heures par jour consacrées au travail total, par sexe et type de travail



Source : EMOP 2024

5.2 Participation au marché du travail

La participation au marché du travail constitue un indicateur clé pour appréhender l'implication économique des personnes en âge de travailler. Elle englobe à la fois ceux qui exercent une activité rémunérée et ceux qui sont au chômage. Une lecture différenciée selon le sexe permet de mettre en lumière les écarts persistants entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi, et de mieux comprendre les barrières structurelles qui freinent l'inclusion économique des femmes.

Taux d'activité

Le taux d'activité reflète la proportion de la population d'un âge donné qui participe activement au marché du travail, soit en occupant un emploi, soit en situation de chômage (c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas en emploi, qui recherchent du travail et qui sont immédiatement disponibles pour travailler). Les données de l'EMOP 2024 (Graphique 5.2.1)

indiquent que 80,7 % des hommes sont actifs au Mali, contre seulement 45,4 % des femmes, soit un écart de 35,3 points de pourcentage en défaveur des femmes. Cet écart s'est fortement creusé depuis 2014, où il était de 21,4 points de pourcentage (81 % pour les hommes contre 59,7 % pour les femmes) en raison d'une baisse du taux d'activité des femmes tandis que celui des hommes est resté stable.

Le lieu de résidence apparaît comme un facteur important dans l'analyse de la participation au marché du travail. Toutefois, l'avantage des hommes reste constant quel que soit le milieu de résidence. En milieu rural, les taux d'activité sont globalement plus élevés : 83,4 % chez les hommes et 47,8 % chez les femmes, soit un écart de 35,6 points. En milieu urbain, les taux d'activité baissent légèrement, notamment chez les femmes, en particulier dans les autres zones urbaines où seulement 37,6 % des femmes participent au marché du travail contre 75,6 % des hommes, pour un écart qui augmente à 38 points de pourcentage. À Bamako, l'écart reste aussi marqué (31,8 points de pourcentage), bien que comparativement aux autres centres urbains, les taux d'activité soient plus élevés pour les femmes (42,6 %). Entre 2014 et 2024, ces disparités entre les femmes et les hommes observés par milieux de résidence se sont accentuées. Par exemple à Bamako l'écart entre hommes et femmes est passé de 19,2 à 31,8 points de pourcentage. De même, en zone rurale cet écart est passé de 20,5 à 35,6 points de pourcentage.

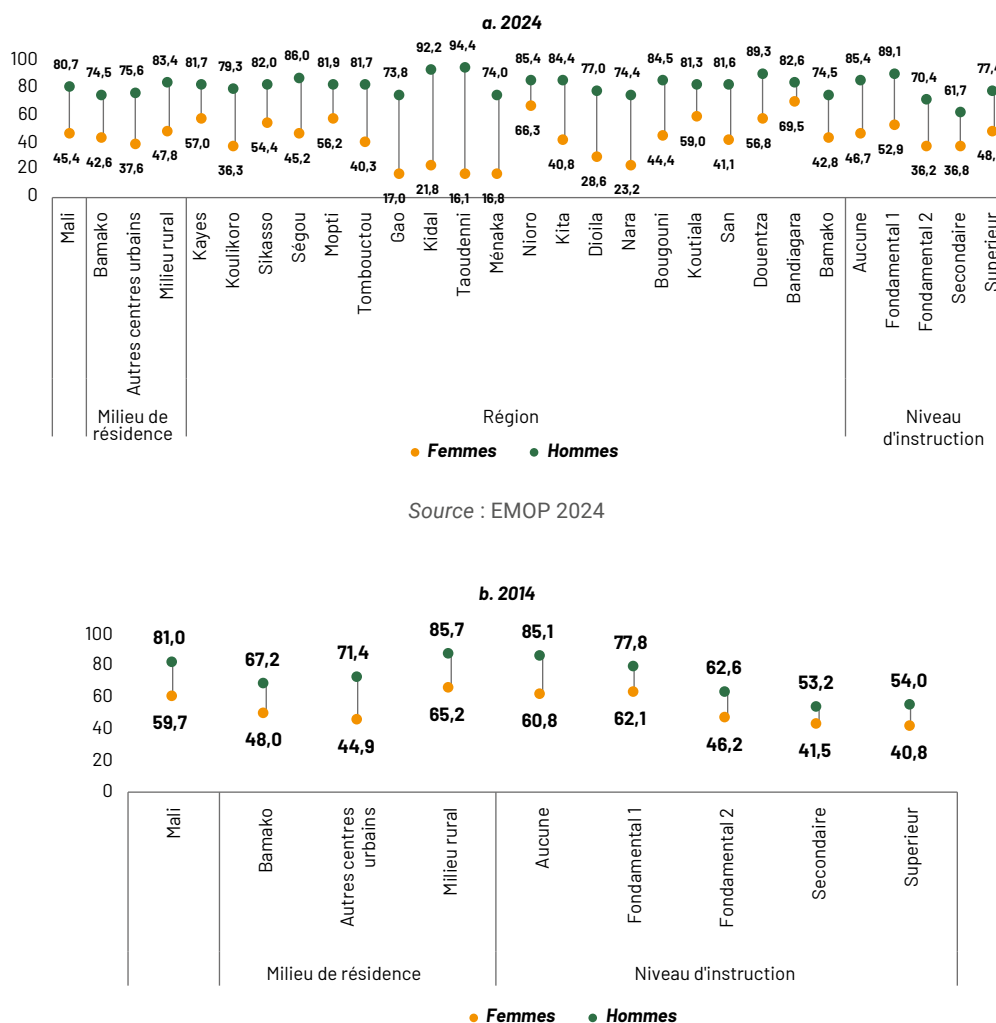
Les disparités régionales sont également très prononcées. Certaines régions, comme Taoudenni, Kidal, Ménaka ou Gao, affichent des écarts extrêmes de plus de 55 points de pourcentage entre les femmes et les hommes. À Taoudénni, le taux d'activité masculin atteint 94,4 %, contre seulement 16,1 % pour les femmes, soit un écart de 78,3 points. À l'in-

verse, quelques zones comme Bandiagara ou Nioro présentent une meilleure intégration économique des femmes, avec des écarts largement en dessous de la moyenne nationale (13,1 et 19,1 points respectivement).

Le niveau d'instruction a également un impact significatif sur la participation économique, mais son effet est différencié selon le sexe. Les écarts entre les femmes et les hommes en matière de taux d'activité ont tendance à diminuer avec le niveau d'instruction. En 2024, parmi les personnes sans instruction, 85,4 % des

hommes sont actifs contre 46,7 % des femmes, soit un écart de 38,7 points de pourcentages en faveur des hommes. Ce différentiel diminue légèrement mais reste élevé même avec l'élévation du niveau scolaire. L'écart est de 34,2 points de pourcentage pour ceux ayant terminé l'enseignement Fondamental, de 24,9 points de pourcentage pour les diplômés du secondaire et de 29,4 points de pourcentage pour les diplômés du supérieur. Cette même situation est observée en 2014 néanmoins avec des écarts plus faibles entre les femmes et les hommes.

Graphique 5.2.1. Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, milieu de résidence, niveau d'instruction et années sélectionnées



Source : EMOP 2024

Source : EMOP 2014

Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux d'activité est structurellement plus faible que dans le reste de la population adulte, en raison de la place importante des études dans cette tranche d'âge. Toutefois l'avantage des hommes demeure important. Le Graphique 5.2.2 montre qu'en 2024, seuls 38,3 % des jeunes femmes sont actives contre 62,2 % des jeunes hommes, soit un écart de 23,9 points de pourcentage en faveur des hommes. Cet écart s'est considérablement élargi par rapport à 2014, où il était de 19 points de pourcentage (74,6 % pour les garçons contre 55,6 % pour les filles), traduisant un renforcement des inégalités de genre dans l'accès des jeunes femmes au marché du travail.

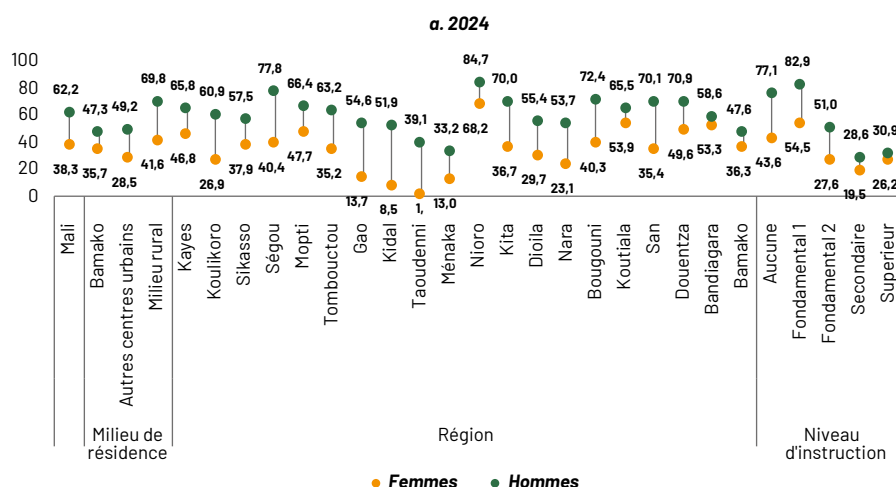
Tout comme dans l'ensemble de la population adulte, le lieu de résidence influence fortement ces écarts. En milieu rural, les jeunes hommes présentent un taux d'activité de 69,8 %, contre seulement 41,6 % pour les jeunes femmes, soit un écart de 28,2 points de pourcentage. L'écart est en revanche moins prononcé dans les autres zones urbaines (20,7 points de pourcentage), et à Bamako (11,6 points de pourcentage). Depuis 2014, les disparités entre les femmes et les hommes suivant le milieu de résidence se sont accrues, notamment en zone rurale où l'écart est passé de 18 à 28,2 points de pourcentage en une décennie.

Certaines régions présentent des écarts particulièrement marqués. À Kidal, seulement 8,5 % des jeunes femmes sont actives contre

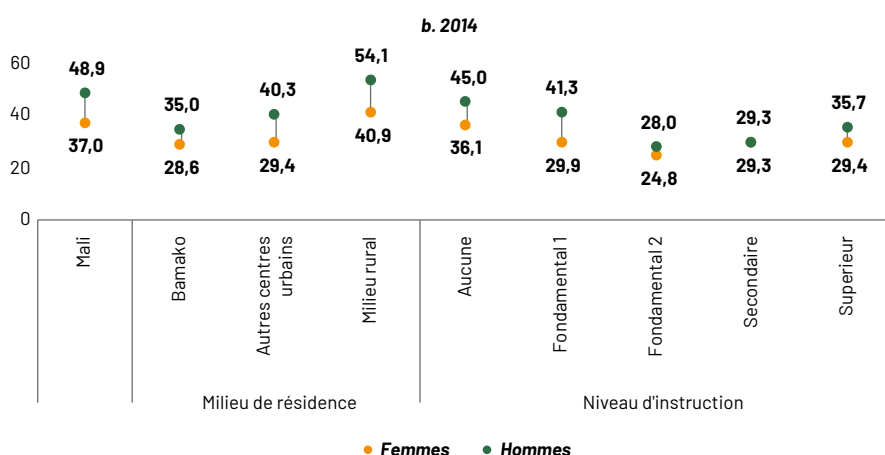
51,9 % des jeunes hommes, soit un écart de 43,4 points de pourcentage. Taoudenni affiche également un déséquilibre extrême, avec seulement 1 % de jeunes femmes actives et un écart de 38,1 points de pourcentage en faveur des hommes. Dans plusieurs autres régions telles que Gao, Ségou, Nara ou Kita, les écarts dépassent 30 points de pourcentage. À l'inverse, certaines localités comme Bandiagara (écart de 5,3 points de pourcentage) ou Nioro (16,5 points de pourcentage) affichent une participation économique des jeunes femmes relativement plus proche de celle des jeunes hommes.

Le niveau d'instruction joue un rôle déterminant. En 2024, parmi les jeunes sans instruction, 77,1 % des hommes sont actifs contre 43,6 % des femmes (écart de 33,5 points de pourcentage). Ce déséquilibre bien que diminuant avec le niveau d'instruction, reste également marqué pour les jeunes ayant atteint le fondamental 1 (écart de 28,4 points de pourcentage) ou le fondamental 2 (23,4 points de pourcentage). Les écarts se réduisent toutefois aux niveaux les plus élevés de formation : chez les jeunes diplômés du secondaire, l'écart tombe à 9,1 points de pourcentage, et à 4,7 points de pourcentage pour ceux ayant atteint l'enseignement supérieur. De plus, comparativement à 2014 on note une accentuation globale des écarts entre les femmes et les hommes quel que soit le niveau d'instruction

Graphique 5.2.2. Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe, milieu de résidence, niveau d'instruction en 2024 et 2014



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

En définitive, l'évolution des taux d'activité entre 2014 et 2024 met en lumière un progrès notable de la participation des hommes au marché du travail au Mali, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes. Toutefois, cette progression ne s'est pas accompagnée d'un rattrapage comparable pour les femmes. Au contraire, les écarts de genre se sont élargis, révélant une exclusion persistante des femmes, et plus encore des jeunes femmes, du monde économique. Les disparités sont particulière-

ment marquées en milieu urbain et dans plusieurs régions du Nord et du Centre, où les femmes rencontrent davantage de barrières à l'emploi.

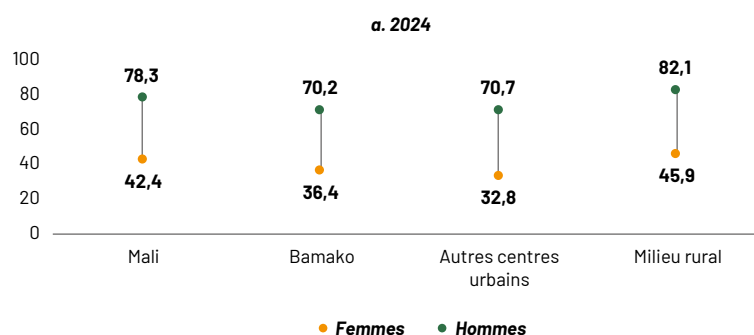
Ratio de l'emploi

Le ratio de l'emploi, qui mesure la proportion de la population en âge de travailler occupant effectivement un emploi, constitue un indicateur central de l'intégration économique. D'après le Graphique 5.2.3, en 2024, ce ratio s'élève à 78,3 %

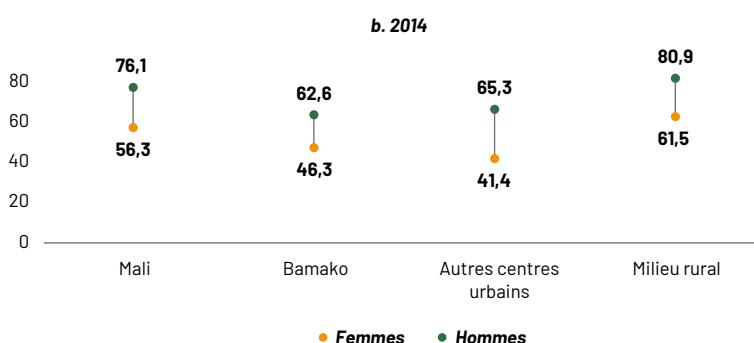
pour les hommes contre seulement 42,4 % pour les femmes, soit un écart de 35,9 points de pourcentage, traduisant un déséquilibre marqué entre les femmes et les hommes dans l'accès à l'emploi au Mali. Comparé à 2014, où le ratio était de 76,1 % chez les hommes et de 56,3 % chez les femmes, la situation des hommes s'est nettement améliorée (+2,2 points de pourcentage), tandis que celle des femmes a régressé (-13,9 points de pourcentage). Cette dynamique a conduit à un creusement de l'écart entre les sexes en faveur des hommes, passé de 19,9 à 35,9 points de pourcentage en dix ans.

Les disparités sont particulièrement prononcées en milieu urbain, notamment dans les autres centres urbains (hors Bamako), où le ratio d'emploi atteint 70,7 % chez les hommes contre seulement 32,8 % chez les femmes, soit un écart de 37,9 points de pourcentage, le plus élevé observé. À Bamako, l'écart reste également important (33,9 points de pourcentage). En zone rurale, bien que les niveaux d'emploi soient globalement plus élevés, les inégalités persistent : le ratio de l'emploi atteint 82,1 % pour les hommes contre 45,9 % pour les femmes, soit un écart de 36,2 points de pourcentage.

Graphique 5.2.3. Ratio de l'emploi, par sexe, milieu de résidence et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

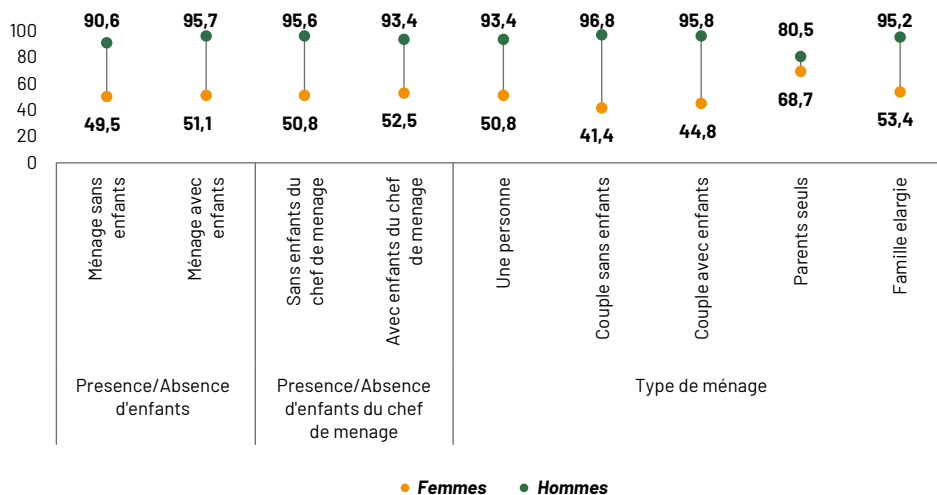
Concernant l'analyse du ratio de l'emploi selon la structure du ménage, les résultats mettent en évidence une tendance particulièrement intéressante : contrairement à ce qui est observé dans de nombreux autres pays, la présence d'enfants est associée à un ratio d'emploi plus élevé, tant pour les femmes que pour les hommes (Graphique 5.2.3). Chez les hommes âgés de 25 à 54 ans, le ratio de l'emploi passe de 90,6 % dans les ménages sans enfants à 95,7 % dans ceux avec enfants. Une évolution similaire est observée chez les femmes, dont le ratio augmente de 49,5 % à 51,1 % lorsque des enfants sont présents dans le ménage. Cette tendance pourrait refléter une plus forte nécessité économique de participer au marché du travail lorsque le ménage compte des enfants à charge. Malgré cette augmentation du ratio de l'emploi pour les deux sexes, les écarts de genre demeurent très importants. Les hommes conservent un avantage substantiel sur les femmes, quel que soit le type de ménage. L'écart atteint 41,2 points de pourcentage dans les ménages sans enfants et se creuse à 44,6 points dans les ménages avec enfants. Ainsi, bien que la présence d'enfants semble encourager la participation à l'emploi des deux sexes, elle s'accompagne également d'un élargissement des disparités entre les femmes et les hommes en matière d'emploi.

Lorsque l'on examine la situation du chef de ménage spécifiquement, l'écart de genre reste

marqué, mais légèrement atténué pour les femmes cheffes de ménage avec enfants (52,6 % contre 93,4 % pour les hommes, soit un écart de 40,8 points de pourcentage). Ce résultat peut indiquer que les femmes cheffes de ménage, souvent contraintes d'assumer seules les responsabilités économiques du foyer, sont davantage poussées à intégrer le marché du travail.

Par ailleurs, l'analyse selon le type de ménage fait ressortir des disparités de genre encore plus marquées. Les femmes vivant en couple affichent les ratios d'emploi les plus faibles, qu'il s'agisse des couples sans enfants (41,4 %) ou des couples avec enfants (44,8 %). Chez les hommes, les niveaux d'emploi demeurent très élevés dans ces deux configurations (96,8 % et 95,8 %, respectivement). Ainsi, bien que la présence d'enfants soit associée à une légère hausse du ratio de l'emploi pour les deux sexes, l'écart entre les femmes et les hommes reste particulièrement important : il atteint 55,4 points de pourcentage dans les couples sans enfants et demeure élevé dans les couples avec enfants (51,0 points). À l'inverse, les ménages monoparentaux présentent les disparités les plus faibles, avec un ratio de l'emploi de 68,7 % pour les femmes contre 80,5 % pour les hommes, soit un écart de 11,8 points de pourcentage. Les personnes vivant seules (50,8 % contre 93,4 %) et les membres de familles élargies (53,4 % contre 95,2 %) présentent également des écarts importants.

Graphique 5.2.4. Ratio de l'emploi pour les 25-54 ans, par sexe et selon la structure du ménage



Source : EMOP 2024

Dans l'ensemble, le ratio de l'emploi met en évidence une insertion économique nettement plus faible des femmes que des hommes, quel que soit le contexte familial. La structure du ménage est associée à des différences importantes dans les niveaux d'emploi, mais les écarts entre les femmes et les hommes demeurent systématiquement élevés. Les résultats montrent également que, dans ce contexte, la présence d'enfants est associée à une légère augmentation du ratio de l'emploi pour les deux sexes.

Taux de chômage

Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), une personne est considérée comme étant au chômage si elle n'exerce pas d'activité rémunérée, est disponible immédiatement pour travailler et est activement à la recherche d'un emploi. Les données de 2024 (Graphique 5.2.5) mettent en évidence une forte disparité entre les femmes et les hommes en termes de taux de chômage au Mali : 6,8 % des femmes âgées de 15 ans et plus sont au chômage, contre seulement 3 % des hommes, soit un écart de 3,8 points de pourcentage en défaveur des femmes.

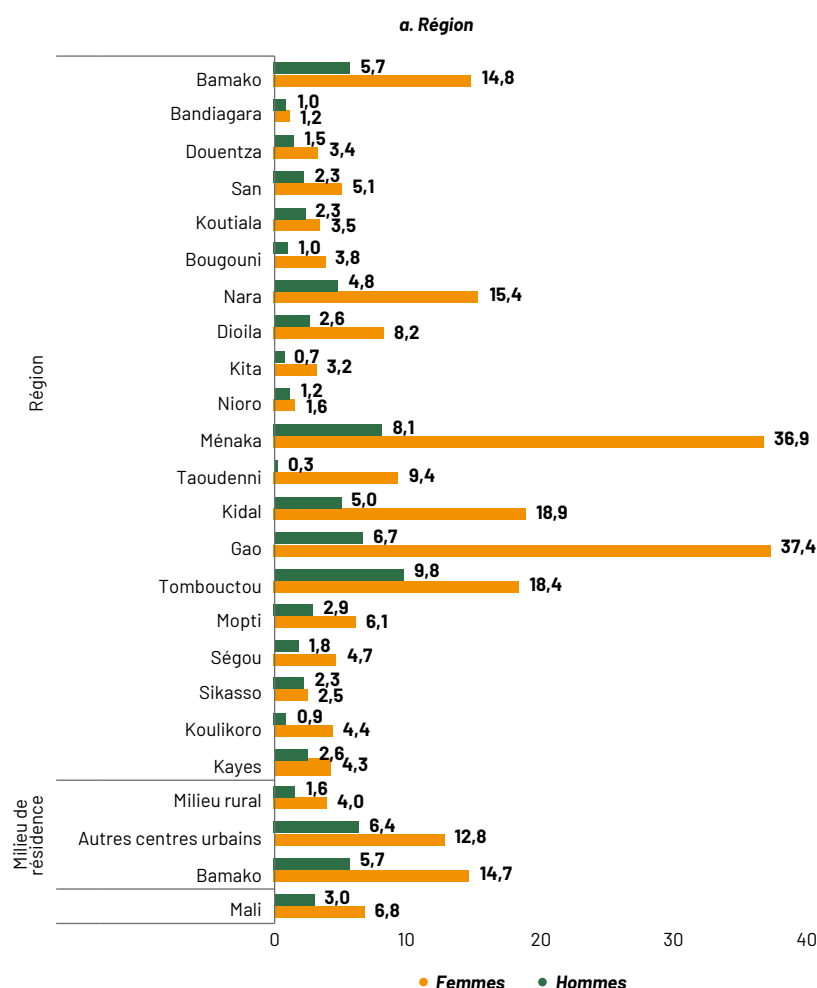
Les différences selon le lieu de résidence sont également très marquées. En milieu urbain, le chômage atteint des niveaux particulièrement élevés, tant en valeur absolue qu'en termes d'écarts entre les femmes et les hommes. À Bamako, le taux de chômage des femmes s'élève à 14,7 %, soit 9 points de plus que celui des hommes (5,7 %). Dans les autres centres urbains, les femmes affichent un taux de 12,8 %, contre 6,4 % pour les hommes, soit un écart de 6,4 points. À l'inverse, en zone rurale, où le chômage global est plus faible, l'écart entre les femmes et les hommes se réduit à 2,4 points (4 % pour les femmes, 1,6 % pour les hommes).

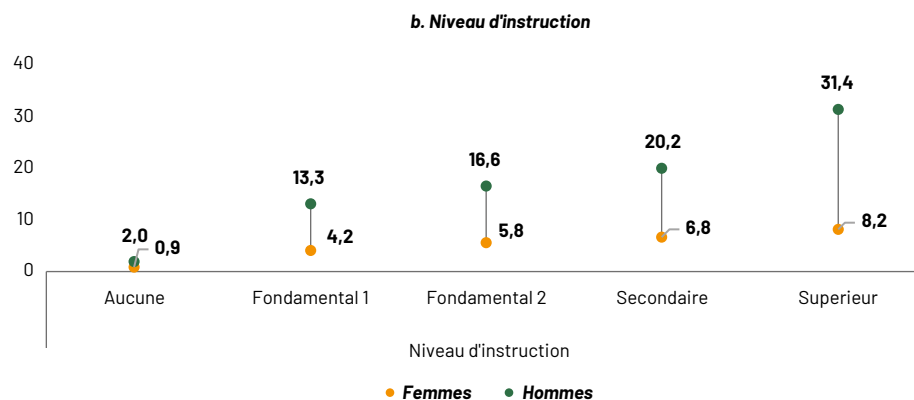
L'analyse par région révèle également de fortes disparités géographiques. Les régions du Nord concentrent les taux de chômage féminin les plus élevés : 37,4 % à Gao, 36,9 % à Ménaka, et 18,9 % à Kidal, tandis que les hommes y sont nettement moins touchés (respectivement 6,7 %, 8,1 %, et 5,0 %). L'écart entre femmes et hommes dépasse ainsi les 30 points de pourcentage dans plusieurs de ces zones. À l'inverse, des régions comme Sikasso, Kayes ou Bandiagara affichent des taux de chômage plus bas et des disparités entre femmes et hommes réduites, souvent inférieurs à 2 points de pourcentage.

Le lien entre niveau d'instruction et taux de chômage est également révélateur. Si le chômage est relativement faible parmi les personnes sans instruction (2 % chez les femmes, 0,9 % chez les hommes), il augmente fortement avec le niveau d'études, en particulier pour les femmes. Parmi celles ayant un niveau fonda-

mental 2, 16,6 % sont au chômage, contre 20,2 % au niveau secondaire et 31,4 % pour les diplômées du supérieur. Concernant l'écart entre femmes et hommes, il est en défaveur des hommes et dépasse 10 points de pourcentage parmi ceux qui sont instruits.

Graphique 5.2.5. Taux de chômage des 15 ans et plus, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction





Source : EMOP 2024

Raisons de ne pas chercher un emploi

L'analyse des raisons déclarées pour ne pas chercher un emploi révèle des différences marquées entre les femmes et les hommes, qui traduisent à la fois des inégalités structurelles persistantes et des dynamiques d'évolution entre 2014 et 2024.

Selon le Graphique 5.2.6, en 2024, la principale raison évoquée par les hommes pour ne pas chercher un emploi est l'absence d'emploi convenable, citée par 26 % d'entre eux, contre 15,7 % des femmes. Cet écart de 10,3 points reflète une perception masculine plus marquée d'une inadéquation entre les offres disponibles et leurs attentes. Les hommes sont également nettement plus nombreux à déclarer attendre une réponse à une demande d'emploi (17,6 % pour les hommes contre 5,4 % pour les femmes), ce qui laisse penser qu'ils sont généralement plus actifs dans les démarches de recherche, même s'ils sont momentanément en attente.

Les femmes, en revanche, sont très majoritairement représentées parmi celles qui ne recherchent pas d'emploi en raison de leur rôle de femme au foyer : 36,6 % des femmes citent cette raison, contre aucun homme. Cette part, déjà très élevée en 2014 (41,3 %), reste stable sur la période, traduisant la persistance d'un modèle

familial où les responsabilités domestiques et de soins pèsent presque exclusivement sur les femmes.

Certaines raisons liées à des obstacles structurels ou subjectifs sont également plus fréquemment citées par les femmes, comme le manque de confiance dans leur capacité à trouver un emploi (17,7 % contre 13,6 % chez les hommes), ou la méconnaissance des démarches de recherche (10 % contre 6,7 %). Ces écarts révèlent un besoin d'accompagnement spécifique pour renforcer les compétences et la confiance en soi des femmes sur le marché du travail.

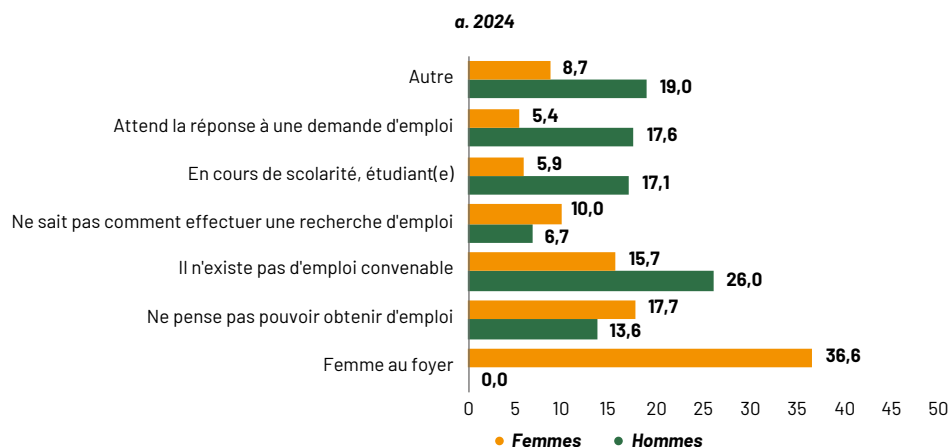
En revanche, les hommes sont surreprésentés parmi les personnes en cours de scolarité (17,1 % contre 5,9 %), ce qui constitue une rupture marquée avec la situation de 2014, où cette proportion était bien plus élevée (54,3 % chez les hommes contre 11,1 % chez les femmes). Ce recul significatif du poids de la scolarité comme raison de non-recherche d'emploi pourrait refléter un accès à l'éducation plus limité dans les années récentes.

Entre 2014 et 2024, certaines tendances se sont inversées ou accentuées. Par exemple, alors qu'en 2014, presque la même proportion d'hommes et de femmes évoquaient l'absence d'emploi convenable comme raison de ne pas

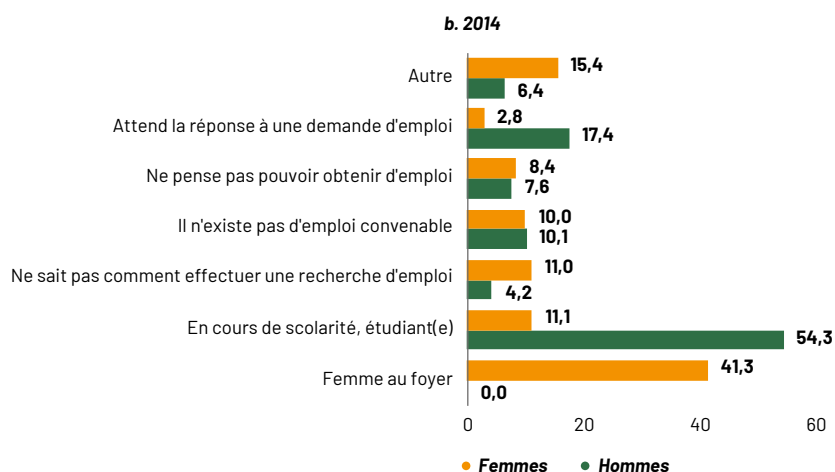
chercher un emploi, la tendance s'est inversée en 2024 en faveur des hommes. De même, la part des personnes attendant une réponse à une candidature a augmenté chez les deux

sexes, mais surtout chez les femmes (2,6 points de pourcentage de plus), illustrant une recherche plus proactive de leur part.

Graphique 5.2.6. Raisons de ne pas chercher un emploi, par sexe et années sélectionnées



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

Personnes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Le taux NEET (Not in Education, Employment or Training) correspond à la proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Il s'agit d'un indica-

teur clé pour évaluer les défis rencontrés par les jeunes dans leur transition vers l'autonomie économique et sociale. En 2024, les données de l'EMOP révèlent une situation particulièrement préoccupante au Mali (Graphique 5.2.7) : 44,4 % des jeunes femmes se trouvent dans cette si-

tuation contre 13,8 % des jeunes hommes, soit un écart de 30,6 points de pourcentage en défaveur des femmes. Cet écart a augmenté depuis 2014, où il était de 23 points de pourcentage (32,6 % pour les jeunes femmes contre 9,6 % pour les jeunes hommes), traduisant une détérioration importante de l'inclusion des jeunes femmes sur le marché de l'emploi et dans les parcours éducatifs ou de formation.

L'analyse par milieu de résidence montre que les disparités entre les femmes et les hommes se creusent davantage en zone rurale, avec un taux NEET de 46,9 % chez les jeunes femmes contre 13,5 % chez les jeunes hommes, soit un écart de 33,7 points de pourcentage. En milieu urbain, les écarts sont plus faibles mais restent assez importants, atteignant 26 points de pourcentage dans les autres centres urbains (37 % pour les femmes contre 18 % pour les hommes) et 24,6 points de pourcentage à Bamako (37 % pour les femmes contre 12,4 % pour les hommes). Ces résultats soulignent que l'inactivité des jeunes femmes est un phénomène de grande ampleur, qui touche toutes les zones du pays, mais de façon plus aiguë dans les zones rurales, où les perspectives d'emploi et de formation sont en général plus limitées.

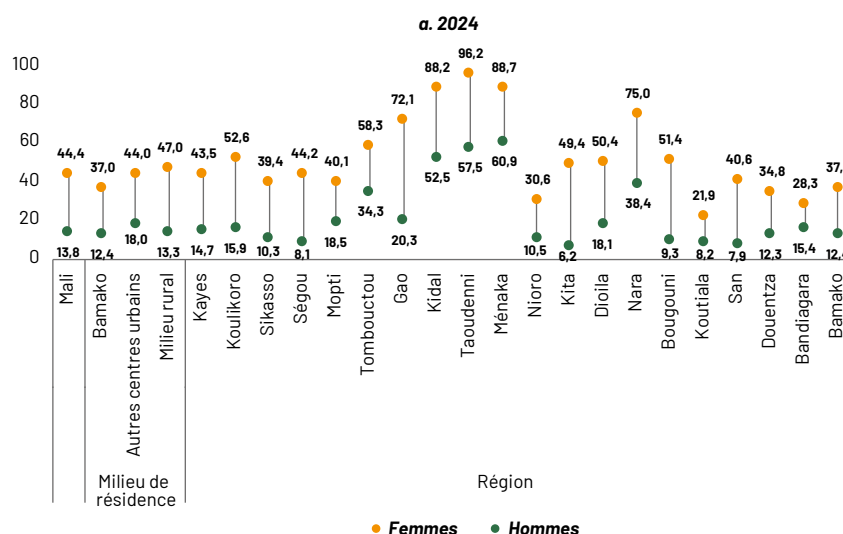
Les différences régionales mettent en évidence des niveaux d'exclusion extrêmes pour les jeunes femmes dans certaines zones du pays. En 2024, les taux NEET féminins dépassent 70 % à Gao (72,1 %), 88,2 % à Kidal, et atteignent 96,2 % à Taoudenni. Dans ces mêmes régions, les

taux masculins sont nettement inférieurs, avec des écarts allant jusqu'à 20,3 points de pourcentage à Gao et 52,5 points de pourcentage à Kidal. De façon plus générale, les régions du Nord et du Centre (Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nara, Mopti, Ségou) présentent les plus fortes inégalités. En revanche, certaines régions comme Koutiala, Bandiagara, ou Nioro affichent des taux NEET plus modérés, et des écarts entre femmes et hommes relativement moins élevés (en dessous de 15 points de pourcentage), mais les jeunes femmes y restent tout de même deux à trois fois plus nombreuses que les jeunes hommes à se trouver en situation de NEET.

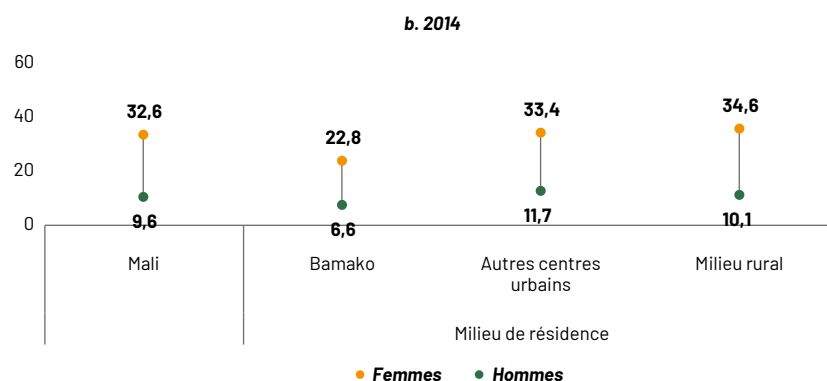
L'évolution entre 2014 et 2024 montre une augmentation des jeunes en situation de NEET aussi bien chez les jeunes filles (32,6 % à 44,4 %) que chez les jeunes hommes (9,6 % à 13,8 %).

En somme, les données de 2024 confirment que les jeunes femmes maliennes demeurent largement en retrait face aux dynamiques d'insertion économique et éducative. Le taux NEET, en forte baisse chez les jeunes hommes, ne recule que marginalement chez les jeunes femmes, accentuant ainsi les déséquilibres de genre. Des actions ciblées s'avèrent indispensables pour réduire cet écart, notamment dans les zones rurales et les régions du Nord, en développant des programmes d'éducation non formelle, de formation professionnelle adaptée, et en levant les freins sociaux et institutionnels à la participation active des jeunes femmes à la vie économique.

Graphique 5.2.7. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation, par sexe



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

5.3 Caractéristiques de l'emploi

Travailleurs exerçant à leur propre compte

Parmi les formes d'emploi vulnérable¹⁷, le travail pour compte propre représente une catégorie dominante au Mali. Il s'agit de personnes exerçant une activité économique sans être employés par un tiers et sans employés per-

manents. Ces emplois, bien qu'ils offrent une certaine autonomie, sont souvent marqués par une précarité économique, un accès limité à la protection sociale, et peu de perspectives d'évolution.

Les données de l'EMOP (Graphique 5.3.1) montre qu'en 2024, 62,6 % des femmes en emploi travaillent à leur propre compte, contre 53,3 % des hommes, soit un écart de 9,3 points de

¹⁷ L'emploi vulnérable regroupe les travailleurs pour compte propre (les travailleurs indépendants sans employer de salariés permanents) ainsi que les aides familiaux (les personnes contribuant à l'activité économique d'un ménage ou d'une entreprise familiale).

pourcentage. Cette différence, qui a augmenté depuis 2014 (écart de 6,2 points), témoigne d'une forte surreprésentation des femmes dans ce type d'emploi. Cette dynamique s'observe dans tous les milieux de résidence, avec une intensité variable.

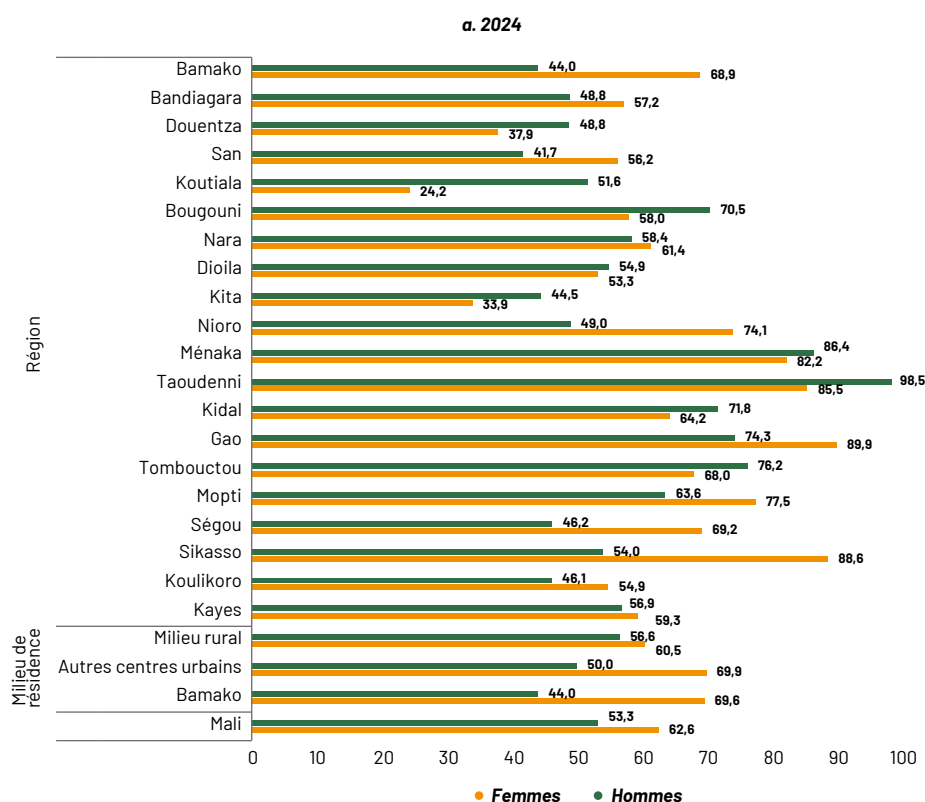
En milieu urbain, les écarts sont particulièrement prononcés. À Bamako, 69,6 % des femmes travaillent à leur propre compte, contre 44 % des hommes, soit un écart de 25,6 points de pourcentage. Dans les autres centres urbains, l'écart est de 19,9 points (69,9 % pour les femmes contre 50 % pour les hommes). Ces niveaux plus faibles qu'en 2014 (30 et 22,2 points de pourcentage à Bamako et dans les autres centres urbains respectivement).

En zone rurale, bien que le travail pour compte propre soit courant pour les deux sexes,

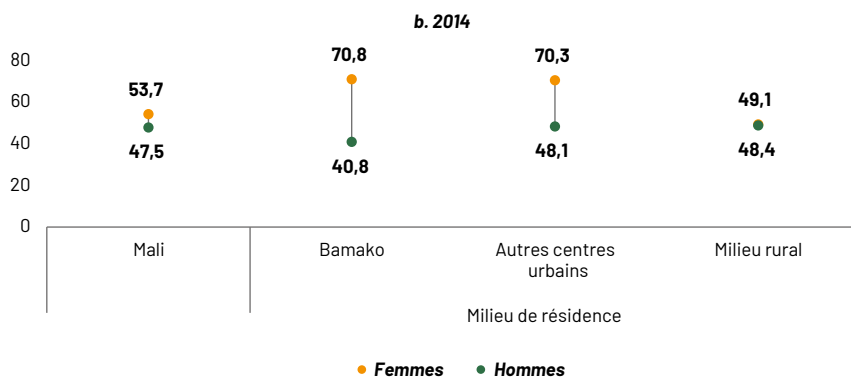
les écarts de genre sont plus faibles : 60,5 % des femmes contre 56,6 % des hommes, soit seulement 3,9 points de différence.

L'analyse régionale révèle également des disparités marquées. Les écarts en faveur des femmes les plus élevés sont observés dans des zones comme Sikasso (écart de 34,6 points de pourcentage), Nioro (25,1 points de pourcentage) ou Ségou (23 points de pourcentage). À l'inverse, dans des régions comme Koutiala, Tombouctou, Kidal, Taoudenni ou Bougouni, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à être à leur compte, ou les écarts sont inversés. Cela pourrait refléter des dynamiques économiques locales spécifiques, ou encore une présence plus forte d'hommes dans des secteurs agricoles ou commerciaux dominants localement.

Graphique 5.3.1. Proportion des personnes en emploi qui travaillent pour leur propre compte, par sexe, milieu de résidence en 2014 et 2024



Source : EMOP 2024



Les travailleurs familiaux

Les travailleurs familiaux sont des personnes qui travaillent dans une entreprise dirigée par un membre de leur ménage. Ce type d'emploi, souvent classé parmi les formes d'emploi vulnérable, est caractérisé par l'absence de contrat formel, de protection sociale, et de perspectives d'évolution professionnelle. Il touche plus fréquemment les femmes, notamment dans les contextes ruraux ou agricoles.

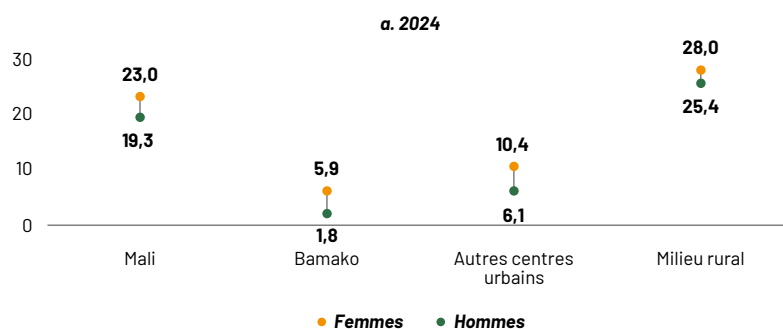
Selon les données de l'EMOP (Graphique 5.3.2), en 2024, 23 % des femmes en emploi sont des travailleuses familiales, contre 19,3 % des hommes, soit un écart de 3,7 points de pourcentage en défaveur des femmes. Par rapport à 2014, ces proportions ont fortement diminué pour les deux sexes (39 % pour les femmes et 32 % pour les hommes).

Les écarts entre femmes et hommes varient selon le milieu de résidence. En milieu rural, les proportions restent élevées : 28 % des femmes et 25,4 % des hommes y sont travailleurs familiaux. Bien que l'écart entre les femmes et les hommes soit relativement modeste (2,6 points de pourcentage), cela montre qu'une grande partie de la population active rurale continue de dépendre d'emplois vulnérables. En 2014, ces proportions étaient encore plus élevées (47,7 % pour les femmes et 39,8 % pour les hommes)

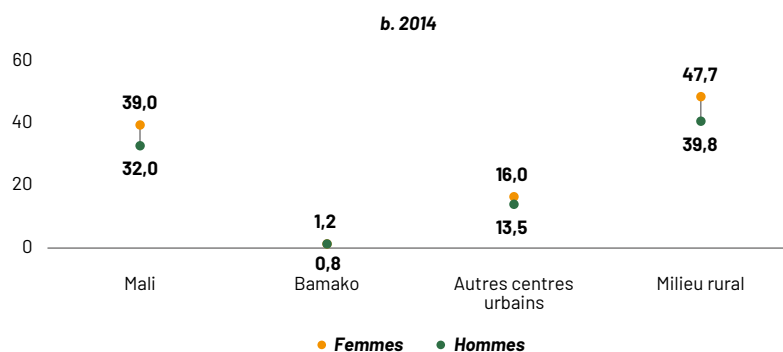
de même que l'écart hommes-femmes qui en découlait (7,9 points de pourcentage), ce qui témoigne d'un recul général de cette forme d'emploi vulnérable en zone rurale.

En milieu urbain, les différences sont plus marquées bien que les proportions des travailleurs familiaux demeurent globalement plus faibles que dans les zones rurales. En milieu urbain, les différences sont plus marquées, bien que les proportions de travailleurs familiaux demeurent globalement plus faibles que dans les zones rurales. À Bamako, la part des travailleurs familiaux a augmenté entre 2014 et 2024, passant de 1,2 % à 5,9 % chez les femmes et de 0,8 % à 1,8 % chez les hommes. Bien que la proportion de travailleurs familiaux ait augmenté chez les deux sexes à Bamako, les disparités entre les femmes et les hommes demeurent importantes, avec un écart de 4,1 points de pourcentage en 2024. Dans les autres centres urbains, la tendance est inverse : la proportion de travailleurs familiaux a diminué au cours de la période, passant de 16,0 % à 10,4 % chez les femmes et de 13,5 % à 6,1 % chez les hommes. En 2024, les femmes demeurent plus fréquemment travailleuses familiales que les hommes dans les autres centres urbains, avec un écart de 4,3 points de pourcentage.

Graphique 5.3.2. Proportion de personnes employées qui sont des travailleurs familiaux, par sexe, milieu de résidence en 2014 et 2024



Source : EMOP 2024



Source : EMOP 2014

Employeurs

Une autre dimension importante de l'insertion économique est la capacité à créer et diriger une activité génératrice d'emploi, c'est-à-dire être employeur. Cette catégorie regroupe les personnes qui embauchent au moins un salarié rémunéré de manière régulière. Elle reflète une forme d'autonomie économique avancée, souvent liée à des ressources financières, à l'accès au crédit, ou à un capital social et institutionnel plus important. Contrairement aux travailleurs pour compte propre, les employés ne font pas parti de l'emploi vulnérable.

En 2024, les données (Graphique 5.3.3) révèlent que seulement 0,6 % des femmes en emploi au Mali sont employeuses, contre 1,5

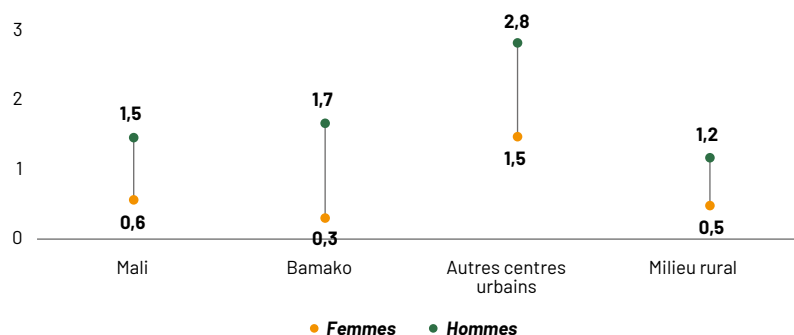
% des hommes, soit un écart de 0,9 point de pourcentage. Bien que cette différence semble modeste en valeur absolue, elle est significative compte tenu de la faiblesse générale de cette forme d'emploi.

L'analyse par milieu de résidence met en évidence des contrastes similaires. En milieu urbain, où l'on s'attendrait à une plus grande diversité d'opportunités économiques, les femmes restent nettement en retrait. À Bamako, seules 0,3 % des femmes en emploi sont employeuses, contre 1,7 % des hommes. L'écart atteint 1,4 point de pourcentage, soit le plus élevé parmi les zones analysées. Dans les autres centres urbains, l'écart est également important (1,3 point de pourcentage), avec 2,8 % des

hommes contre 1,5 % des femmes. En milieu rural, les proportions sont plus faibles pour les deux sexes, mais l'écart subsiste s'élevant à 0,7

point de pourcentage (1,2 % pour les hommes contre 0,5 % pour les femmes).

Graphique 5.3.3. roportion de personnes employées qui sont employeurs, par sexe et milieu de résidence



Source : EMOP 2024

Travail à temps partiel

Le travail à temps partiel constitue une autre manifestation de la précarité de l'emploi, notamment lorsqu'il est subi plutôt que choisi. Il est souvent associé à des revenus plus faibles, et à une moindre couverture sociale. Au Mali, en 2024, les données de l'EMOP révèlent une disparité marquée entre les femmes et les hommes dans ce type d'emploi (Graphique 5.3.4).

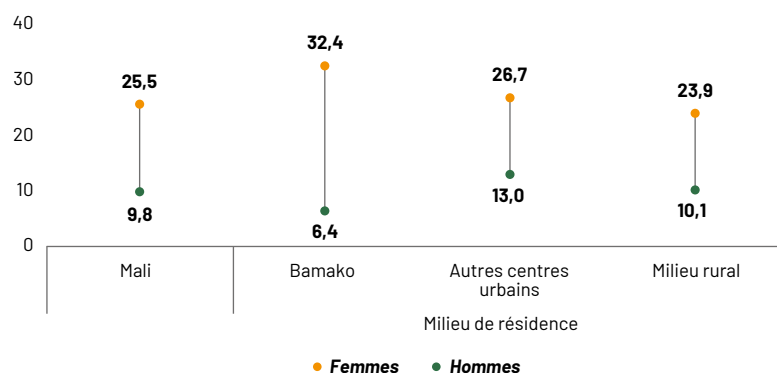
Plus d'un quart des femmes en emploi (25,5 %) travaillent à temps partiel¹⁸, contre seulement 9,8 % des hommes, soit un écart de 15,7 points de pourcentage. Une fois de plus, cette surreprésentation des femmes dans l'emploi à temps partiel souligne les contraintes spécifiques auxquelles elles font face, notamment

en matière de conciliation entre vie professionnelle et responsabilités familiales, ainsi que leur accès limité à des emplois stables et à temps plein.

L'écart est particulièrement marqué à Bamako, où près d'une femme en emploi sur trois (32,4 %) travaille à temps partiel, contre seulement 6,4 % des hommes, soit une différence de 26 points de pourcentage. Ce déséquilibre, bien que moins prononcé, se maintient dans les autres centres urbains (écart de 13,7 points de pourcentage) et en zone rurale (écart de 13,8 points de pourcentage également). Ces chiffres laissent entrevoir une dimension genrée du temps de travail, où les femmes sont davantage cantonnées à des emplois à horaires réduits, souvent informels et peu rémunérateurs.

¹⁸ Selon le code du travail « sont considérés comme horaires à temps partiels, les horaires inférieurs d'au moins d'un cinquième à une durée légale du travail ou à la durée fixe conventionnellement pour la branche ou l'établissement ». Dans les statistiques analysées, l'emploi à temps partiel est défini comme le fait de travailler moins de 32 heures la semaine.

Graphique 5.3.4. Proportion des personnes employées travaillant à temps partiel, par sexe et milieu de résidence en 2024



Source : EMOP 2024

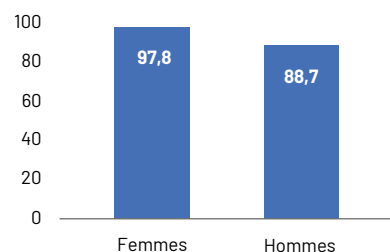
Emploi informel dans les secteurs non agricoles

L'emploi informel dans les secteurs non agricoles peut être un indicateur clé de la qualité de l'emploi. En 2024, les données de l'EMOP révèlent que l'informalité touche plus fortement les femmes dans les emplois non agricoles au Mali (Graphique 5.3.5).

À l'échelle nationale, 97,8 % des femmes occupent un emploi informel dans le secteur non agricole¹⁹ contre 88,7 % des hommes, soit un écart de 9,1 points de pourcentage en faveur des femmes. Cela reflète une plus grande exposition des femmes à des formes d'emploi non déclarées ou non réglementées, souvent sans couverture sociale, sans contrat écrit, ni accès aux droits du travail.

Ces résultats confirment la double vulnérabilité des femmes sur le marché du travail : non seulement elles sont surreprésentées dans les emplois précaires (travail familial, temps partiel), mais elles occupent aussi davantage des postes informels, sans sécurité ni droits.

Graphique 5.3.5. Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe et par milieu de résidence



Source : EMOP 2024

Répartition sectorielle des personnes en emploi

La répartition des personnes en emploi selon le sexe et le secteur d'activité révèle une évolution marquée entre 2014 et 2024, tout en maintenant certaines tendances structurelles (Graphique 5.3.6). En 2024, les femmes sont surreprésentées dans le secteur des services (37,3 % contre 30,9 % pour les hommes), tandis que les hommes prédominent dans l'industrie (12,7 % contre 8,4 % pour les femmes) et dans

¹⁹ L'emploi informel comprend les travailleurs du secteur informel, les emplois informels du secteur formel et les travailleurs familiaux. Le secteur formel comprend le secteur public et les entreprises qui sont enregistrées ou qui tiennent une comptabilité formelle. Un emploi est formel lorsqu'il donne accès à la retraite, aux congés payés ou aux congés de parenté payés.

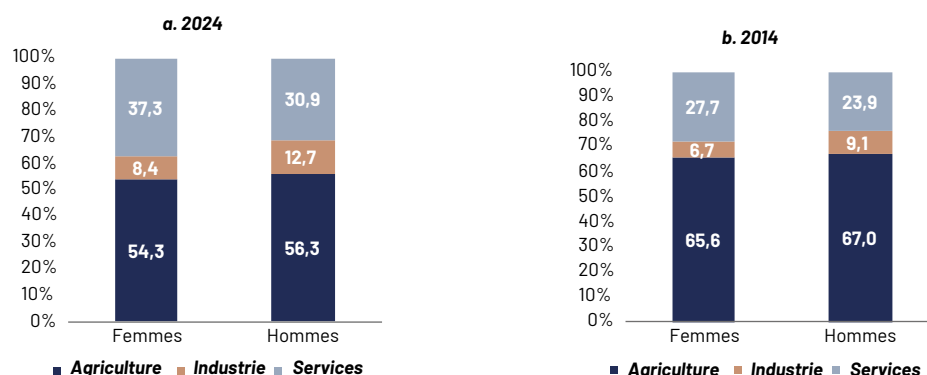
une moindre mesure dans l'agriculture (56,3 % contre 54,3 % pour les femmes).

Comparé à 2014, la part des personnes en emploi dans le secteur agricole a reculé pour les deux sexes, passant de 67 % en 2014 à 56,3 % en 2024 chez les hommes et de 65,6 % à 54,3 % sur la même période chez les femmes. Cette transition est signe d'une transformation progressive de la structure de l'emploi. Cette baisse a été compensée principalement par une augmentation de la part des personnes en emploi dans le secteur des services, plus marquée chez les femmes (+9,6 points de pourcentage

contre +7 pour les hommes), renforçant leur concentration dans ce secteur.

Le secteur industriel, bien qu'en croissance durant la dernière décennie, reste fortement masculinisé. L'écart de 4,3 points de pourcentage en faveur des hommes en 2024 s'est accentué par rapport à 2014 (2,4 points de pourcentage), ce qui témoigne d'un accès toujours limité des femmes aux activités industrielles, souvent perçues comme physiquement exigeantes ou moins accessibles pour des raisons socioculturelles.

Graphique 5.3.6. Distribution des personnes en emploi par sexe, secteur d'activité et années sélectionnées



Source : EMOP 2024

Source : EMOP 2014

Rémunération horaire

En 2024, les données montrent que le salaire horaire des salariés pour les hommes est nettement supérieur à celui des femmes (Graphique 5.3.7) : les hommes perçoivent en moyenne 724,6 FCFA de l'heure contre 544,2 FCFA pour les femmes, soit un écart de salaire horaire d'environ 25 %. Ainsi, le salaire moyen horaire des femmes représente 75 % de celui des hommes²⁰. Cette inégalité s'observe à travers

presque toutes les tranches d'âge et catégories professionnelles, bien qu'avec des nuances notables.

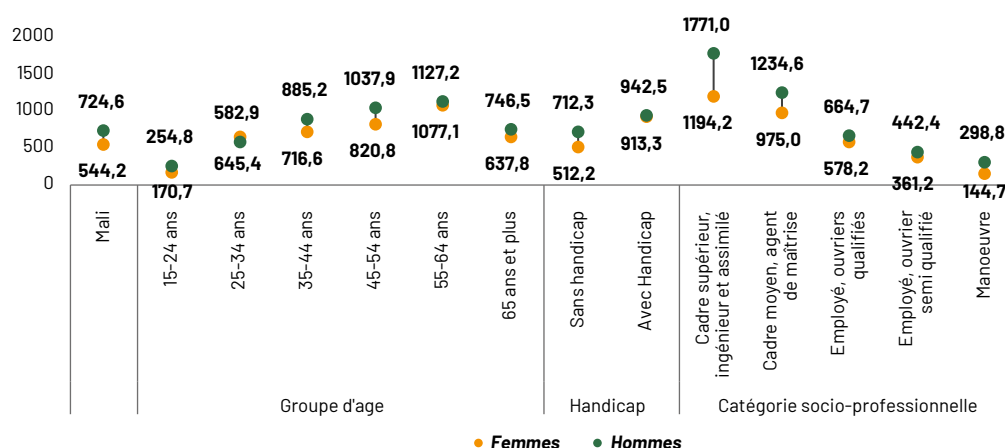
L'écart salarial varie selon l'âge. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, les femmes gagnent 33 % de moins que les hommes. Des écarts salariaux importants sont aussi observés parmi les 45-54 ans (21 %), les 35-44 ans (19 %) et les 65 ans et plus (15 %).

²⁰ Il s'agit ici de l'écart salarial brut non ajusté c'est-à-dire qui ne tient pas compte des facteurs qui influencent le salaire tels que l'éducation, la branche d'activité, le secteur économique, l'expérience, etc. Cet écart ne doit pas être perçu comme l'écart de salaire entre les femmes et les hommes au même poste mais plutôt l'écart entre les salaires moyens horaires des femmes et des hommes.

Du point de vue du handicap, l'écart salarial entre femmes et hommes est estimé à 28 % parmi les salariés sans handicap et à 3 % parmi ceux qui sont en situation de handicap.

Enfin, selon la catégorie socio-professionnelle, les écarts salariaux sont les plus importants parmi les manœuvres (52 %) et les cadres supérieurs (33 %).

Graphique 5.3.7. Rémunération horaire (en FCFA) par sexe, âge, statut de handicap et par catégorie socio professionnelle en 2024



Source : EMOP 2024

Travail des enfants

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le travail des enfants désigne toute activité économique ou domestique qui prive les enfants de leur enfance, nuit à leur scolarité, compromet leur santé ou leur développement physique, mental, moral ou social²¹. Il s'agit d'une forme d'exploitation interdite par les normes nationales et internationales. Sur la base des données de l'EMOP 2024, le Graphique 5.3.8 présente la proportion d'enfants de 5 à 17 ans engagés dans une forme de travail, selon le sexe, le milieu de résidence et les régions au Mali.

En 2024, 10,8 % des garçons âgés de 5 à 17 ans sont engagés dans le travail des enfants, contre 6,7 % des filles, soit un écart de 4,1 points de pourcentage. Ces résultats révèlent

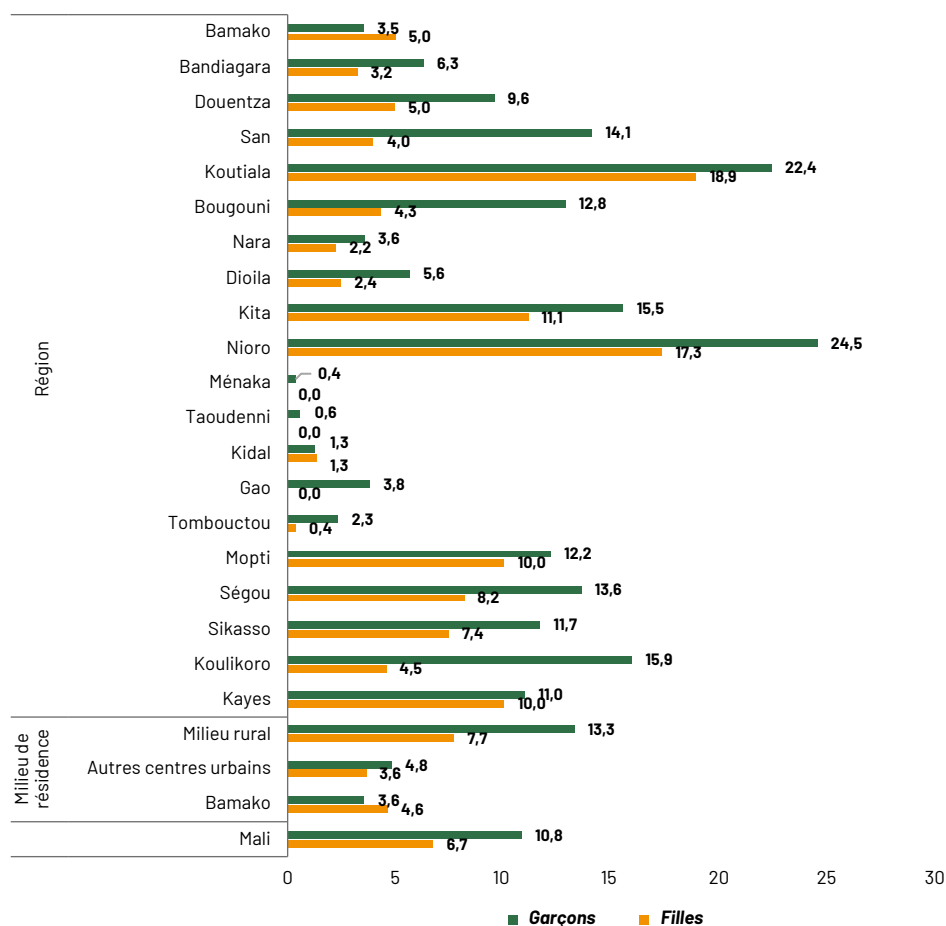
une exposition plus marquée des garçons à des formes visibles et reconnues de travail, en particulier dans les zones rurales. L'analyse par milieu de résidence montre une prévalence beaucoup plus élevée en milieu rural, où 13,3 % des garçons et 7,7 % des filles sont concernés, soit un écart de 5,6 points de pourcentage en faveur des garçons. En comparaison, les taux sont plus faibles dans les villes. À Bamako, on observe une inversion avec un taux de participation au travail des filles qui est plus élevé de 1 % comparativement aux garçons : 4,6 % des filles sont concernées contre 3,6 % des garçons. En revanche dans les zones urbaines en dehors de Bamako, malgré des taux toujours faibles, plus de garçons (4,8 %) que de filles (3,6 %) sont engagés dans le travail des enfants.

21 Voir <https://www.ilo.org/fr/themes-0/travail-des-enfants/quest-ce-le-travail-des-enfants>

Les différences régionales sont particulièrement marquées. Dans la région de Koulikoro, avec l'écart entre les femmes et les hommes le plus important, 15,9 % des garçons sont concernés, contre seulement 4,5 % des filles, soit un écart de 11,4 points de pourcentage. Des écarts importants sont également relevés à San (écart de 10,1 points de pourcentage), Bougouni (8,5

points de pourcentage), et Nioro (7,2 points de pourcentage). À l'inverse, certaines régions comme Kidal, Ménaka, et Taoudenni affichent des taux de participation au travail des enfants très faibles, voire nuls, ce qui peut refléter des spécificités locales ou des difficultés de mesure.

Graphique 5.3.8. Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et milieu de résidence



Source : EMOP 2024

Accidents de travail

Les données de l'EMOP 2024 (Graphique 5.3.9) mettent en évidence une forte disparité entre les femmes et les hommes en matière d'acci-

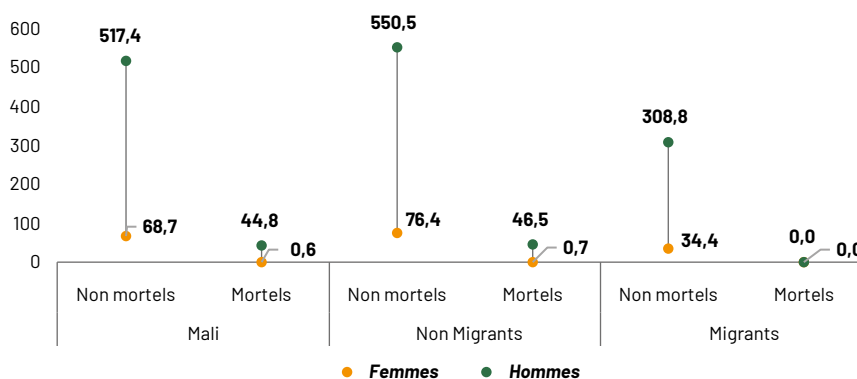
dents de travail. L'incidence des accidents de travail non mortels atteint 517 pour 100 000 hommes en emploi, contre 69 pour 100 000 femmes en emploi, soit un écart de près de

448 points²². Bien que moins marqué, l'écart demeure significatif pour les accidents mortels : environ 45 pour 100 000 hommes contre moins de 1 pour 100 000 femmes.

Lorsque l'on introduit le statut migratoire²³, les disparités entre hommes et femmes se maintiennent, en particulier chez les non-migrants, où l'incidence est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la population. On enregistre 550,5 accidents non mortels et 46,5 accidents mortels pour 100 000 hommes, contre respectivement 76,4 et 0,7 pour 100 000 femmes.

Chez les migrants, les taux d'accidents sont plus faibles dans l'ensemble, mais les écarts entre hommes et femmes restent notables : 308,8 cas non mortels pour 100 000 hommes contre 34,4 pour les femmes. En revanche, aucun accident mortel n'a été enregistré dans ce groupe, ni chez les hommes ni chez les femmes. Cette absence totale de cas peut surprendre et pourrait traduire soit une qualité limitée des données collectées pour cette sous-population, soit une sous-déclaration des accidents mortels, particulièrement dans un groupe déjà exposé à des conditions d'emploi précaires et à une moindre protection sociale.

Graphique 5.3.9. Incidence des accidents de travail selon le sexe et le statut migratoire (pour 100 000 adultes en emploi)

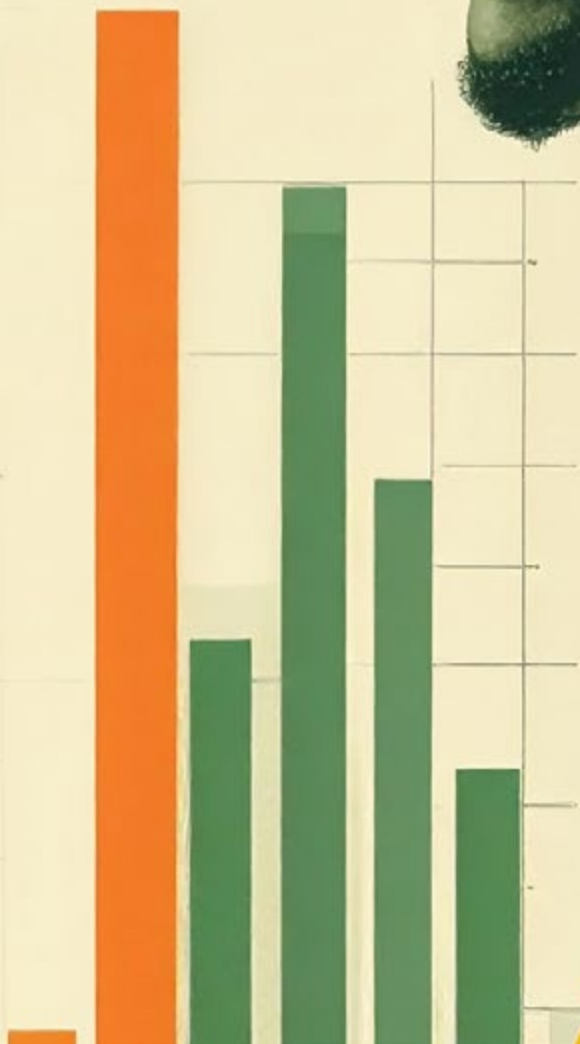


Source : EMOP 2024

²² Il s'agit ici de la proportion des personnes en emploi qui déclarent avoir été blessés dans un accident de travail au cours des 12 derniers mois. Pour les accidents mortels, il s'agit des personnes qui déclarent des décès suite à un accident de travail dans leur ménage au cours des 12 derniers mois. Ces statistiques ne sont donc pas comparables avec ceux de l'ODD 8.8.1 qui mesure le nombre d'accidents mortels et non mortels au cours de la période de référence.

²³ Il s'agit ici des personnes qui déclarent une nationalité autre que malienne.

6. ACTIFS



6.1 Inclusion financière

L'inclusion financière fait référence à la possibilité pour l'ensemble des groupes sociaux, y compris les plus vulnérables, d'accéder à des services et produits financiers à des coûts abordables. Dans le cadre de ce rapport, elle est appréhendée à travers la possession d'un compte dans une banque, auprès d'un autre établissement financier, ou encore via un service d'argent mobile.

Détention d'un compte bancaire

Les données de l'EMOP 2024 révèlent des inégalités marquées entre les hommes et les femmes en matière d'inclusion financière. Globalement, 53,5 % des hommes âgés de 15 ans et plus détiennent au moins un type de compte financier (compte bancaire, compte d'argent mobile ou autre institution financière), contre seulement 29,5 % des femmes, soit une différence de 24 points de pourcentage (Graphique 6.1.1).

Ces inégalités sont particulièrement visibles pour les comptes d'argent mobile, qui constituent la principale forme d'inclusion financière dans le pays. En 2024, 51,6 % des hommes contre 28,6 % des femmes en détiennent un, soit un écart de 23 points de pourcentage en faveur des hommes (Graphique 6.1.2). Les comptes bancaires classiques restent très peu répandus, surtout chez les femmes : seules 1,9 % d'entre elles en possèdent un, contre 7,8 % des hommes, ce qui correspond à un écart de 5,9 points de pourcentage (Graphique 6.1.3). Ces écarts témoignent des obstacles persistants que rencontrent les femmes dans l'accès aux services financiers, qu'ils soient traditionnels ou numériques.

Le lieu de résidence constitue un facteur clé de différenciation. En milieu rural, les taux de détention sont faibles pour tous, mais les femmes sont nettement plus désavantagées : 19,6 % d'entre elles disposent d'un compte, contre 46,6 % des hommes. L'écart atteint 26

points de pourcentage pour les comptes mobile money. Les comptes bancaires sont quasiment absents en zone rurale : seuls 0,8 % des femmes et 3,6 % des hommes en détiennent un. En revanche, en milieu urbain, les taux d'inclusion sont plus élevés, notamment à Bamako, où 59,2 % des femmes et 74,8 % des hommes disposent d'un compte. L'écart de genre y est donc moins prononcé, bien qu'il reste important (15,6 points de pourcentage).

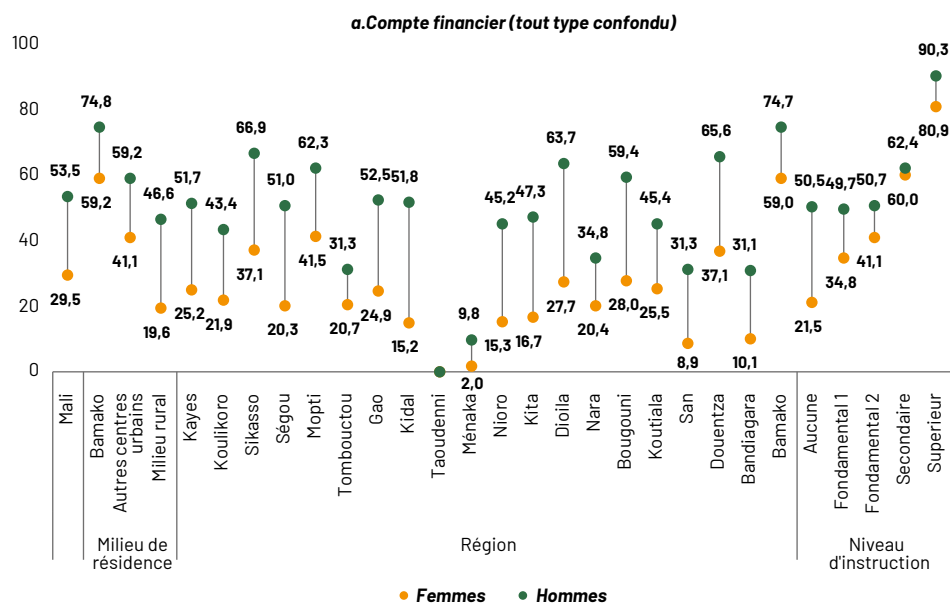
Au niveau régional, les écarts les plus élevés en matière de détention de tout type de compte sont observés à Kidal (36,6 points de pourcentage), Dioila (36 points de pourcentage) et Kita (30,6 points de pourcentage), illustrant des contextes où les femmes sont particulièrement en retrait. À l'inverse, des régions comme Tombouctou (10,6 points de pourcentage) et Ménaka (7,8 points de pourcentage) présentent des écarts plus faibles, bien que les niveaux d'inclusion y soient bas pour l'ensemble de la population.

Le niveau d'instruction apparaît enfin comme un déterminant majeur de l'inclusion financière. Sans surprise, la détention de comptes progresse avec le niveau d'éducation, particulièrement pour les femmes. Parmi les adultes sans instruction, seules 21,5 % des femmes sont incluses financièrement, contre 50,5 % des hommes, soit un écart de 29 points de pourcentage. Cet écart diminue à mesure que le niveau d'instruction augmente : il est de 9,6 points de pourcentage (41,1 % des femmes contre 50,7 % des hommes détiennent tout type de compte) chez ceux ayant achevé le cycle fondamental 2, de seulement 2,4 points de pourcentage (60 % des femmes sont financièrement incluses, contre 62,4 % des hommes) au niveau secondaire, avant de remonter à 9,4 points au niveau supérieur (où 80,9 % des femmes sont financièrement incluses contre 90,3 % des hommes). Cependant, les comptes bancaires classiques restent rares en dessous

du niveau supérieur et leur détention reste très inégalitaire : 54,4 % des hommes ayant un ni-

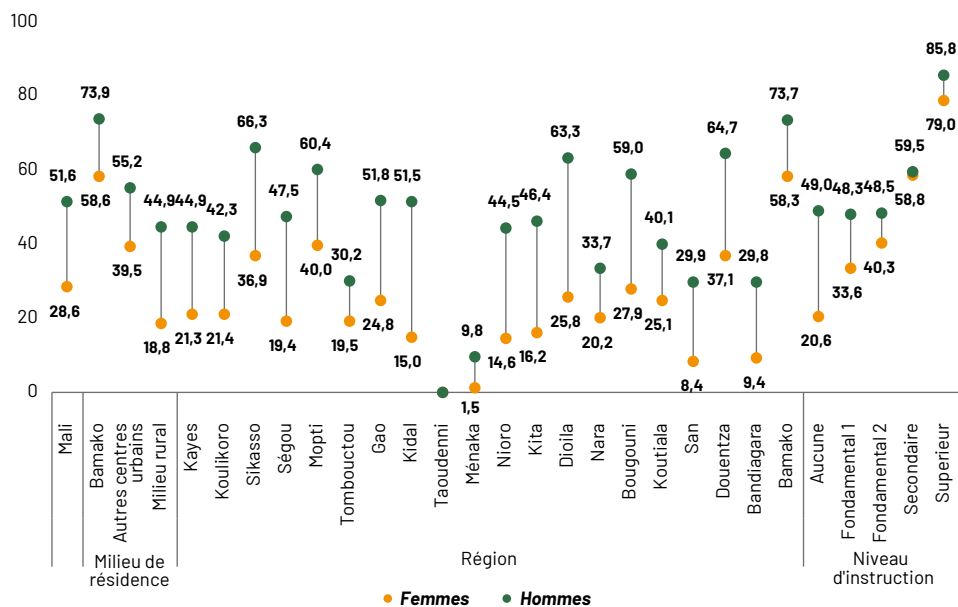
veau supérieur en détiennent un, contre seulement 25,2 % des femmes.

Graphique 6.1.1. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction



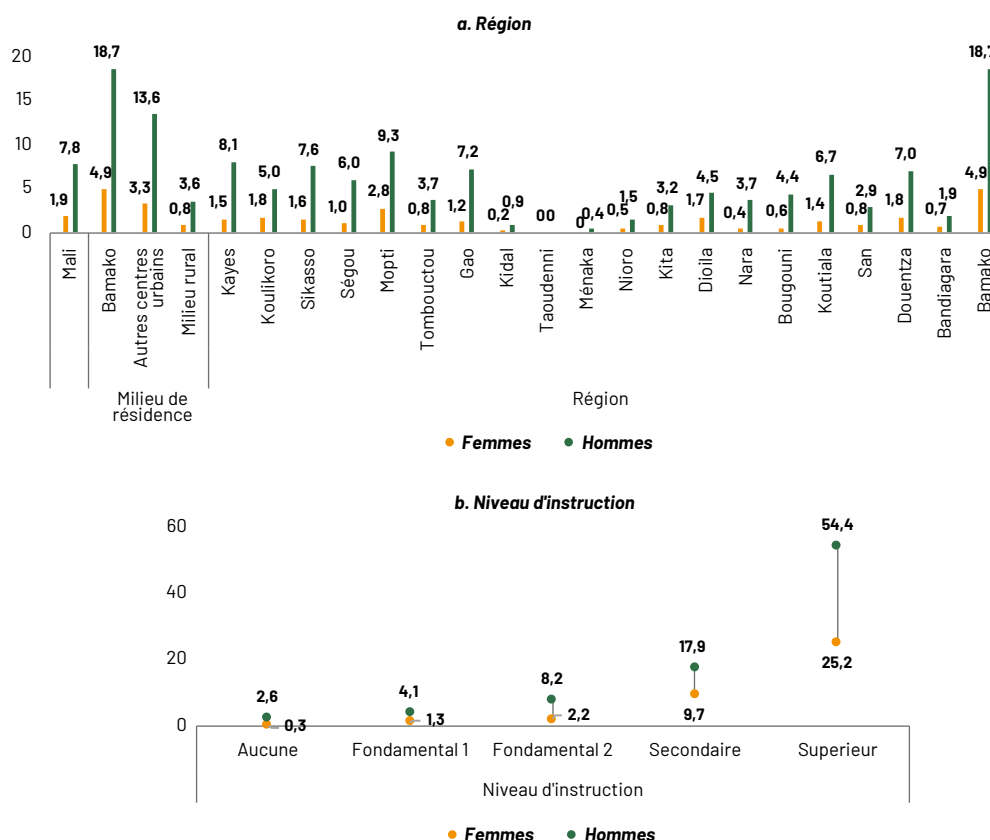
Source : EMOP 2024

Graphique 6.1.2. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction



Source : EMOP 2024

Graphique 6.1.3. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque classique, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction



Source : EMOP 2024

6.2 Accès aux technologies de l'information et de la communication

Détention d'un téléphone portable

L'accès aux technologies de communication, en particulier à la téléphonie mobile, constitue un levier essentiel pour l'inclusion numérique, sociale et financière. Au Mali, les données de l'EMOP 2024 montrent qu'environ 70 % des adultes (15 ans et plus) possèdent un téléphone portable. Toutefois, des disparités notables persistent entre les femmes et les hommes : 73,5 % des hommes en détiennent un, contre 67,9 %

des femmes, soit un écart de 5,6 points de pourcentage (Graphique 6.2.1).

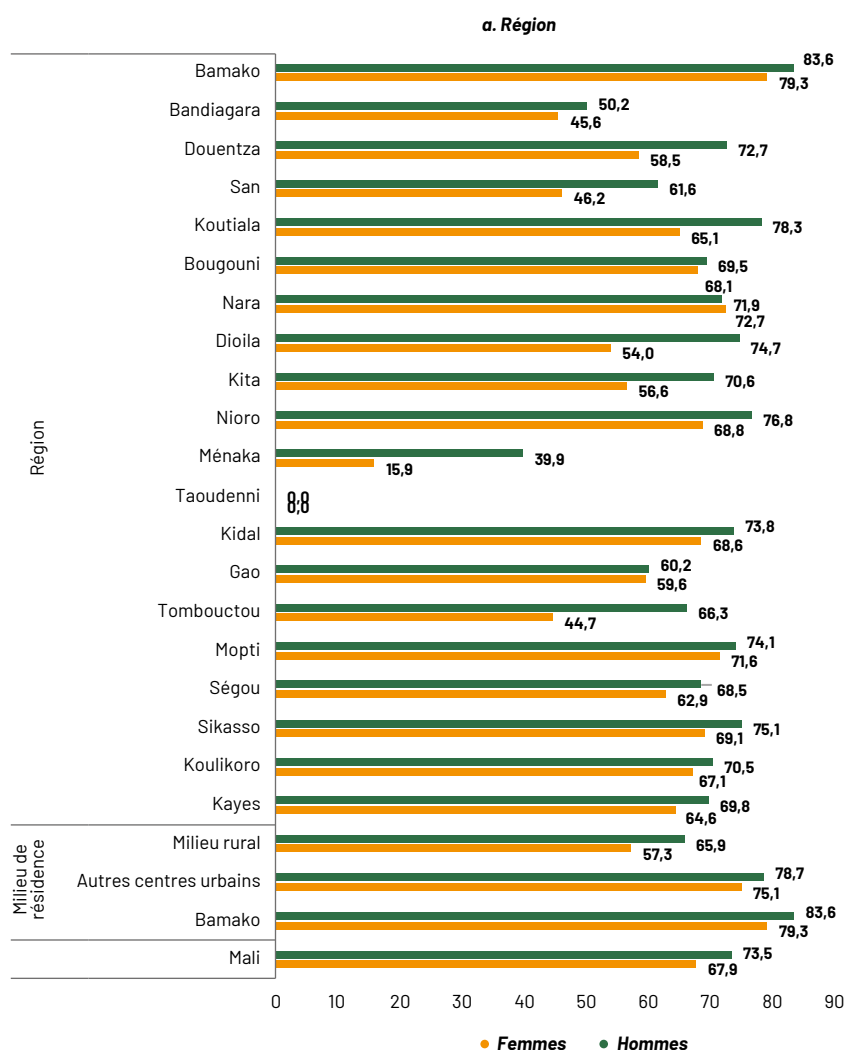
Ces différences sont plus marquées en milieu rural, où seuls 57,3 % des femmes possèdent un téléphone contre 65,9 % des hommes (écart de 8,5 points de pourcentage). En revanche, en milieu urbain, l'accès est plus élevé pour les deux sexes, et les écarts sont plus modérés : 83,6 % des hommes contre 79,3 % des femmes à Bamako (écart de 4,3 points de pourcentage) ; et 78,7 % contre 75,1 % dans les autres centres urbains (écart de 3,6 points de pourcentage).

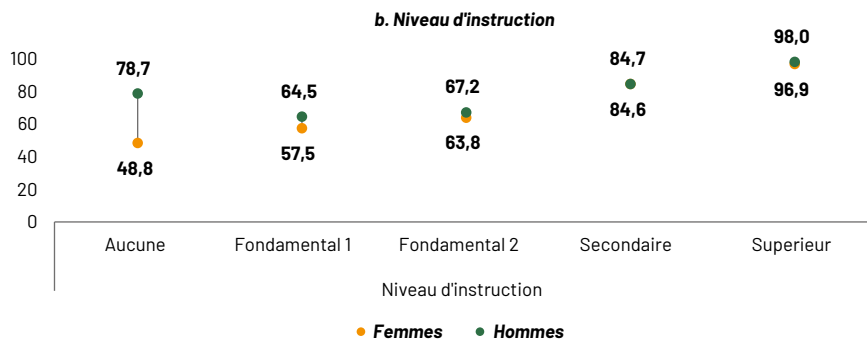
Au niveau régional, les inégalités de genre varient fortement. L'avantage des hommes at-

teint son maximum à Ménaka (écart de 23,9 points de pourcentage), Tombouctou (21,6 points de pourcentage), et Dioila (20,7 points de pourcentage). À l'opposé, les écarts sont presque inexistantes à Nara, où les femmes ont même légèrement plus de chance de posséder un téléphone (71,9 % des hommes contre 72,7 % des femmes détiennent un téléphone soit un écart en faveur des femmes de 0,8 points de pourcentage), et à Gao (0,6 point de pourcentage en faveur des hommes).

Le niveau d'instruction apparaît également comme un déterminant majeur. Parmi les personnes sans instruction, seules 48,8 % des femmes possèdent un téléphone, contre 78,7 % des hommes, soit un écart de près de 30 points de pourcentage. Cet écart se réduit avec l'instruction : à peine 0,1 point de différence entre hommes et femmes au niveau secondaire, et 1 point au niveau supérieur, où l'équipement en téléphone est quasi universel (98 % pour les hommes et 96,9 % pour les femmes).

Graphique 6.2.1. Proportion d'individus (15+) possédant un téléphone portable, par sexe, milieu de résidence et niveau d'instruction





Source : EMOP 2024

Accès aux médias

L'accès aux médias (radio, télévision et Internet) constitue un vecteur essentiel d'information, d'éducation, de participation citoyenne et d'inclusion numérique. Les données de l'EMOP 2024 révèlent des disparités notables dans l'accès aux médias apparaissent pour les autres types de médias en notamment en fonction du sexe du chef de ménage (Graphique 6.2.2).

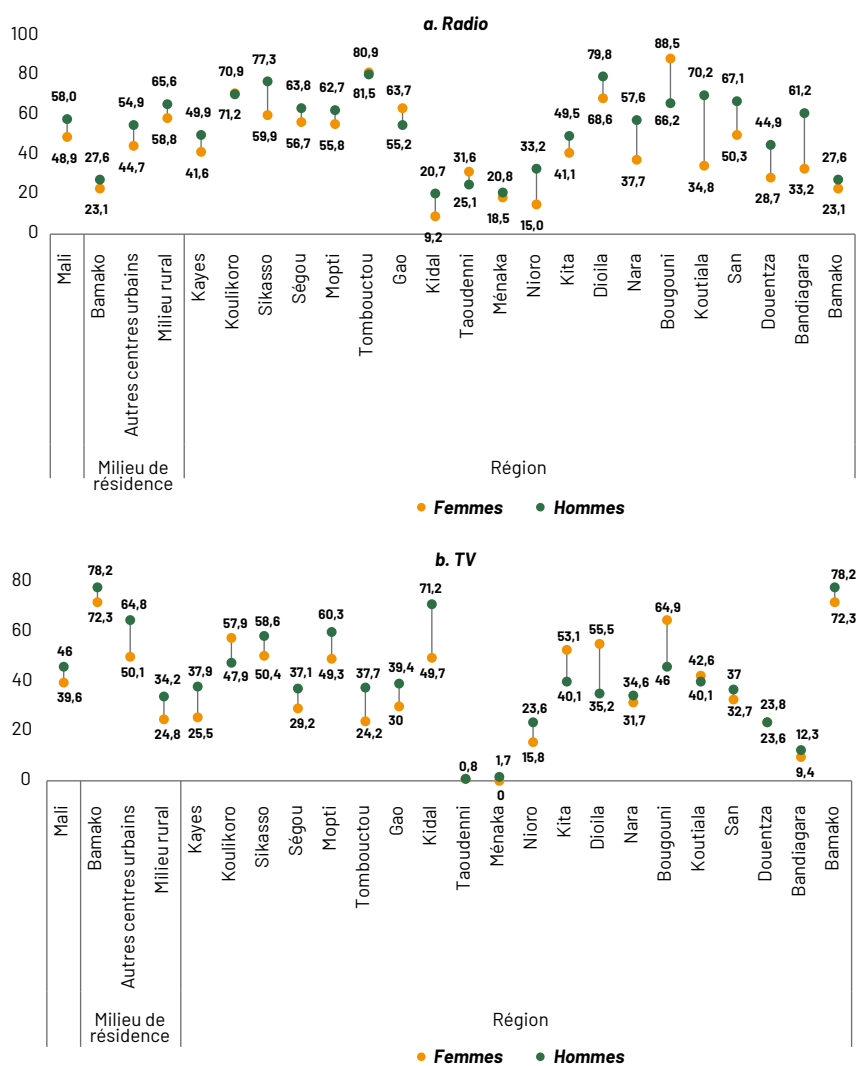
En moyenne, 77,4 % des ménages dirigés par des hommes disposent d'un accès à au moins un média (radio, télévision ou Internet), contre 69 % pour ceux dirigés par des femmes, soit un écart de 8,4 points de pourcentage. Cette différence est en grande partie imputable aux écarts d'accès à la télévision (46 % des ménages dirigés par des hommes contre 39,6 % pour les femmes) ainsi qu'à l'Internet (14,8 % pour les ménages dirigés par des hommes ainsi que ceux dirigés par des femmes).

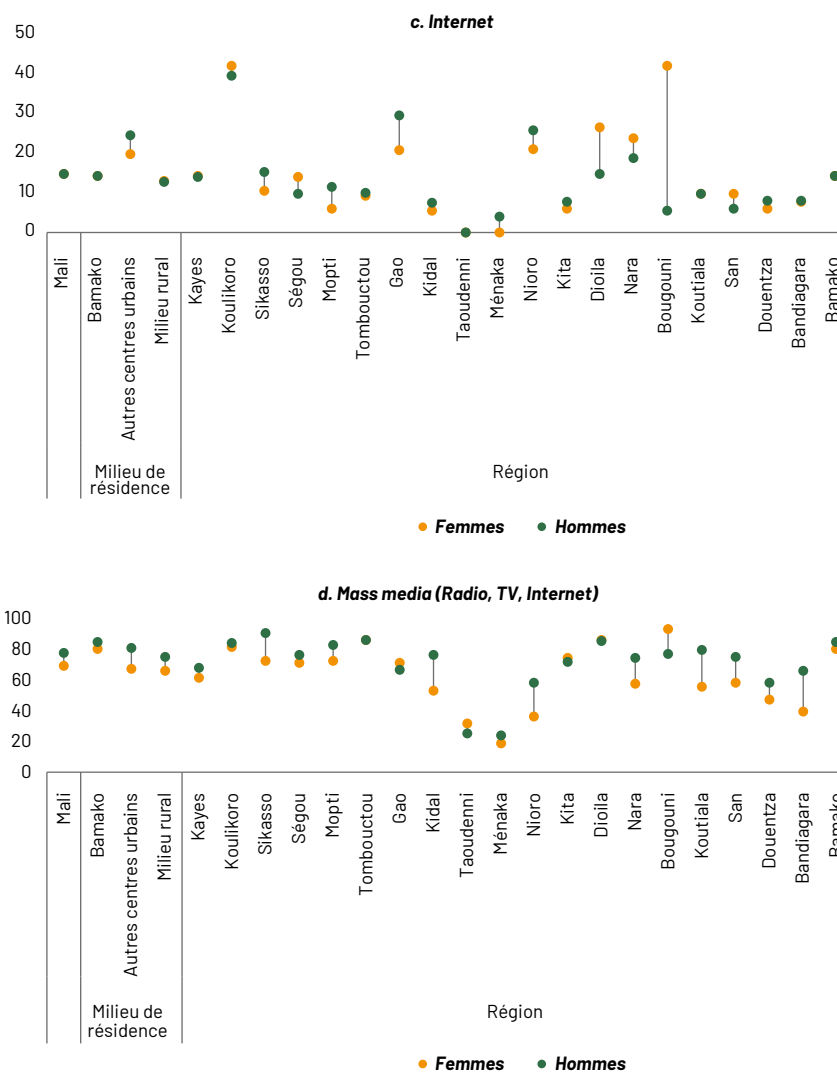
Le milieu de résidence joue un rôle structurant dans la distribution de ces inégalités. À Bamako, l'accès global aux médias est élevé pour tous les ménages, et les disparités de genre y sont quasiment inexistantes : 84,5 % des ménages dirigés par des hommes ont accès à au moins un média contre 80,2 % de ceux dirigés par des femmes, soit un écart de 4,3 points de pourcentage. Toutefois, dans les autres centres

urbains, l'écart se creuse nettement : seuls 67,5 % des ménages dirigés par des femmes y accèdent, contre 80,8 % pour les ménages dirigés par des hommes, soit une différence de 13,3 points de pourcentage en faveur des hommes. En milieu rural, les écarts persistent mais sont légèrement plus faibles : 74,9 % des ménages dirigés par des hommes accèdent à au moins un média, contre seulement 66 % pour les ménages dirigés par des femmes, ce qui représente un écart de 8,9 points de pourcentage en faveur des hommes.

Les disparités de genre s'observent également à l'échelle régionale. À Sikasso, Mopti, Ségou, Kidal, Koutiala, Douentza ou encore Nioro, les ménages dirigés par des hommes présentent des niveaux d'accès supérieurs à ceux dirigés par des femmes, avec des écarts atteignant parfois plus de dix points de pourcentage. À Bandiagara, l'écart entre les deux groupes est particulièrement marqué, atteignant 26,6 points de pourcentage. D'autres régions comme San et Kayes affichent également des différences notables en faveur des hommes. À l'inverse, dans certaines zones comme Kita, Bougouni ou Gao, les ménages dirigés par des femmes ont des niveaux d'accès équivalents, voire légèrement supérieurs à ceux des hommes, bien que cela reste l'exception.

Graphique 6.2.2. Proportion de ménages ayant accès aux médias
(radio, télévision, internet), par sexe du chef de ménage





Source : EMOP 2024

Accès à l'internet

L'accès à internet est aujourd'hui un indicateur central du développement numérique, de l'inclusion sociale et de l'accès aux opportunités économiques et éducatives. Selon les données de l'EMOP 2024, 48,8 % des femmes âgées de 15 ans et plus au Mali utilisent Internet, contre 55,8 % des hommes du même groupe d'âge, soit une différence de 7 points de pourcentage en faveur des hommes (Graphique 6.2.3).

Les disparités se renforcent lorsqu'on tient compte du milieu de résidence. En milieu ur-

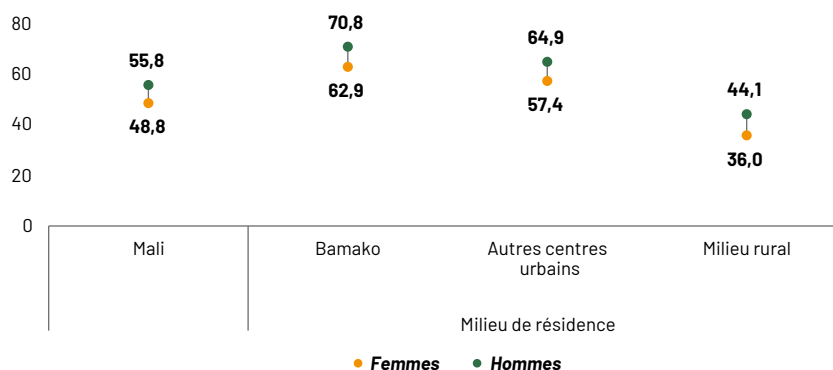
bain, l'accès est globalement plus élevé, mais les écarts de genre restent notables. À Bamako, 70,8 % des hommes utilisent Internet contre 62,9 % des femmes, soit un écart de 7,9 points de pourcentage en faveur des hommes. Dans les autres zones urbaines, la tendance est similaire : 64,9 % des hommes contre 57,4 % des femmes sont connectés, soit un écart de 7,5 points de pourcentage en faveur des hommes. En milieu rural, bien que l'usage d'Internet soit plus limité pour l'ensemble de la population, les écarts de genre demeurent constants : 44,1

% des hommes utilisent Internet contre seulement 36 % des femmes, traduisant à nouveau un écart de 8 points de pourcentage en faveur des hommes.

Ces résultats illustrent une fracture numérique persistante, à la fois entre les femmes et les hommes et entre les territoires. Si l'accès à Internet progresse, les femmes et les habitants

des zones rurales restent proportionnellement moins connectés, ce qui limite leur accès à l'information, aux services numériques et aux opportunités économiques. Réduire ces écarts est essentiel pour favoriser une inclusion numérique équitable et accompagner les transformations sociales et économiques du pays.

Graphique 6.2.3. Proportion de personnes de 15 ans et plus utilisant l'internet, par sexe et milieu de résidence



Source : EMOP 2024

6.3 Propriété foncière

Conformément aux recommandations internationales, le module foncier²⁴ de l'EMOP 2024 procède d'abord à un listage de toutes les parcelles détenues ou utilisées dans chaque ménage. Ensuite, chaque adulte du ménage est interrogé sur ses droits de propriété ou d'accès concernant chaque parcelle du ménage. En plus des informations sur les parcelles (utilisa-

tion primaire et secondaire, mode d'occupation, mode d'acquisition, existence et type de document de propriété), ce module collecte au niveau individuel les données sur les droits fonciers que détiennent les personnes sur les parcelles. Il peut s'agir de la propriété rapportée²⁵, la propriété documentée²⁶, le droit de vente ou de legs ainsi que la perception sur la sécurité des droits fonciers. Ces informations permettent d'analyser les disparités qui peuvent exister entre les

24 Ce module foncier a été inséré à travers un partenariat entre l'INSTAT et le projet de renforcement des statistiques sur le genre (Strengthening Gender Statistics, SGS) de la Banque mondiale. Le projet SGS est financé par la fondation Bill et Melinda Gates et appuie 12 pays partenaires pour améliorer la collecte, l'analyse et la dissémination des statistiques sur le genre.

25 Une personne dispose de la propriété rapportée sur une parcelle si elle affirme être propriétaire ou est considérée par d'autres membres du ménage comme propriétaire de cette parcelle seule ou conjointement avec d'autres personnes. La propriété rapportée est basée uniquement sur des affirmations.

26 Une personne dispose de la propriété documentée sur une parcelle si son nom est listé seul ou avec d'autres noms dans le document de propriété de la parcelle en question.

femmes et les hommes pour la propriété et la détention de droits sur les parcelles.

Droits individuels sur les parcelles

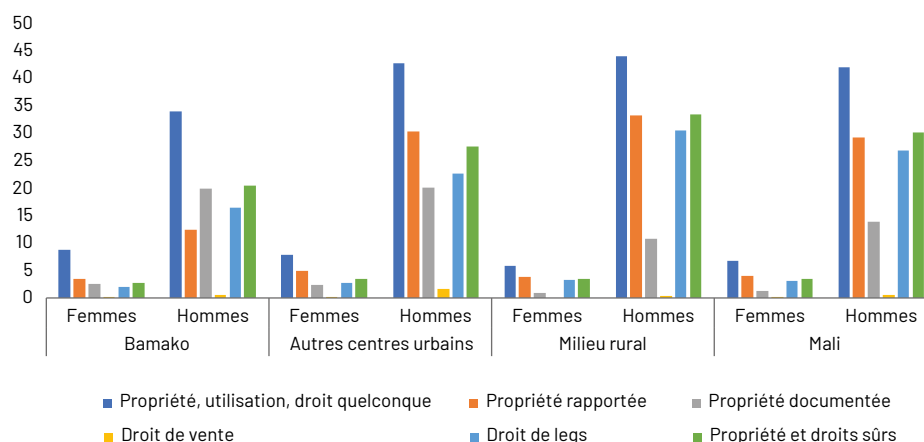
Cette section analyse les disparités entre femmes et hommes dans l'accès à la propriété ou aux droits fonciers notamment la propriété (rapportée ou documentée) ainsi que le droit de vente ou de legs.

Les données du Graphique 6.3.1 mettent en évidence des disparités frappantes dans la propriété et les droits fonciers. Alors que plus 4 hommes sur 10 possèdent, utilisent ou disposent de droit quelconque sur au moins une parcelle (42,2 %), cette proportion est seulement de 6,8 % chez les femmes. L'écart entre femmes et hommes est plus élevé en milieu rural (44,2 % et 6 % respectivement parmi les hommes et les femmes) et moins élevé en milieu urbain notamment à Bamako (34,1 % et 8,9 % parmi les hommes et les femmes respectivement). Concernant la propriété rapportée, respectivement 29,3 % et 4,1 % des hommes

et des femmes disposent de la propriété rapportée d'au moins sur une parcelle avec un écart femmes et hommes plus élevé en milieu rural (33,4 % parmi les hommes et 4 % parmi les femmes). Lorsqu'on considère la propriété documentée, la proportion des hommes et des femmes disposant du droit de propriété documentée sur une parcelle au moins se situe à 13,9 % et 1,4 %. Contrairement à la propriété rapportée, c'est en milieu urbain que les écarts entre femmes et hommes sont le plus élevés. Les hommes sont aussi les plus nombreux en proportions à disposer le droit de vente (0,7 % contre 0,1 %²⁷ parmi les femmes) et le droit de legs (26,9 % contre 3,1 % parmi les femmes) sur les parcelles.

Ainsi, 30,3 % des hommes adultes disposent de la propriété ou des droits sûrs (c'est-à-dire de la propriété documentée, de droits de vente ou de legs) sur les parcelles contre seulement 3,5 % parmi les femmes. Cet écart est plus important en milieu rural (33,5 % chez les hommes et 3,6 % chez les femmes).

Graphique 6.3.1. Proportion des adultes de 18 ans et plus disposant de droits fonciers, par sexe et milieu de résidence



Source : EMOP 2024

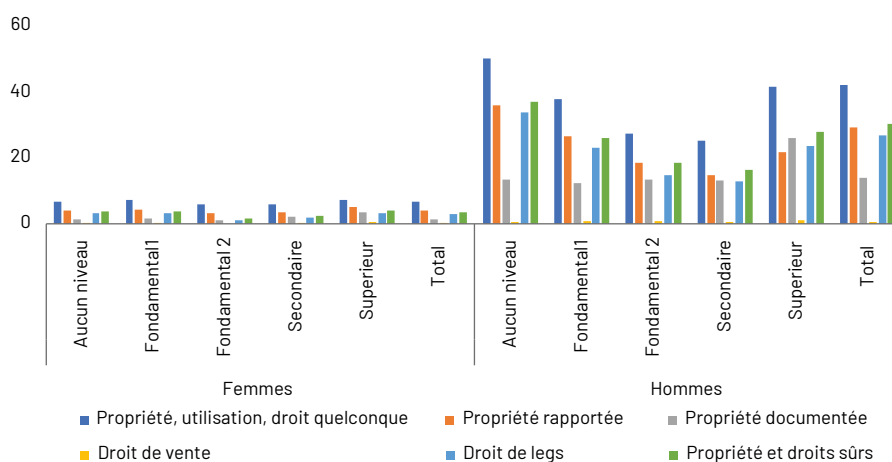
²⁷ Il convient de préciser que ces chiffres sous-estiment le droit de vente des parcelles en raison d'un taux de non-réponse très élevé à la question.

L'analyse croisée des droits individuels sur le foncier selon le sexe et le niveau d'instruction met en lumière des disparités significatives, tant en termes de genre que de capital scolaire (Graphique 6.3.2). Chez les femmes, l'accès aux droits fonciers reste inférieur à celui des hommes, quel que soit le niveau d'instruction. Néanmoins, la propriété, l'utilisation ou les droits quelconques sont plus élevés parmi les femmes les plus instruites. Ainsi les femmes qui ont le niveau supérieur ont plus de chance d'être propriétaire, utilisateur ou détenteur de droits sur des parcelles (7,3 % contre 6,8 % de l'ensemble des femmes), plus accès à la propriété documentée (3,5 % contre 1,4 % sur l'ensemble des femmes) plus de droits de pro-

priété, de droit de legs ou de vente (4,3 % contre 3,5 % chez l'ensemble des femmes).

Concernant les écarts entre femmes et hommes, ils ont tendance à être plus élevés parmi les personnes les moins instruites. Cela est observable parmi les personnes disposant de la propriété, de droit d'utilisation ou autres droits des parcelles (43,2 points de pourcentage d'écart entre femmes et hommes contre 35,4 au niveau national), le droit de propriété rapportée (31,8 points de pourcentage contre 25,2 au niveau national) ou le droit de legs (30,3 points de pourcentage contre 23,8 au niveau national) ainsi que les personnes disposant de droit de propriété documentée, de legs ou de vente des parcelles (33,4 points de pourcentage contre 26,8 % au niveau national).

Graphique 6.3.2. Proportion des adultes de 18 ans et plus disposant de droits fonciers, par sexe et niveau d'instruction



Source : EMOP 2024

Enfin, l'analyse selon le statut matrimonial révèle des inégalités particulièrement marquées entre les hommes et les femmes en matière de droits fonciers (Graphique 6.3.3). Chez les femmes, l'accès à la propriété, à l'utilisation ou à d'autres droits sur les parcelles sont plus faibles parmi les femmes célibataires et les femmes mariées (monogame ou polygames). En revanche, les droits individuels sur le foncier sont plus élevés

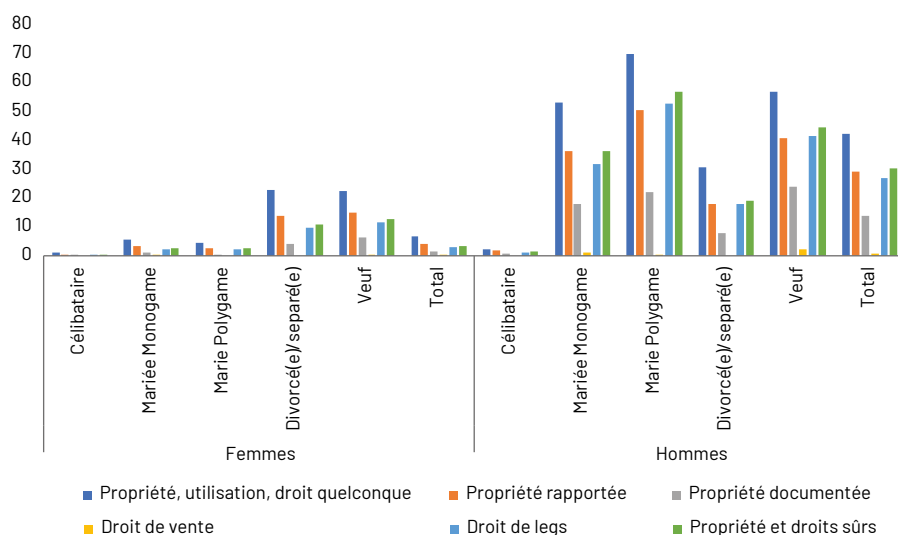
parmi les femmes divorcées, séparées, veuves. Ainsi, 10,9 % des femmes divorcées/séparées et 12,7 % des femmes veuves disposent du droit à la propriété et aux droits sûrs. Cette proportion est respectivement de 0,3 % parmi les femmes célibataires, 2,7 % parmi les femmes mariées monogames et 2,5 % par les mariées polygames.

Chez les hommes, la situation est inverse. C'est parmi les hommes célibataires ou mariés

que les droits de propriété ou d'accès aux parcelles sont les plus élevées. Concernant, les écarts entre femmes et hommes, les droits individuels sur les parcelles sont plus élevés que ceux des femmes dans toutes les catégories matrimoniales. Néanmoins, c'est parmi les divorcées/séparées et les veuves que sont obser-

vés les écarts les moins élevés entre femmes et hommes les plus faibles. Ces écarts tendent à confirmer l'idée d'un système dans lequel la propriété et les droits fonciers demeure profondément genrée, les hommes bénéficiant d'un accès plus direct et plus stable aux droits fonciers, indépendamment de leur statut conjugal.

Graphique 6.3.3. Proportion des adultes de 18 ans et plus disposant de droits fonciers, par sexe et statut matrimonial



Source : EMOP 2024

Mode d'occupation des parcelles et sexe du propriétaire/détenteur de droits ²⁸

L'analyse des modes d'occupation des parcelles selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits sûrs révèle des disparités marquées entre hommes et femmes (Graphique 6.3.4). La majorité des femmes détentrices de droits occupent des parcelles à titre privé (68,5 %), une proportion nettement supérieure à celle observée chez les hommes (59,8 %). Cette situation

pourrait traduire une tendance des femmes à sécuriser individuellement leur accès à la terre lorsqu'elles en ont la possibilité. À l'inverse, les hommes sont surreprésentés dans des modes d'occupation collectifs ou coutumiers. Ainsi, 18,2 % des parcelles détenues par des hommes sont en propriété collective, contre seulement 10,7 % chez les femmes, soit un écart de 7,5 points de pourcentage en faveur des hommes. De même, l'occupation indigène (reposant sur

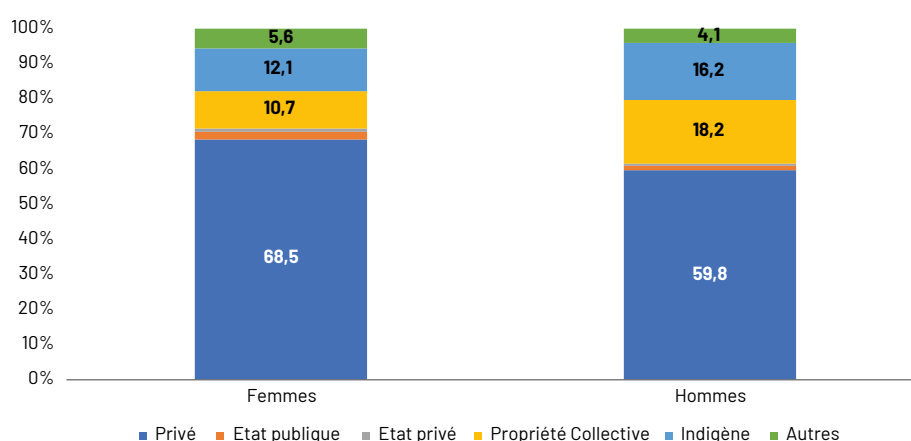
²⁸ Le concept de propriétaire ou détenteur de droits fait référence à ceux qui déclarent posséder, utiliser ou disposer de droits sur les parcelles.

des droits coutumiers non formalisés) concerne 16,2 % des hommes, contre 12,1 % des femmes. Ces résultats suggèrent que les hommes bénéficient davantage des formes d'accès foncier reposant sur les structures communautaires ou traditionnelles, qui peuvent être moins accessibles ou moins favorables aux femmes.

Les autres modes d'occupation (par l'État ou des formes non spécifiées) restent marginaux

pour les deux sexes, avec des écarts relativement faibles. Toutefois, les femmes détiennent un peu plus souvent des parcelles sur des terrains de l'État public (2,2 % pour les femmes contre 1,3 % pour les hommes), ce qui pourrait indiquer un effet des politiques publiques en matière d'accès des femmes à la terre.

Graphique 6.3.4. Distribution du mode d'occupation des parcelles selon le sexe du propriétaire/détenteur de droits sûrs



Source : EMOP 2024

Mode d'acquisition des parcelles et sexe du propriétaire/détenteur de droits

L'analyse du mode d'acquisition des parcelles selon le sexe du propriétaire ou détenteur de droits sûrs met en évidence des différences notables entre hommes et femmes (Graphique 6.3.5). L'héritage ou le don familial constitue la voie d'acquisition prédominante pour les deux sexes, mais cette modalité est nettement plus fréquente chez les hommes (60,2 %) que chez les femmes (42,4 %), avec un écart significatif de 17,8 points de pourcentage en faveur des

hommes. Cela suggère que les femmes sont moins souvent bénéficiaires des transferts fonciers intergénérationnels ou intra-familiaux, malgré leur rôle central dans la gestion agricole.

À l'inverse, les femmes recourent plus souvent à des formes alternatives d'acquisition. Par exemple, elles sont deux à trois fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir reçu une parcelle par don de proches (9,4 % pour les femmes contre 4,2 % pour les hommes), ou à occuper un terrain dégagé ou occupé gratuitement (10,8 % pour les femmes

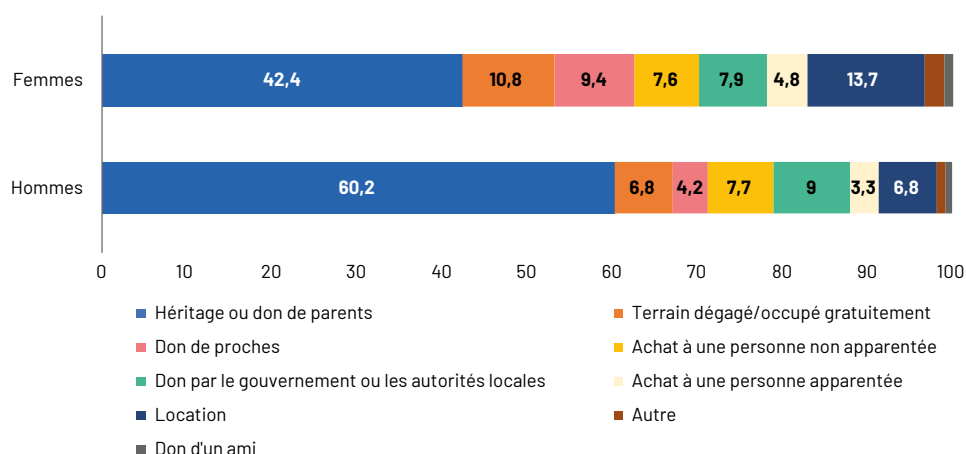
contre 6,8 % pour les hommes). Ces résultats peuvent témoigner d'un accès plus informel ou précaire à la terre chez les femmes, souvent lié à des réseaux de solidarité plutôt qu'à des mécanismes institutionnels ou héréditaires.

De manière plus marginale, les femmes louent également plus fréquemment leur parcelle (13,7 % pour les femmes contre 6,8 % pour les hommes). Enfin, les écarts sont faibles pour les acquisitions par achat, que ce soit à une personne apparentée ou non, mais les hommes y

ont un léger avantage. Les parcelles acquises auprès des autorités publiques concernent une part comparable chez les deux sexes (9 % pour les hommes contre 7,9 % pour les femmes).

Ces résultats soulignent une inégalité persistante dans l'accès formel et sécurisé à la terre pour les femmes, qui accèdent plus souvent à la propriété via des voies informelles ou précaires, tandis que les hommes bénéficient davantage des canaux d'héritage et de transmission familiale.

Graphique 6.3.5. Distribution du mode d'acquisition des parcelles selon le sexe du propriétaire ou détenteur de droits sûrs (% des 18 ans et plus)



Source : EMOP 2024

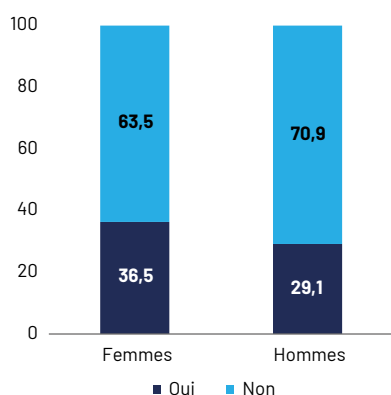
Existence de document légal de propriété et sexe du propriétaire ou détenteur des droits fonciers

Lorsqu'on examine l'existence de document de légal propriété des parcelles selon le sexe du propriétaire ou détenteur des droits²⁹ (Graphique 6.3.6), on observe une tendance inattendue: les femmes propriétaires ou détentrices des droits fonciers sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à déclarer une documentation légale pour leurs parcelles

(36,5 % contre 29,1 %). Ce résultat pourrait s'expliquer en partie par une plus grande prudence des femmes dans la sécurisation juridique de leurs biens ou par le fait qu'elles accèdent plus fréquemment à des terrains régularisés via des canaux officiels. Il n'en demeure pas moins que plus des deux tiers des propriétaires, hommes (69,5 %) comme femmes (79,1 %), ne disposent d'aucune preuve légale de leur propriété, exposant ainsi une grande partie de la population à une insécurité foncière persistante.

²⁹ Comme mentionné précédemment, il s'agit des personnes qui se déclarent propriétaires, utilisateurs ou détenteur de droits sur les parcelles.

Graphique 6.3.6. Distribution de l'existence de documentation légale selon le sexe du propriétaire ou détenteur de droits (% des propriétaire ou détenteur de droits)

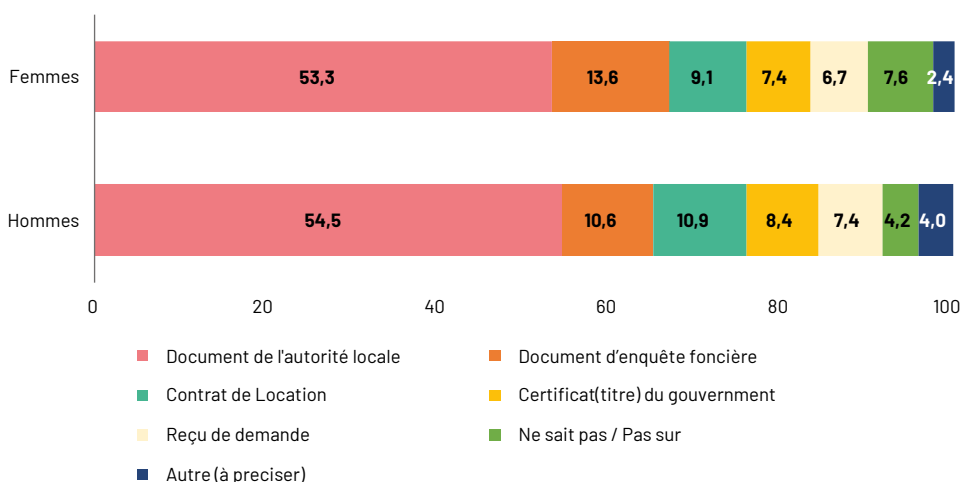


Source : EMOP 2024

Type de document légal de propriété et sexe du propriétaire ou détenteur des droits

Les disparités de genre en matière de documentation foncière sont relativement limitées mais révélatrices (Graphique 6.3.7). Les femmes propriétaire ou détentrices de droits fonciers déclarent plus souvent posséder un document de l'autorité locale (53,3 % pour les femmes contre 54,5 % pour les hommes) ou document d'enquête foncière (13,6 % pour les femmes contre 10,6 % pour les hommes). À l'inverse, les hommes déclarent plus fréquemment posséder contrat de location (10,9 %, pour les hommes contre 9,1 % pour les femmes). Notons également que les femmes sont légèrement plus nombreuses à déclarer ne pas être certaines du type de document qu'elles détiennent (7,6 % pour les femmes contre 4,2 % chez les hommes), ce qui pourrait traduire une moindre maîtrise des procédures administratives et juridiques.

Graphique 6.3.7. Type de documents fonciers détenus selon le sexe des propriétaires ou détenteurs de droits fonciers



Source : EMOP 2024

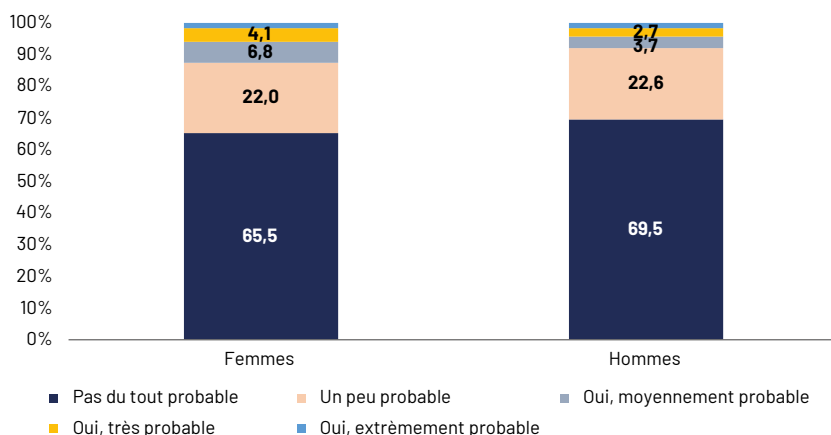
Les écarts sont également visibles selon le sexe du propriétaire ou détenteur de droits sur

les parcelles (Graphique 6.3.8). Les femmes propriétaires ou détentrices de droits fonciers

ont tendance à moins percevoir leur droit foncier comme sécurisés: 65,5 % d'entre elles estiment qu'il n'est pas du tout probable qu'elles perdent leur droit foncier de façon involontaire au cours des cinq prochaines années contre 69,5 % des hommes. Elles sont plus nom-

breuses à juger cela extrêmement probable (1,7 % contre 1,5 parmi les hommes), très probable (4,1 % contre 2,7 % parmi les hommes) et moyenne probable (6,8 % contre 3,7 % chez les hommes).

Graphique 6.3.8. Perception de la sécurité foncière par sexe du propriétaire ou du détenteur de droits



Source : EMOP 2024

Indicateurs ODD sur le foncier

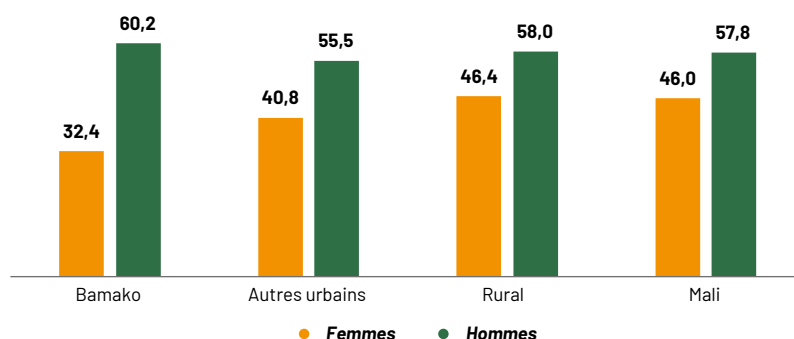
Indicateur ODD 5.a.1 : a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

Selon les données de l'EMOP 2024, plus de la moitié (56,4%) de la population agricole³⁰

est propriétaire ou détentrices de droits sur les parcelles agricoles. Cette proportion est plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes (57,8% et 46 % respectivement). C'est en milieu urbain notamment à Bamako que les écarts entre femmes et hommes sont les plus élevés (60,2 % et 32,4 % respectivement parmi les hommes et les femmes).

30 La population agricole fait référence la population adulte de 18 ans et plus vivant dans les ménages agricoles. Un ménage agricole est défini comme un ménage dans lequel au moins un membre possède ou utilise une parcelle pour des activités agricoles.

Graphique 6.3.9. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe

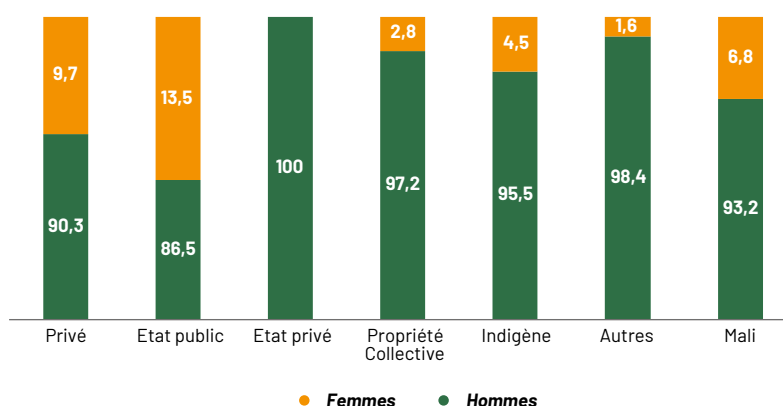


Source : EMOP 2024

Les disparités en défaveur des femmes dans la propriété et la détention de droits sur les parcelles agricoles sont aussi reflétées dans la distribution des propriétaires et détenteurs de droits sur les parcelles dans la population agricole. En effet, les femmes représentent seulement 6,8 % des propriétaires ou détenteurs de droits sur les parcelles agricoles. Cette proportion varie selon le mode d'acquisition des parcelles. La proportion de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sur les

parcelles agricoles est plus élevée parmi les parcelles agricoles de l'État mais avec occupation publique (13,7 %) et les parcelles agricoles privée (9,7 %). En revanche, les femmes sont encore plus minoritaires parmi occupées sous le mode indigène (4,5 %), les parcelles agricoles collectives (2,8 %) ainsi que les parcelles agricoles de l'État sous occupation privée dont les propriétaires ou détenteurs de droits sont tous des hommes.

Graphique 6.3.10. Distribution des propriétaires et les détenteurs de droits fonciers sur les parcelles agricoles par sexe et par mode d'acquisition



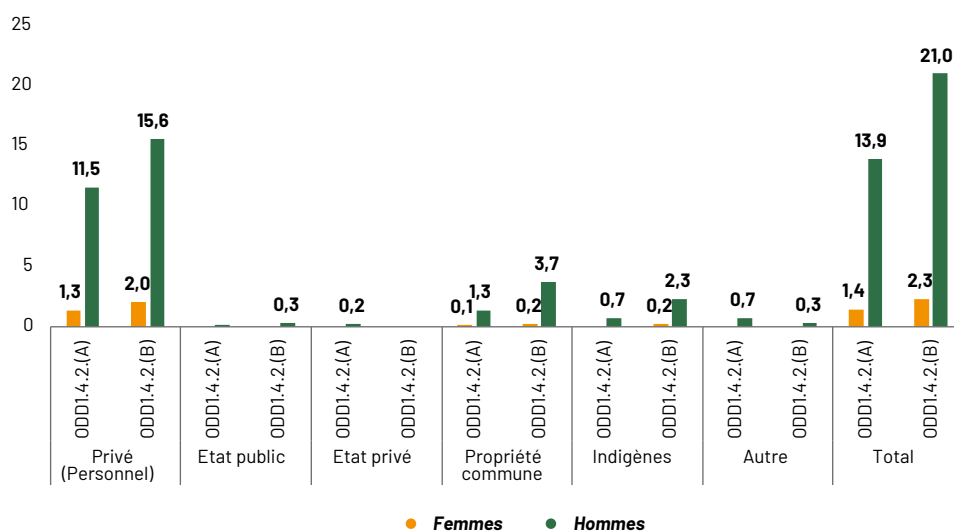
Source : EMOP 2024

L'indicateur ODD 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de droits fonciers sécurisés a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont surs, par sexe.

Le Graphique 6.3.11 présente la proportion de la population adulte (18 ans et plus) qui dispose d'une propriété documentée et de droits fonciers perçus comme sécurisés³¹ selon le sexe et mode d'occupation. D'importantes disparités sont observées entre les femmes et les hommes dans toutes les composantes de l'indicateur. La propriété documentée (composante A de l'ODD 1.4.2) concerne respectivement 13,9 %

des hommes et 1,4 % des femmes tandis que les droits fonciers perçus comme sécurisés (composante B de l'ODD 1.4.2) concerne 21,0 % et 2,3 % pour les hommes et les femmes respectivement. Les disparités entre femmes et hommes plus prononcées sur les parcelles privées. En effet, 1,3 % et 11,5 % de la population adulte chez les femmes et les hommes respectivement dispose de la propriété documentée sur des parcelles privées tandis que 2,0 % et 15,6 % respectivement chez les femmes et les hommes adultes dispose des droits fonciers perçus comme sécurisés).

Graphique 6.3.11. Proportion de la population adulte totale disposant de droits fonciers de documents légaux ou de droits fonciers perçus comme sécurisés par sexe



Source : EMOP 2024

31 Pour une parcelle donnée, les personnes dont les droits sur cette parcelle sont perçus comme sécurisés sont celles qui ont le droit de léguer la parcelle et qui ne craignent pas de perdre volontairement leurs droits sur cette parcelle dans les cinq ans à venir.

7. PRISE DE DÉCISION



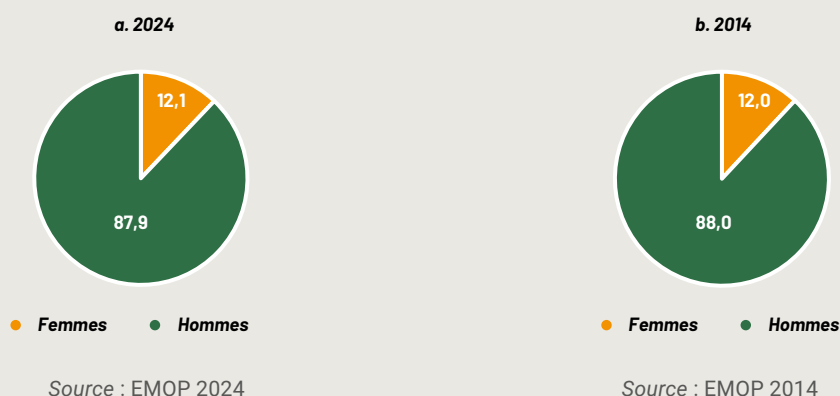
Représentativité dans les postes de direction

La représentation des femmes dans les postes de direction au Mali demeure extrêmement faible. En 2024, seulement 12,1 % des cadres supérieurs sont des femmes, contre 87,9 % pour les hommes, soit un écart de 75,8 points de pourcentage en défaveur des femmes (Graphique 7.1.1). Ce déséquilibre structurel souligne la persistance d'importants obstacles à l'accès des femmes aux fonctions décisionnelles, qu'il s'agisse de discriminations sys-

témiques, de normes sociales restrictives ou d'un accès inégal à l'éducation et aux réseaux professionnels.

Comparativement à la situation de 2014, les chiffres révèlent une stagnation préoccupante. Il y a dix ans, la part des femmes dans les postes de direction s'élevait à 12,2 %, contre 87,8 % pour les hommes. L'écart de 75,6 points de pourcentage observé alors est presque identique à celui relevé en 2024, ce qui témoigne d'un progrès quasi nul sur une décennie en matière de parité dans les sphères décisionnelles.

Graphique 7.1.1. Proportion des femmes cadres supérieurs



Contrôle du revenu d'emploi

Le contrôle du revenu constitue un indicateur clé de l'autonomie économique au sein du ménage. En 2024, les données révèlent une répartition relativement équilibrée entre les femmes et les hommes (Graphique 7.1.2) : 59,9 % des hommes et 58,6 % des femmes déclarent gérer seuls les revenus de leur ménage, soit un écart modeste de 1,3 point de pourcentage en faveur des hommes. En revanche, les femmes sont légèrement plus nombreuses à déclarer un contrôle conjoint des revenus (23,1 % contre 19,9 % pour les hommes), tandis que les hommes sont davantage représentés par-

mi ceux n'ayant pas de contrôle sur les revenus (20,2 % contre 18,3 % pour les femmes).

Ces tendances varient selon le milieu de résidence. À Bamako, les niveaux de contrôle individuel sont élevés pour les deux sexes (79 % pour les hommes et 78,3 % pour les femmes), suggérant une autonomie économique plus affirmée dans la capitale. Dans les autres zones urbaines, les proportions restent élevées mais légèrement inférieures (67,8 % des hommes et 65 % des femmes), avec un écart de 2,8 points de pourcentage en faveur des hommes. En milieu rural, le contrôle individuel est plus faible (54,5 % pour les hommes et 54 % pour les femmes), mais les écarts de genre y sont éga-

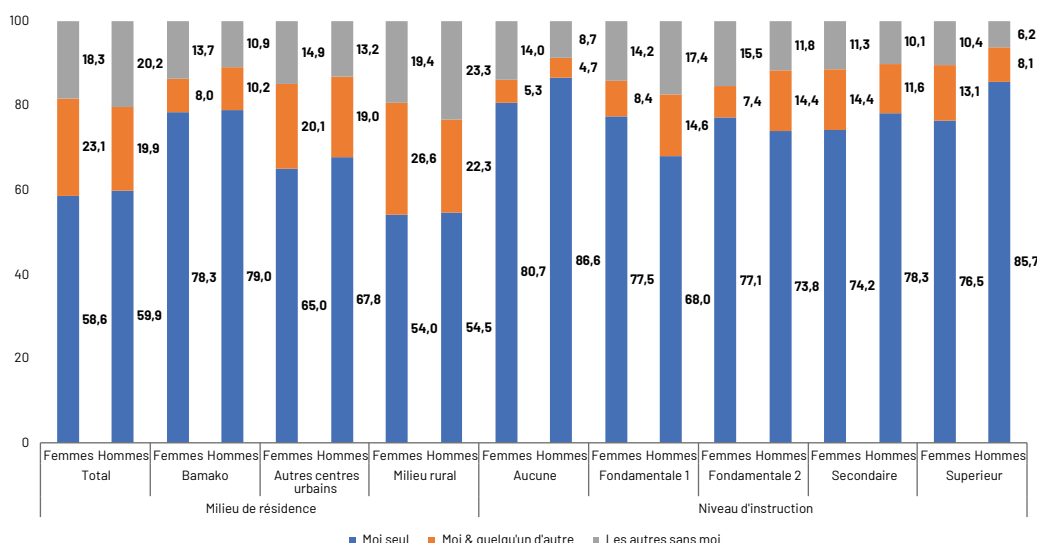
lement plus réduits, voir proche de la parité (0,5 point de pourcentage). Cependant, les femmes rurales sont plus nombreuses que les hommes à déclarer un contrôle partagé (26,6 % contre 22,3 %), tandis que les hommes sont surreprésentés parmi ceux ne contrôlant pas les revenus (23,3 % contre 19,4 %), reflétant peut-être des dynamiques communautaires ou intergénérationnelles spécifiques au contexte rural.

Le niveau d'instruction influence également les rapports de pouvoir économiques au sein du ménage. Chez les personnes sans instruction, les hommes sont plus nombreux que les femmes à contrôler seuls les revenus (86,6 % pour les hommes contre 80,7 % pour les femmes), tandis que les femmes sont deux fois plus nombreuses à déclarer ne pas contrôler les revenus du tout (14 % pour les femmes contre 8,7 % pour les hommes). Cette tendance s'inverse partiellement à mesure que le niveau d'instruction augmente. Parmi les adultes ayant complété le premier cycle de l'enseignement fondamental, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à contrôler seules

les revenus que les hommes (77,5 % pour les femmes contre 68 % pour les hommes), avec un écart significatif de 9,5 points de pourcentage en leur faveur. Une dynamique similaire se retrouve au second cycle de l'enseignement fondamental (77,1 % pour les femmes contre 73,8 % pour les hommes). Cependant, cette avance s'inverse à partir du niveau secondaire et surtout supérieur : 85,7 % des hommes ayant un niveau d'instruction supérieur déclarent contrôler seuls les revenus, contre 76,5 % des femmes, soit un écart de 9,2 points de pourcentage en faveur des hommes. Cette évolution pourrait indiquer que dans les ménages à niveau d'instruction élevé, les hommes gardent un rôle prépondérant dans la gestion économique, malgré un accès plus égalitaire à l'éducation.

En somme, bien que les écarts de genre en matière de contrôle du revenu soient globalement limités, des différences subsistent selon le milieu de résidence et le niveau d'éducation, illustrant des dynamiques complexes d'autonomie financière et de pouvoir décisionnel au sein des ménages.

Graphique 7.1.2. Répartition du contrôle du revenu au sein du ménage selon le sexe



Source : EMOP 2024



WORLD BANK GROUP